



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

**FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES**



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

**FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES**

Séphora Emmanuelle Likassa Ndjila

AUTEUR DE LA THÈSE / AUTHOR OF THESIS

M.A. (sociologie)

GRADE / DEGREE

Département de sociologie

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT / FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

**L'intégration des femmes à la prise de décision au Gabon:
fruit des revendications féministes ou stratégie politique des dirigeants**

TITRE DE LA THÈSE / TITLE OF THESIS

Marie-Blanche Tahon

DIRECTEUR (DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS SUPERVISOR

CO-DIRECTEUR (CO-DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS CO-SUPERVISOR

EXAMINATEURS (EXAMINATRICES) DE LA THÈSE / THESIS EXAMINERS

Scott Simon

Caroline Andrew

Gary W. Slater

Le Doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales / Dean of the Faculty of Graduate and Postdoctoral Studies

**L'intégration des femmes à la prise de décision au Gabon :
fruit des revendications féministes
ou stratégie politique des dirigeants ?**

Séphora Emmanuelle Likassa Ndjila

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales,
En vue de l'obtention d'une maîtrise ès arts en sociologie

Faculté des sciences sociales
Département de sociologie et d'anthropologie
Université d'Ottawa



Library and Archives
Canada

Published Heritage
Branch

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Direction du
Patrimoine de l'édition

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*
ISBN: 978-0-494-59896-2
Our file *Notre référence*
ISBN: 978-0-494-59896-2

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.


Canada

Résumé

Cette thèse tente de donner un sens sociologique aux changements relatifs à l'intégration des femmes à la prise de décision sur la scène politique gabonaise entre 2005 et 2007 : une progression relativement importante du nombre de femmes ministres en 2005 et 2006, suivie d'une régression en 2007. Pour ce faire, nous avons replacé ces changements dans la longue durée et examiné les théorisations de l'intégration des femmes au développement et à la prise de décision, promues par des féministes et reprises par des instances internationales, ainsi que les discours du président de la République gabonaise et de ses porte-parole. Il n'est pas improbable que les discours et les pratiques qui valorisent la promotion des femmes au Gabon se fassent l'écho de ce qui est proposé au niveau international, alors que des obstacles nombreux continuent à restreindre leur participation à la société et à l'État.

Remerciements

Cette thèse a été rédigée sous la direction de Marie-Blanche Tahon, professeure au département de sociologie et d'anthropologie. Je lui suis très reconnaissante pour son aide précieuse, ses conseils et encouragements, ainsi que pour tout le temps qu'elle a consacré à ce travail de direction.

J'ai également une pensée reconnaissante pour les professeurs Caroline Andrew et Scott Simon, pour leur appui, leur disponibilité et pour avoir accepté d'être membres du jury de cette thèse.

Je remercie aussi l'Université d'Ottawa, notamment le département de sociologie et d'anthropologie et la Faculté des études supérieures, avec une attention particulière envers les secrétaires de ce département pour leur gentillesse.

Mes remerciements privés vont à ma famille. Tout d'abord à mes parents, Julienne et Gilbert Likassa qui n'ont cessé de m'encourager et de m'épauler dans mes recherches, et à mes sœurs Armelle, Samira, Lucie, Bernadette et Débora qui ne cessent de me soutenir dans mes études. Je tiens à remercier particulièrement ma sœur Emma Stella et mon neveu Stémaël qui ont été mon premier public.

Enfin, j'exprime toute ma reconnaissance et ma gratitude au gouvernement gabonais qui m'a offert cette chance d'étudier au Canada en m'attribuant une généreuse bourse d'étude.

Table des matières

Introduction	1
Chapitre I : L'émergence de la question « Femmes et développement »	11
1.1. Les approches théoriques	13
1.1.1. Intégration des femmes au développement : IFD.....	13
1.1.2. Genre et développement : GeD	17
1.1.3. <i>Empowerment</i> et société civile	19
➤ <i>Empowerment</i>	19
➤ Société civile	23
1.1.4. Rapports sociaux de sexe et domination masculine	28
1.2. Le rôle des Nations Unies dans la question de l'émancipation des femmes.....	30
1.2.1. Aperçu général.....	30
1.2.2. L'importance de la conférence de Pékin pour les Africaines.....	32
1.3. Après Pékin, quelques avancées mais les obstacles persistent.....	35
Chapitre II : Le Gabon	38
2.1. Contexte démographique.....	39
2.2. Contexte culturel.....	40
2.3. Contexte économique.....	43
2.4. Contexte éducationnel.....	48

Chapitre III : L'évolution de la situation des femmes gabonaises.....	54
3.1. Situation des femmes et rapports de sexe dans la société traditionnelle gabonaise... 55	55
3.1.1. Qu'est-ce que la société traditionnelle?.....	55
3.1.2. Situation des femmes au sein de la famille.....	56
3.1.3. Statut découlant de la culture et de la religion.....	57
3.1.4. Statut inégal face au travail.....	59
3.2. Entrée et présence sur la scène politique.....	61
3.2.1. Avant 1960.....	62
3.2.2. Après l'indépendance.....	64
3.3. 1990 et l'avènement de la démocratie.....	74
3.3.1. L'implication des Gabonaises.....	75
3.3.2. Après la conférence de Pékin.....	81
3.4. Bilan de la situation des femmes avant les élections présidentielles de 2005.....	85
Chapitre IV : L'intégration de l'approche genre à l'agenda politique.....	93
4.1. La campagne présidentielle de novembre 2005.....	94
4.2. L'entrée des femmes à l'exécutif : janvier 2006, janvier 2007 et décembre 2007....	99
4.2.1. Janvier 2006.....	99
4.2.2. Janvier 2007.....	102
4.2.3. Décembre 2007.....	104
4.3. Quelques hypothèses.....	107
4.3.1. Remise en cause de leur légitimité.....	107
4.3.2. Approche genre, oui mais.....	110

4.3.3. Instrumentalisation de la question des femmes à des fins politiques.....	114
Conclusion.....	119
Bibliographie.....	126

Table des tableaux

Tableau 1 : Composition du PIB par secteur.....	46
Tableau 2 : Évolution du nombre de personnes aux différents niveaux scolaires.....	50
Tableau 3 : Population alphabétisée.....	52
Tableau 4 : Pourcentage de femmes au gouvernement entre 1976 et 1989.....	68
Tableau 5 : Participation comparée du nombre de femmes au gouvernement	83
Tableau 6 : Évolution de la représentation féminine à l'Assemblée nationale.....	85
Tableau 7 : Évolution de l'organe étatique chargé de la promotion des femmes depuis sa création.....	91
Tableau 8 : Récapitulatif des femmes aux gouvernements après janvier 2006	103

Liste des sigles et abréviations

AFARD : Association des femmes africaines pour la recherche et le développement

AFJG : Association des femmes juristes du Gabon

BID : Banque internationale de développement

CEDEF : Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

CEMAC : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

COMILOG : Compagnie minière de l'Ogooué

COMUF : Compagnie minière d'Uranium de Franceville

COSEF : Conseil sénégalais pour les femmes

FEDDAF : Femmes, droit et développement en Afrique

FMI : Fonds monétaire international

FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population

IFD : Intégration des femmes au développement

GeD : Genre et développement

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONG : Organisation non gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PDG : Parti démocratique gabonais

PIB : Produit intérieur brut

PNB : Produit national brut

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

UA : Union africaine

UFPDG : Union des femmes du parti démocratique gabonais

UNFG : Union nationale des femmes gabonaises

UJPDG : Union des jeunes du parti démocratique gabonais

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Introduction

Au cours de la dernière décennie, le thème de la participation des femmes à la prise de décision, élaboré par les féministes et différentes organisations non gouvernementales œuvrant pour l'égalité des sexes, a gagné en fréquence dans les analyses et revendications des femmes ainsi que des organisations féminines. En effet, ce sujet est devenu une problématique importante depuis que les évaluations effectuées au terme de la décennie de la femme décrétée par les Nations Unies de 1976 à 1985, « ont montré que malgré les progrès importants accomplis dans l'amélioration de la condition des femmes et de l'égalité des sexes, il y a encore un partage inégal du pouvoir et de la responsabilité des décisions à tous les niveaux » (Mahfoud-Draoui, 1994 : 96). En d'autres termes, elles ne bénéficient pas également de l'accès aux structures de pouvoir qui dirigent la société et décident des initiatives de développement, et ceci signifie que l'amélioration de leur condition de vie demeurera limitée tant qu'elles ne participeront pas au processus de prise de décision.

Mahfoud Draoui (1994 : 97) définit la décision et la prise de décision

comme un jugement sur une question contestée en rapport généralement avec une action qui la suit ou qui la précède. C'est une force agissante mais accompagnée d'une analyse approfondie de la question concernée. C'est aussi un moment grave et décisif : décider, c'est déterminer rapidement ce qu'il faut faire et adopter des choix. Donc une décision infléchit le cours des événements souvent de manière définitive. Ainsi définie, la prise de décision demande non seulement une compétence mais aussi des qualités particulières telles que la volonté, l'audace, le courage... Dans la représentation traditionnelle, la prise de décision fait partie des prérogatives reconnues du chef politique qui est sensé avoir le courage de décider, l'audace d'innover, la capacité de susciter l'engagement et d'obtenir l'obéissance.

En un mot, la prise de décision est une prérogative traditionnellement masculine et les femmes ne jouissent pas de l'égalité d'accès aux structures de pouvoir même dans la société contemporaine. Leur rareté est donc remarquable dans les hautes sphères administratives, en particulier dans les ministères et autres organes de l'exécutif et du législatif, au regard par exemple du nombre de femmes élues ou en poste au gouvernement. Ainsi, en partant de la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui stipule que « toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays » les féministes et les différentes ONG de développement sont arrivées à la conclusion selon laquelle :

Une gestion et une administration transparente et responsable et un développement durable dans tous les domaines ne seront possibles que si les femmes ont plus de pouvoir d'action et plus d'autonomie et si elles jouissent d'une meilleure situation sociale, économique et politique. Les rapports de force qui empêchent les femmes de s'épanouir existent à tous les niveaux et dans tous les domaines de la société, du plus privé au plus public. Une participation égale des femmes et des hommes à la prise de décisions établira un équilibre qui correspondra mieux à la composition de la société, ce qui est nécessaire au renforcement de la démocratie et à son bon fonctionnement. L'égalité dans la prise de décision donnera aux femmes un poids qui seul permettra l'intégration d'une perspective égalitaire dans l'élaboration des politiques. La participation égale à la vie politique sera donc déterminante pour la promotion de la femme. L'égalité de participation à la prise de décision n'est pas seulement une simple question de justice et de démocratie; on peut y voir aussi une condition nécessaire pour que les intérêts des femmes soient pris en considération. Sans une participation active des femmes et la prise en compte de leur point de vue à tous les niveaux de la prise de décision, les objectifs d'égalité, de développement et de paix sont impossibles à réaliser. (Nations Unies, 1995 : 181)

Cette conclusion rappelle d'une certaine façon le concept d'émancipation et l'applique à la question des femmes. Balibar (cité par Tahon, 2003 : 143) définit ce concept en disant que :

Nul ne peut-être libéré ni promu à l'égalité – disons être émancipé – par une décision extérieure, unilatérale ou par une grâce supérieure, mais seulement de façon réciproque, par une reconnaissance mutuelle. Les droits qui forment le contenu de l'égalité et la matérialisent sont par définition des droits individuels, des droits des personnes. Mais ne pouvant être octroyés, ils doivent être conquis, et ils ne se conquièrent que collectivement. Leur essence est d'être des droits que les individus se confèrent, se garantissent les uns aux autres.

Ainsi, les travaux des féministes ont contribué à faire avancer la lutte pour l'émancipation dans la mesure où elles permettaient aux femmes de se réunir afin de conquérir collectivement leurs droits en même temps qu'elles instaurent le débat pour leur reconnaissance par tous les membres de la société.

Telle que définie, l'idée de l'émancipation de la femme (même si le concept lui-même n'est plus très utilisé actuellement) a été reprise au cours des conférences mondiales pour les femmes organisées par les Nations Unies, mais aussi par les organisations non gouvernementales et les chercheurs, donnant lieu à plusieurs travaux et analyses sur la situation des femmes à travers le monde (à savoir leur condition politique, économique, sociale et juridique). Le Gabon comme bien d'autres pays est entré dans cette dynamique en adoptant un discours et en posant des actes pour l'émancipation des femmes, c'est-à-dire, en posant des actes pour leur participation active à tous les niveaux de la société et leur intégration dans les organes de prise de décision, en se dotant par exemple d'un ministère de la condition féminine.

En parcourant l'histoire politique du Gabon, on s'est rendu compte que comme ailleurs dans le monde, notamment en Afrique subsaharienne, les Gabonaises étaient exclues de la sphère politique et elles étaient sous-représentées dans les institutions politiques de prise de décision, depuis la période coloniale à cause notamment de l'importation et de l'application du Code civil français durant la colonisation qui structura l'activité politique de façon à exclure les femmes des affaires publiques. Contrairement aux femmes d'autres pays africains (notamment les Sénégalaises, les Togolaises et les Ivoiriennes par exemple) qui se sont inscrites dans l'histoire politique de leur pays en portant des revendications politiques durant la période de décolonisation (dans les années 1960) et de démocratisation (1990), il n'y a aucun élément dans l'histoire du Gabon relatant de telles manifestations féminines. Ainsi, la place des femmes gabonaises dans la société a été circonscrite à la sphère domestique et familiale et elles sont demeurées hors des sphères de pouvoir même après la période coloniale.

Mais, au cours de l'année 2005, plus précisément durant la campagne présidentielle précédant les élections qui ont eu lieu en novembre de cette année, nous avons assisté à un changement de discours quant à la place et au rôle que devaient jouer les femmes dans la société gabonaise. En effet, au cours de cette campagne électorale, le président-candidat à sa propre succession a accordé un volet important de son Plan de Société aux femmes, plus précisément à leur intégration dans les instances de prise de décision, afin que celles-ci participent justement au développement du pays et comme condition à une meilleure pratique de la démocratie au Gabon (chapitre 4). Ces propos nous ont apostrophée car, en posant les femmes dans le discours politique, cela laissait entendre qu'elles n'y avaient jamais été conviées auparavant. Ainsi, l'année suivant ces

élections, Omar Bongo Ondimba a nommé plusieurs femmes au gouvernement afin qu'elles jouent un rôle plus important sur la scène décisionnelle gabonaise, faisant ainsi passer le pourcentage de femmes au gouvernement de 12,82 %, enregistrés en novembre 2005 à 26 % au cours de l'année 2007. Toutefois, en décembre 2007, cette participation féminine au gouvernement est retombée à 16,67 %. Ces changements observés entre 2005 et 2007 nous ont amenée à nous poser des questions sur l'intégration des femmes à la prise de décision au Gabon. L'objectif de cette thèse est donc, d'expliquer ce changement politique opéré entre 2005 et 2007 mais aussi de cerner les facteurs qui maintiennent les Gabonaises largement hors des sphères de pouvoir.

Pour atteindre notre objectif de recherche, nous avons divisé notre thèse en quatre chapitres. Dans le premier chapitre, nous avons examiné les processus internationaux qui ont permis le développement de la question de l'intégration des femmes dans les sphères de pouvoir, notamment l'apport de la Conférence de Pékin dans l'essor de cette question en Afrique subsaharienne, car nous pensons que les manifestations en faveur de l'intégration des femmes dans les processus de prise de décision qui ont eu lieu sur la scène internationale au cours des dernières décennies ont amené les hommes politiques gabonais à repenser la place des femmes dans leur société. Ces derniers ont pu être influencés par les activités internationales dans la mesure où les revendications démocratiques entamées depuis le début des années 1990 demandent d'accorder une plus grande place aux femmes dans les processus de prise de décision. En d'autres termes, les exigences démocratiques ne se limitent pas à l'instauration du multipartisme et à la tenue d'élections ; encore faut-il inclure tous les groupes de la société à ces processus de prise de décision. De plus, ayant ratifié la Convention pour l'élimination de toutes les formes

de discriminations envers les femmes (CEDEF), les hommes politiques gabonais sont tenus d'en mettre en place des principes parmi lesquels se trouve la question de l'intégration des femmes à la prise de décision et de rendre compte de leur application devant le CEDEF.

Ensuite nous avons étudié comment la question des femmes et de leur participation au pouvoir a été intégrée au Gabon après son indépendance en 1960 et jusqu'à la période qui nous intéresse, à savoir 2005 à 2007, afin de voir si l'intégration de cette dimension à l'agenda politique national résulte des manifestations féminines locales (chapitre 3) ou si elle a été instrumentalisée pour rejoindre des objectifs politiques (chapitre 4). En effet, le nombre fort peu élevé de manifestations et de revendications féminines au Gabon nous a amenée à penser que la mobilisation des femmes n'était pas entièrement à l'origine de cette prise de conscience de leur rôle politique par le Président. De plus, ce discours d'intégration des femmes qui fut fort durant la campagne des élections présidentielles de décembre 2005 n'était plus qu'un murmure deux ans plus tard comme en témoigne la sortie de ces mêmes actrices en décembre 2007. Il est donc possible que la question des femmes ait été instrumentalisée durant les élections présidentielles de 2005 afin de répondre à des objectifs internationaux de bonne gouvernance ou comme symbole d'un renouveau politique sur le plan national.

Lorsque l'on aborde la question des femmes dans le développement, on entrevoit d'emblée la question des rapports de sexe. En effet, depuis les années 1970, l'approche féministe a modifié l'analyse des problèmes sociaux en montrant que les autres approches

du social étaient bien souvent partielles et partiales du fait qu'elles ne prenaient pas en compte les rapports de sexe dans leur analyse. Nous avons aussi choisi d'analyser le problème de l'intégration des femmes à partir de ce courant théorique tout au long de notre travail, car il met en évidence la division de l'espace social entre les hommes et les femmes, soit le fait que la société a aménagé des espaces pour chacun des sexes et que les femmes sont souvent tenues à l'écart de l'espace public et politique. De même il traite de la domination masculine comprise en tant que pouvoir social et domestique des hommes sur les femmes (Guionnet et Neveu, 2004 : 244).

Ainsi, cette étude a un intérêt à la fois théorique et pratique car sur le plan théorique, elle se situe dans un courant d'analyse des rapports sociaux de sexe tels que vécus en Afrique subsaharienne, particulièrement au Gabon. Nous étudierons les rapports sociaux de sexe en tenant compte des spécificités gabonaises, car comme l'ont montré Labrecque (1996, 2001) et St-Hilaire (1995, 1996) qui travaillent respectivement sur l'Amérique Latine et les Philippines, « il importe d'abord et avant tout de contextualiser le sujet anthropologique à la fois dans l'histoire et dans la contingence, dans le global et le local, dans la structure et dans l'action » (Labrecque, 2001 : 11). En un mot, il faut toujours tenir compte des spécificités locales (telles que la culture) dans l'analyse des rapports sociaux afin de mieux les comprendre, de même que les rapports de pouvoir se déploient le long des rapports de genre. C'est pourquoi, nous avons fait une présentation générale du Gabon au deuxième chapitre, afin de présenter les particularités politiques, économiques, sociales et culturelles du pays.

Sur le plan pratique, nous voulons analyser l'évolution de la condition féminine au Gabon afin d'apporter notre contribution à ce domaine quasiment inexploré. En effet, au cours de notre recherche, nous avons été frappée par le fait que parmi les différents ouvrages relatifs à la condition des femmes en Afrique subsaharienne, peu d'études portaient sur le Gabon. Tandis que les ouvrages traitant de la situation du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Rwanda et de la République Démocratique du Congo, pour ne citer que ces pays, abondent, les ouvrages sur le Gabon sont peu nombreux, souvent désuets et s'intéressent davantage au côté culturel et folklorique de ce pays. Ainsi, en parlant de la situation politique du Gabon et surtout de la condition féminine, nous espérons contribuer à l'accumulation de connaissances sociologiques et politiques sur ce pays. Pour étudier le cas précis du Gabon, nous avons consulté des ouvrages produits par le Ministère de la Famille, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfance afin de comprendre quelles sont les actions qui furent menées par les Gabonaises dans le but de participer plus activement aux processus démocratiques dans leur pays. Nous avons aussi consulté les discours du président Bongo Ondimba avant 2005, durant la campagne électorale et au début de l'année 2008 pour en saisir les différences (www.omarbongo.org; www.pdg-canada.org; www.gabonnews.ga). À ces textes s'ajoutent la Constitution gabonaise, des données sexospécifiques sur les effectifs au gouvernement et dans les deux chambres législatives (www.assemblee.ga) et des textes des Nations Unies sur le Gabon (www.un.org).

Enfin, pour rédiger notre travail, nous avons choisi de privilégier l'analyse de contenu car cette méthode nous servira à l'examen méthodique du contenu de certains textes en vue de classer et d'en interpréter les éléments constitutifs. De plus, par cette méthode nous pourrions rendre compte du contenu explicite des textes, c'est-à-dire faire référence à ce qui est clairement énoncé par l'auteur, mais aussi au contenu latent, donc à l'implicite, à l'inexprimé, au sens caché, en un mot au contenu symbolique du matériel analysé, car nous adhérons au courant qui postule que « la signification du contenu réside au-delà de l'explicite et que l'interprétation de ce qui n'est pas dit constitue la seule façon de découvrir la signification réelle et profonde de ce qui sous-tend tout contenu manifeste » (Landry, 1992 : 341). Le vocable « texte » désigne ici toute sorte de production, verbale, écrite ou orale, et renvoie aux problèmes posés par le langage et les situations d'énonciation (Robert et Bouillaguet, 2002 : 4).

En plus de l'analyse de contenu des discours, nous avons choisi de faire des comparaisons thématiques entre le Gabon et le Sénégal étant donné que le thème étudié s'inscrit dans un contexte international. Essentiellement, nous mettrons le Gabon face au Sénégal sur certains points (notamment dans les chapitres 3 et 4) afin de comparer l'évolution de l'intégration des femmes à la prise de décision dans ces deux pays. En d'autres termes, ces deux pays ont des points communs et des différences dont la comparaison pourrait enrichir notre analyse de l'évolution de la situation des femmes au Gabon. Hormis les différences religieuses, le Gabon est chrétien tandis que le Sénégal est musulman – cette dernière religion étant communément considérée comme la plus patriarcale des religions patriarcales –, ces anciennes colonies françaises ont plusieurs points communs comme l'accession à l'indépendance dans la même période. De même,

les femmes jouissent d'un statut inférieur à celui des hommes et sont traditionnellement exclues des sphères de pouvoir. Tout comme le Gabon, le Sénégal a aussi participé aux différentes conférences mondiales sur les femmes et a ratifié les accords pour l'élimination de toutes les formes de discriminations envers ces dernières. Il sera intéressant de comparer les femmes des deux pays sur plusieurs aspects comme leur implication dans le processus de préparation de Pékin 1995, dans la reconnaissance de leurs droits politiques et civils et de voir comment l'intégration des points développés à ladite conférence a été réalisée dans les deux pays. Il sera donc intéressant de voir aussi comment deux pays africains ayant fait les mêmes promesses envers les femmes les ont réalisées dans leur politique nationale.

Pour conclure, nous reviendrons sur les obstacles qui s'opposent à une participation active des femmes gabonaises à la prise de décision.

Chapitre I : L'émergence de la question « Femmes et développement »

Depuis les années 1970, on regroupe sous le thème « Femmes et développement » les différents travaux consacrés aux rapports des femmes avec les conceptions et les pratiques du développement (Dagenais et Piché, 1994 ; Sarr, 1998). Cette expression « ne fait pas référence à un cadre théorique unique, ni à une tendance féministe particulière, mais c'est sous l'impulsion et la pression du féminisme que le champ a pu voir le jour et atteindre l'ampleur qu'on lui connaît aujourd'hui » (Sarr, 1998 : 74). En d'autres termes, l'émergence de la problématique du rôle des femmes dans le développement qui s'est affirmée nettement à partir de la conférence pour les femmes de Mexico en 1975 est sans conteste le fruit du travail des mouvements féministes et féminins occidentaux et du Sud qui se sont interrogés sur la place des femmes dans le développement.

Dès leurs débuts, les études sur les femmes se sont intéressées à la situation des Africaines pour remettre en question cette vision, devenue classique, de leur rôle essentiellement orienté autour des systèmes de la famille et de la reproduction, ainsi que cette image de mère et épouse mythifiée ou dévalorisée dans la sphère domestique. Sow (1994 : 5) rapporte que « *Femmes d'Afrique noire*, éditée par Denise Paulme, en 1960, est l'une des premières publications scientifiques (...), à s'être intéressée plus précisément aux autres activités des femmes : économiques, politiques ou religieuses, pour combattre cette vision stéréotypée des femmes ». Mais c'est à partir de l'ouvrage d'Ester Boserup, *La femme face au développement économique*, paru en 1970, qu'on a vu émerger les premiers travaux théoriques et pratiques sur la position des femmes, leurs contributions et

leur participation à la vie économique et au développement global, car il a été le premier à poser la question des femmes dans les programmes de développement (Rathgeber, 1994 : 78 ; Sow, 1994 : 6 ; Hesselting et Locoh, 1997 : 3 ; Sarr, 1998 : 74).

En effet, Boserup « a été la première à identifier systématiquement et à l'échelle mondiale la division sexuelle du travail propre aux économies agraires » (Rathgeber, 1994 : 78) et a conclu que les femmes produisaient la plus grande partie du travail agricole dans les sociétés où on pratique l'agriculture itinérante. Outre ce constat sur le travail des femmes, le principal intérêt de la recherche de Boserup vient du fait que l'auteure a utilisé systématiquement la variable du sexe dans son analyse, et a de ce fait « amené les experts à porter attention à la division sexuelle du travail et aux effets différents selon le sexe des stratégies de développement et de modernisation » (Rathgeber, 1994 : 79). Ainsi, l'analyse de Boserup a entraîné de nouvelles conceptions de la question des femmes dans le développement connues sous les termes de « l'intégration des femmes au développement » (IFD), du « genre et développement » (GeD) et plus récemment de « *l'empowerment* » (Bisilliat, 1997 : 32).

Ces différentes conceptions des rapports entre les sexes et développement, qui ont suivi l'œuvre de Boserup, ont influencé la recherche, l'élaboration de politique et la philosophie des agences de développement et ont donc eu un impact sur les pratiques de développement. Aussi, chaque courant théorique développé « a été associé à son propre ensemble d'hypothèses et a mené à l'élaboration de stratégies différentes quant à la participation des femmes dans les processus de développement » (Rathgeber, 1994 : 78), selon qu'il se concentrait sur l'activité économique, sur la sphère de reproduction ou sur la participation politique des femmes. Dans le même temps, les organismes de

développement tels que les Nations Unies ont soutenu l'émergence de cette problématique en organisant par exemple des conférences pour les femmes afin de porter le sujet sur la scène internationale.

Dans ce chapitre nous allons présenter ces trois approches théoriques ainsi que les conférences pour les femmes organisées par les Nations Unies dont elles ont été à l'origine, afin de voir comment elles ont permis de faire évoluer la situation des femmes dans le développement à travers les actions et les discours qu'elles ont engendrés.

1.1. Les approches théoriques

1.1.1. Intégration des femmes au développement (IFD)

Les premiers travaux sur les femmes du Sud s'inscrivent sans aucun doute dans l'approche IFD, développée directement après la diffusion du livre de Boserup dans les années 1970 (Rathgeber, 1994 : 78). Cette approche s'est bâtie en partant de l'idée que le développement vise en premier lieu l'activité économique et la sphère de production. Les théoriciens de l'IFD ont mis l'accent sur le rôle productif des femmes et ont montré « à quel point les préoccupations de développement économique faisaient peu de place aux problèmes particuliers des femmes et à leur participation à l'activité économique » (Hesseling et Locoh, 1997 : 3).

L'approche IFD a prévalu durant l'Année (1975) et ensuite la Décennie de la Femme (1976-1985) proclamées par les Nations Unies et s'est distinguée par trois postulats successifs (Bisilliat, 1997 : 31 ; Hesselting et Locoh, 1997 : 4). Premièrement l'approche « de la quête d'égalité » a été développée sous l'impulsion de femmes intellectuelles occidentales essentiellement qui déploraient le fait que les fruits de la modernisation n'étaient pas également répartis entre les pays du centre et ceux de la périphérie, et plus loin entre les femmes et les hommes dans les pays du Sud (St-Hilaire, 1995 : 41). L'approche égalité visait donc à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes du Sud surtout dans le domaine du travail fondé sur la division entre les sexes, et à augmenter l'autonomie économique et politique entre les sexes.

Dans la même lancée, les femmes intellectuelles des pays du Sud ont formé différentes associations de recherches sur leur condition (St-Hilaire, 1995 : 41), et de ce mouvement est sortie l'approche « anti-pauvreté » qui posait comme hypothèse qu'il fallait augmenter la production des femmes pour enrayer la pauvreté. Enfin, l'approche « efficacité » populaire vers la fin des années 1970 partait du principe que les femmes étaient des ressources sous-utilisées et donc que l'appui à leurs activités productives était un élément clé du processus global de développement, et leur conférerait automatiquement un meilleur statut leur permettant ainsi d'atteindre progressivement l'égalité avec les hommes.

Tout au long des années 1970, ces trois postulats de l'IFD ont donné lieu à un grand nombre de projets et à une multitude d'interventions sur les femmes rurales particulièrement, sous forme de projets créateurs de revenus, afin d'accroître leur productivité, d'augmenter leurs revenus et leur accès à des ressources économiques en

vue de permettre leur participation efficace au développement (Mianda, 1996 : 13). Les exemples de tels projets sont nombreux à travers le monde et n'ont cessé de proliférer, même si bon nombres d'études s'accordent à dire qu'ils n'ont pas produit les résultats escomptés, soit l'émancipation des femmes, mais ont servi au contraire à alourdir leur charge de travail et le quotidien des femmes rurales (St-Hilaire, 1995). Car, en leur faisant assumer les tâches susceptibles d'accroître la productivité et la rentabilité des activités de développement, ces projets recommençaient à compter sur leur travail non rémunéré et contribuaient du même coup à la surexploitation qu'ils voulaient combattre (Rathgeber, 1994 ; St-Hilaire, 1995 ; Hesseling et Locoh, 1997).

Plus spécifiquement, Hesseling et Locoh (1997 : 4) ainsi que Bisilliat (1997 : 31) disent qu'on reprochait à l'approche égalité de ne pas fournir d'indicateurs permettant de mesurer le degré d'augmentation ou de diminution de l'égalité entre les hommes et les femmes pour évaluer le succès d'un programme. Aussi, après qu'il fut bien installé sur la scène du développement, le discours sur l'égalité s'est mué en une nouvelle stratégie de développement pour combler les besoins essentiels des gens du Sud. « En effet, qui peut mieux que les femmes assurer la mise en branle de programmes axés sur la nutrition, le logement, l'eau potable et autres services essentiels ? » (St-Hilaire, 1995 : 43). Cet argument est devenu la clé de voûte de l'intégration des femmes au développement et a été repris par les femmes elles-mêmes afin de faire avancer leurs projets au sein des différentes institutions de développement. Ainsi, l'intégration des femmes ne se faisait plus au nom de l'égalité entre les sexes, mais parce que les femmes pouvaient contrôler différentes variables sociales, comme par exemple la démographie, la santé et

l'éducation, qui auraient des impacts directs sur la sphère économique en faisant reculer la pauvreté et faire advenir le développement (St-Hilaire, 1995).

Dans la même optique, l'approche anti-pauvreté a

reçu beaucoup de critiques y compris de la part des autorités nationales qui croyaient déceler, dans ces tentatives, une menace de modifier l'habituelle division du travail, base de l'ordre établi. On a également reproché à cette orientation d'ignorer les rôles de reproduction des femmes, leurs contraintes culturelles et sociales. (Bisilliat, 1997 : 31)

De plus, le discours d'intégration des femmes s'est élaboré davantage au niveau de la rationalité économique et on a transformé les femmes en promotrices de toutes sortes de programme pour leur faire administrer et contenir la pauvreté (St-Hilaire, 1995).

L'approche efficacité aussi a été décriée

parce qu'elle tendait à solliciter de plus en plus la participation des femmes à la production notamment agricole, sans leur apporter les moyens de donner leur propre orientation au développement. Sous des dehors généreux, cette approche s'est parfois révélé un piège pour les femmes. Leur « intégration » au développement pouvait n'être qu'une forme rajeunie de la traditionnelle exploitation dont elles étaient l'objet. (Hesseling et Locoh, 1997 : 4)

Enfin, la dernière critique porte sur le fait que l'approche IFD était essentiellement axée sur la sphère de production et n'était pas sensible aux réalités des relations entre les sexes dans les pays en développement (Sow, 1994 : 14).

1.1.2. Genre et développement (GeD)

Dépassant le cadre strict de la production, l'approche de Genre et Développement (GeD) développée dans les années 1980 (Rathgeber, 1994 ; Sow, 1994 ; Mianda, 1996) est apparue comme une solution de rechange aux perspectives précédentes. Rathgeber (1994 : 84) nous dit que, sur le plan théorique, cette approche trouve ses fondements chez les féministes socialistes et a pour objectif de combler l'écart laissé par les approches IFD « en liant les rapports de production aux rapports de reproduction et en tenant compte de tous les aspects de la vie des femmes ». Aussi,

sans nier l'importance d'une plus grande participation des femmes à tous les aspects de la vie sociale, politique et économique elles ont principalement examiné pourquoi les femmes ont été systématiquement reléguées à des rôles inférieurs ou secondaires. (Rathgeber, 1994 : 84)

Sarr (1998 : 80) ajoute à cela que « les tenants de l'approche GeD pensent que les projets IFD peuvent améliorer les conditions sociales des femmes, mais ne changeront pas le fond de leurs positions sociales » car l'approche IFD considère les femmes comme des acteurs passifs du développement. *A contrario*, l'approche GeD voit les femmes comme des agentes de changement et affirme qu'elles doivent s'organiser afin d'augmenter leur pouvoir politique. Ainsi, elle va plus loin que l'IFD car

elle conduit non seulement à l'élaboration de stratégies d'intervention et d'actions positives assurant une meilleure intégration des femmes aux initiatives de développement en cours, mais elle entraîne inévitablement un réexamen fondamental des structures et institutions sociales. (Rathgeber, 1994 : 85)

En plus d'élargir le champ de réflexion sur la question des femmes et développement au-delà de la sphère économique, cette approche a fait apparaître le concept de « genre » ou « rapport de genre » (Rathgeber, 1994 ; Mianda, 1996), tout en continuant d'utiliser la variable sexe en tant qu'outils de recherche, comme l'avait développé Boserup. Rathgeber (1994 : 84) précise que l'approche GeD « ne s'intéresse pas aux femmes en soi mais plutôt à la construction sociale des genres, à l'attribution des rôles, des responsabilités et des attentes spécifiques aux femmes et aux hommes ». En un mot,

avec la notion de genre, les féministes tentent de souligner le caractère fondamentalement social, donc construit des différences basées sur le sexe (...) ; le genre est un élément constitutif des rapports sociaux fondés sur des différences perçues entre les sexes, et le genre est une façon première de signifier les rapports de pouvoir. (Sow, 1994 : 14)

Ainsi, en partant des rapports entre les genres, cette approche

tente d'établir des liens entre production/reproduction pour trouver la source de la marginalisation des femmes dans le développement. Dans cette perspective, la division sexuelle du travail est identifiée comme étant la cause première qui handicape la participation des femmes au développement. (Mianda, 1996 : 13-14)

Enfin, contrairement à l'approche IFD, l'approche GeD

accorde davantage d'importance à la participation de l'État en matière de promotion et d'émancipation des femmes; elle considère que l'État doit prendre en charge certains des services sociaux que les femmes, dans plusieurs pays, fournissent sur une base individuelle privée. Cette question est devenue de plus en plus politique durant les années 1980, alors que plusieurs États, qui fournissaient auparavant des services sociaux dans des domaines comme les soins aux enfants et les soins de santé, les ont réduits à cause de la récession économique. (Rathgeber, 1994 : 84-85)

Sur le plan pratique, l'approche genre n'a pas donné lieu à beaucoup de projets car elle ne se laisse pas facilement intégrer aux stratégies et aux programmes de développement nous dit Rathgeber (1994 : 85). En effet,

elle requiert un degré d'engagement pour le changement structurel et les transferts de pouvoir qu'il est peu probable de trouver au sein des agences nationales ou internationales (...). Il n'est donc pas étonnant qu'on trouve rarement une perspective GeD complètement développée dans les projets et activités des agences de développement international, bien que des exemples d'une approche GeD partielle puissent y être identifiés.

C'est d'ailleurs pour cette raison que St-Hilaire (1994, 1996) la critiqua, car dit-elle, cette approche se situe en marge des courants dominants du dispositif de développement et reste dans l'ordre du discours. Aussi, l'auteure exprime-t-elle la crainte de voir le discours de l'orientation GeD se substituer à celui de l'IFD pour assurer la gestion des femmes car cette approche a tendance à faire appel à des ONG et à des groupes de femmes pour régler les problèmes dans les domaines où l'État est absent ou s'est retiré. Et, dans ce contexte, il est difficile de croire qu'elle contribuera à l'autonomie des femmes.

1.1.3. *Empowerment* et société civile

➤ *Empowerment*

Ces critiques des approches IFD et GeD ont amené les féministes à considérer le développement sous un nouveau jour. En d'autres termes, le débat autour de la situation des femmes est passé de la sphère économique (IFD) à la sphère de reproduction (GeD)

pour rentrer sur la scène politique à travers la notion d'*empowerment* sous l'impulsion de Sud-Américaines qui ont repris et adapté ce concept afin d'en développer un modèle féministe (Fortin-Pellerin, 2006 : 58).

La notion d'*empowerment* a été élaborée dans les années 1970 dans le contexte d'une critique radicale des modèles d'intervention classiques qui engendraient une situation de « double victimisation et d'étiquetage » qui « consiste à rendre les victimes de problèmes ayant une origine structurelle responsables de la situation qui les affecte, contribuant ainsi à les rendre doublement victimes. L'étiquetage pour sa part, consiste à établir les bases de la relation à partir des vulnérabilités des usagers plutôt qu'à partir de leurs ressources » (Damant, Paquet et Bélanger, 2001 : 134). D'abord conceptualisée dans « les domaines de la psychologie communautaire et du service social » (Fortin-Pellerin, 2006 : 57), cette notion a été reprise

par plusieurs mouvements sociaux tels le mouvement anarchiste, les mouvements pour la défense des Noirs-e-s, des gays et lesbiennes, des personnes handicapées et celui des femmes. Les mouvements sociaux mettent l'accent sur l'*empowerment* en tant que pouvoir d'influence, c'est-à-dire comme outil de modification des rapports sociaux pour arriver à une distribution plus équitable des ressources entre les différents groupes sociaux. (Fortin-Pellerin, 2006 : 57-58)

Bisilliat (1997 : 32) nous informe que l'approche *empowerment* telle que développée par les féministes est semblable à l'approche égalité élaborée dans le courant IFD mais, « contrairement à la première issue des féministes occidentales, elle est fondée sur l'expérience et la réflexion des féministes du Tiers-Monde ». Ainsi, les tenants de l'approche de l'acquisition de pouvoir selon la traduction de Hesseling et Locoh (1997 : 5) se basent sur l'hypothèse selon laquelle :

On ne peut espérer améliorer la situation des femmes et promouvoir l'égalité entre les sexes que si l'on remet en cause les rapports de pouvoir historiquement et socialement valorisés entre hommes et femmes. L'objectif d'un *empowerment* des femmes, terme difficile à traduire, qui exprime à la fois le renforcement du pouvoir politique, l'autonomie économique, la capacité à exercer pleinement des droits juridiques reconnus et la maîtrise de la destinée, n'est pas une simple exigence de justice mais un moyen et une garantie de l'efficacité dans la lutte pour le développement et contre la pauvreté.

Sen considère que cette lutte contre la pauvreté s'attaque précisément à l'inadéquation du revenu, c'est-à-dire à la capacité de convertir ses revenus en fonctionnements particuliers, plutôt qu'à la faiblesse du revenu. En d'autres termes, le but de l'*empowerment* est de rendre les individus plus capables de tirer des avantages relatifs de leurs revenus.

Par exemple, tant pour des raisons biologiques que sous l'effet de facteurs sociaux (notamment lorsqu'ils sont accompagnés d'une tradition persistante de sexisme □ explicite ou implicite), les femmes peuvent souffrir de désavantages spéciaux pour convertir leurs revenus en fonctionnements particuliers. Pour citer toute une série de cas de types différents, ces désavantages peuvent concerner la capacité d'être nourrie (en raison, par exemple, des exigences de la grossesse et de l'allaitement), de jouir de la sécurité matérielle (dans les familles monoparentales), d'avoir un travail valorisant (à cause du stéréotype des « emplois féminins »), d'assurer sa réputation professionnelle tôt dans sa carrière (sous l'effet des exigences asymétriques de la vie familiale). (Sen, 2000 : 163)

Aussi, l'approche de l'*empowerment* cherche à « identifier les structures d'inégalité entre les genres, les classes et les nations pour pouvoir les dépasser » (Bisilliat, 1997 : 32). Subséquemment les théoriciennes de l'approche se sont efforcées d'élaborer un appareil critique de l'action et des politiques qui maintiennent les inégalités

entre les sexes et ensuite, de placer cette critique dans le cadre du système conceptuel développé avec l'approche genre. Cette méthode déboucherait donc sur des analyses plus efficaces de la situation des femmes « puisqu'elle identifie mieux les raisons des blocages, des résistances, des complémentarités, des conflits, à court et à moyen terme, entre les hommes et les femmes ». De même, sur le plan pratique, elle permettrait de développer des programmes et des politiques mieux adaptés à leur réalité car elle tient compte des barrières culturelles, de leur charge de travail et de leurs besoins, dans sa conceptualisation (Bisilliat, 1997 : 33-35).

Il ressort de la présentation de cette approche qu'elle est très engagée politiquement (Hesseling et Locoh, 1997 ; Bisilliat, 1997). C'est d'ailleurs pourquoi elle n'a pas encore reçu beaucoup d'appui ni de la part des gouvernements, ni de celle des agences multi et bilatérales, nous dit Bisilliat (1997 : 32). L'auteure souligne que ce rejet de l'*empowerment* « fait apparaître la force des résistances qui s'opposent à l'émergence d'une véritable égalité entre les hommes et les femmes, point de départ nécessaire à l'obtention d'un pouvoir partagé » car la remise en question des pouvoirs masculins est un sujet difficile dans toutes les sociétés (Hesseling et Locoh, 1997 : 5). Boyd (1994 : 323) résume bien cette idée en disant :

When focusing on *empowerment* of women, there is always a tension in one's analysis, between on the one hand, women organizing at the grassroots, at the base, at the domestic level, at the level of division of labour, and, on the other, what the state is doing and government initiatives or leadership response to popular agitation by women. The tension in the analysis is reflective of the tension that exists within the reality of such gender struggles.

➤ *Société civile*

En même temps qu'elles se sont approprié le courant théorique de l'*empowerment*, les féministes d'Amérique latine se sont revendiquées en tant que membres de la société civile. Ce concept a été élaboré au 17^{ème} siècle en économie politique et a bien souvent changé de sens depuis lors. Thériault (1985 : 23) rapporte qu'à cette époque et jusqu'au 18^{ème} siècle, il faisait référence à la façon dont

les hommes d'une même nation, d'un même État, d'une même ville ou d'un autre lieu, forment ensemble des liens politiques qui les attachent les uns aux autres ; c'est le commerce civil du monde, les liaisons que les hommes ont ensemble, comme sujets aux mêmes lois et participants aux droits et privilèges qui sont communs à tous ceux qui composent cette même société.

Au 19^{ème} siècle, Marx réduira la société civile à la sphère des besoins et à l'individualisme bourgeois et lui refusera tout principe communautaire et éthique (Thériault, 1985 : 49). Mais, avec « la résurgence des nationalismes européens au début de XXe siècle et la participation active de la classe ouvrière aux guerres des "bourgeoisies nationales" » (Thériault, 1985 : 74), le concept jadis banni par le marxisme sera ramené par des intellectuels marxistes tels que Gramsci. Ce dernier définira la société civile dans et en rapport à l'État coercitif, soit comme la deuxième couche de la superstructure qui est formée par « un ensemble d'associations opérant dans la vie civile (...). Lieu du consentement, la société civile fonctionne à l'hégémonie, non à la coercition ; espace de direction, non de domination, elle est le moment éthique-politique » (Thériault, 1985 : 77). En un mot, « c'est à l'intérieur de la société civile que les "hommes" prennent conscience des tâches historiques qu'ils ont à résoudre et qu'ils mènent le combat contre les déterminations structurelles » (Thériault, 1985 : 95).

Oublié pendant un demi-siècle, le concept a resurgi dans les années 1960, car il répondait à l'idée de rendre compte théoriquement des nouveaux mouvements sociaux (Thériault, 1985 : 14). Et, bien que la définition de la société civile ait encore connu des transformations comparées à celles citées précédemment, on retrouve certaines similarités. En effet, actuellement on peut la définir selon Planche (2007 : 20-21), comme

un lieu où, parce qu'il se situe en dehors de l'État, s'exercent la liberté et la créativité des individus; un lieu où, égaux bien que différents, ils établissent consciemment des relations entre eux, communiquent, échangent, nouent des contrats, s'associent de diverses façons; un lieu où ils s'organisent volontairement pour faire reconnaître leurs droits et participent à l'élaboration du bien commun.

Aussi, elle « est composée par ces associations, organisations et mouvements sociaux qui émergent plus ou moins spontanément et qui, sensibles à la manière dont les problèmes sociétaux résonnent dans les sphères de la vie privée distillent et transmettent ces réactions dans les sphères publiques » (Ehrenberg, cité par Kaldor, 2007 : 95).

« Au même titre que l'accent mis sur l'autonomie et l'organisation civique, la société civile a aussi acquis une signification globale » à cause de « l'interconnectivité » croissante entre les mouvements sociaux de pays différents rendue possible grâce au développement des moyens de communications et de « l'existence d'une législation internationale relative aux Droits de l'Homme » (Kaldor, 2007 : 93). C'est d'ailleurs grâce à cette coopération internationale et à ses transferts de fonds que les associations féminines et les groupes représentant la société civile africaine ont pu participer aux conférences des femmes et renforcer ou intégrer des réseaux internationaux (Bop, 1997 : 57).

Après la conférence de Pékin de 1995, les notions d'*empowerment* et de société civile ont gagné en importance dans l'analyse de la question des femmes et ont été reprises par différents groupes sociaux et par les institutions internationales comme l'ONU, la Banque mondiale et autres ONG (Fortin-Pellerin, 2006). Ces notions ont été considérées comme faisant partie de « l'Agenda de la Nouvelle Politique » et furent envisagées comme des mécanismes destinés à faciliter les réformes du marché et à introduire la démocratie parlementaire, pour reprendre les termes de Kaldor (2007 : 95). Selon Fortin-Pellerin (2006 : 57), ces institutions définissent la notion d'*empowerment*

comme une tentative d'élargissement de l'ensemble des actions possibles, individuellement et collectivement, afin d'exercer un plus grand contrôle sur sa réalité et son bien-être (...). [Elles] mettent l'accent sur l'*empowerment* en tant que pouvoir d'influence, c'est-à-dire comme outil de modification des rapports sociaux pour arriver à une distribution plus équitable des ressources entre les différents groupes sociaux.

Dans la même veine, « parce qu'elles agissent sur le terrain auprès des plus pauvres et que leur but n'est ni lucratif ni politique les ONG sont "instituées" – et d'ailleurs s'instituent très largement elles-mêmes – comme les représentantes par excellence de la société civile » (Planche, 2007 : 29). Enfin, bien que ces notions soient présentées différemment selon les auteurs, toutes les définitions de l'*empowerment* et de la société civile appliquées à la condition féminine s'accordent sur le fait que les groupes de femmes expriment par ces approches leur volonté d'acquérir plus de contrôle sur leur vie en prenant part à la vie politique et à l'élaboration de politiques de développement

local et international aussi bien à l'intérieur des gouvernement que des ONG, de façon non partisane.

Le premier avantage des notions d'*empowerment* et de société civile dans la question de l'émancipation des femmes est sans doute imputable au fait qu'elles ont été développées par les femmes du Sud elles-mêmes, agissant comme des actrices dans leur propre développement et qu'elles prennent en compte les rapports de genre tels qu'elles les vivent. Ensuite, toutes les définitions de cette approche s'accordent sur le fait que l'*empowerment* fait référence à des caractéristiques individuelles, « telles le sentiment de compétence personnelle et la prise de conscience, de même qu'à des caractéristiques liées à l'action, aux relations avec l'environnement et au caractère dynamique de ce concept » (Fortin-Pellerin, 2006 : 58). Ce point contribue à démarquer l'*empowerment* des approches IFD et GeD car, dans ces approches, on considérait les femmes comme un groupe stable partageant la même réalité, de même qu'elles ne prenaient pas en compte les rapports de genre spécifiques des sociétés dans lesquelles on implantait les projets. Aussi, contrairement aux approches IFD et GeD, l'approche de l'*empowerment* n'a pas engendré de projets de développement spécifiques. Elle est demeurée au niveau théorique et a fait naître « un vaste ensemble de discours et de pratiques ayant pour effet de questionner et de dénoncer les conditions discriminatoires subies par les femmes. Le but visé est d'obtenir une transformation sociale » (Fortin-Pellerin, 2006 : 58).

Bien qu'elles divergent entre elles sur le plan théorique, les études nées des approches IFD, GeD et *empowerment* dégagent généralement un portrait sombre des femmes africaines. Mianda (1996 : 14) décrit cette situation en disant que les recherches découlant de ces courants théoriques dépeignent souvent les femmes africaines comme courageuses, accomplissant de multiples corvées pour subvenir aux besoins de leur famille. Et, cette charge est volontiers acceptée par ces femmes en tant que devoir de reproduction que leur assigne la tradition et qui rentre dans l'ordre naturel des choses. De même en Afrique, l'*empowerment* reste davantage dans le domaine du symbolique que du réel à cause de la persistance des structures patriarcales (Boyd, 1994). Bien que peu nombreux, les projets de développement pour les femmes menés au Gabon s'inscrivaient dans les approches IFD et GeD. Il sera donc intéressant de voir comment ces deux approches ont été intégrées aux politiques nationales d'émancipation des femmes. Nous verrons aussi si la notion d'*empowerment* est entrée dans les discours relatifs à la situation des femmes gabonaises.

Mais, au-delà des critiques qu'ont pourraient apporter aux approches IFD, GeD et *empowerment*, elles ont permis d'introduire le courant des rapports sociaux de « genre » ou de « sexe » dans les sciences sociales, notamment dans les études de développement (Sow, 1994 : 12) et de penser la domination masculine. En effet, l'usage de l'un ou l'autre de ces termes est souvent discuté en sociologie car faisant référence à deux notions différentes : le genre renvoie davantage à la construction sociale, tandis que le sexe renverrait au biologique (Tahon, 2003 ; Guionnet et Neveu, 2004). Dans ce travail, nous utiliserons le terme sexe plutôt que genre car nous pensons avec Tahon (2003 : 24) que

c'est l'examen sociologique des rapports de sexe et non celui des rapports de genre qui permet, me semble-t-il, de mettre en évidence les inégalités toujours présentes, sans pour autant les figer dans une construction à ce point sociale qu'elle acquière une essence naturelle, qu'elle apparaisse indestructible. Il s'agit de saisir les inégalités en les historicisant, c'est-à-dire en tenant compte du fait que l'égalité des femmes et des hommes est maintenant un principe admis.

1.1.4. Rapports sociaux de sexe et domination masculine

Suite à ces nombreux travaux sur la situation des femmes, la question des femmes dans le développement est devenue indissociable de l'idée des rapports sociaux de sexe.

Haicault (citée par Tahon, 2003 : 27) nous dit que :

Les rapports sociaux de sexe sont à la base des relations dynamiques qui distribuent les sexes, en tant que catégories sociales, dans les différentes instances ou sphères d'une totalité sociale considérée. Ils sont partout. Ils fonctionnent selon trois principes de spécification : l'identification, la différenciation et la hiérarchisation. Les rapports sociaux de sexe □ entre sexes et intrasexes □ toujours imbriqués à d'autres rapports sociaux, sont organiquement composés d'une dimension matérielle qui correspond aux places, aux fonctions, aux moyens matériels et techniques, aux accès aux ressources concrètes. Ils sont aussi composés d'une dimension symbolique faite de croyances organisées en doxas, qui fonctionnent à légitimer les positions matérielles asymétriques des sexes. Les rapports sociaux effectuent sans cesse un travail de production symbolique qui vise à justifier la distribution sexuée des places, des fonctions et des représentations, ainsi que leurs trois principes de distribution. Par son inscription dans les pratiques sociales, la production symbolique contribue activement à la recomposition dynamique de ces rapports sociaux.

Cette définition des rapports sociaux de sexe nous permettra d'analyser le problème de l'intégration des femmes dans la prise de décision au Gabon car elle met en évidence les rapports de pouvoir contenus dans les rapports de sexe et la division de l'espace social entre les hommes et les femmes, soit le fait que la société a aménagé des espaces pour chacun des sexes et que les femmes sont souvent tenues à l'écart de l'espace public et politique. Aussi, cet élément relationnel contenu dans l'analyse des rapports de sexe prend en compte les autres variables « comme par exemple le contexte historique, économique ou politique, l'appartenance de classe, d'âge, ou de culture » (Sow, 1994 : 14) qui permettent de saisir le contexte socioculturel, économique et politique particulier du Gabon.

De plus, ce courant traite de la domination masculine comprise en tant que pouvoir social et domestique des hommes sur les femmes (Guionnet et Neveu, 2004 : 244). Dans notre travail nous utiliserons le concept de domination masculine tel que définit par Richardson (1994 : 245), c'est-à-dire, comme

une situation qui prévaut lorsque les hommes jouissent d'un statut supérieur à celui des femmes et qui leur permet d'exercer un pouvoir sur elles. La connotation de la domination masculine est celle d'un pouvoir personnel mais qui s'appuie sur des structures plus larges comme celles du patriarcat.

Ici, nous ne faisons pas référence à « un rapport hiérarchique au sens wébérien (chance pour un ordre donné d'être obéi) », mais plutôt à un système résultant « d'un ensemble de mécanismes sociaux qui concourent à créer un complexe d'avantages, de primautés masculines » (Guionnet et Neveu, 2004 : 243). Nous avons choisi d'utiliser

cette définition car elle nous permet de nous concentrer sur les aspects politique, social et symbolique de la domination.

En politique, cette domination masculine se traduit par le décalage temporel d'accès aux droits politiques, l'inégale probabilité d'accès aux fonctions partisanes, électives, gouvernementales. Dans le domaine du privé et des sociabilités elle se matérialise, entre autres, par l'inégale prise en charge des tâches domestiques, les rendements différentiels de la conjugalité, l'investissement très asymétrique dans le travail émotionnel propre au couple. (Guionnet et Neveu, 2004 : 243-244)

Enfin sur le plan symbolique, « elle se perpétue par la présence dans la conscience et l'impensé des hommes comme des femmes de schèmes de classement, de définitions, de rôles, de postures, de comportements légitimes propres au masculin et au féminin » (Guionnet et Neveu, 2004 : 245).

1.2. Le rôle des Nations Unies dans la question de l'émancipation des femmes

1.2.1. Aperçu général

Dans le même sens que les féministes, les Nations Unies ont fortement contribué à faire avancer la question de l'émancipation des femmes, notamment par l'organisation de conférences pour les femmes comme nous l'avons dit précédemment. À ce jour, quatre conférences internationales ont été consacrées aux femmes : Mexico (1975), Copenhague (1980), Nairobi (1985) et Pékin (1995), toutes en lien avec l'Année internationale de la femme (1975) et la Décennie des femmes (1976-1985) décrétées par les Nations Unies. On peut dire que ces événements ont défini l'entrée officielle des femmes sur la scène

internationale, notamment dans les questions de développement et ont révélé au grand jour les combats des femmes pour l'égalité (Mutume, 2005 : 9).

Toutes ces conférences internationales ont eu comme objectif de promouvoir l'égalité des femmes dans tous les aspects de la vie, politique, économique et sociale. Il est sorti de chacune de ces rencontres un Programme d'action proposant des stratégies supposées entraîner des changements dans les discours, les politiques et les pratiques des gouvernements nationaux et des instances internationales à l'égard des femmes. En un mot, on peut dire que ces conférences internationales pour les femmes ont permis d'institutionnaliser le combat pour l'égalité des sexes sur la scène et dans les discours internationaux et nationaux. Toutefois, même si elles ont permis de faire avancer la lutte pour l'égalité des droits et la bataille pour l'accès à un plus grand rôle des femmes dans la prise de décision à tous les niveaux de la société (Département de l'information, Nations Unies 1997), il n'en demeure pas moins que la lutte est loin d'être gagnée. En dépit de quelques changements, comme la création partout dans le monde de ministère ou d'organes gouvernementaux chargés de la condition féminine et de la promotion de la femme, on reste encore loin d'avoir atteint les objectifs d'égalité des droits des femmes fixés lors des différentes conventions, tels que la parité politique, l'accès égal des enfants des deux sexes au système d'éducation et la protection des femmes contre les violences, pour ne citer que ces aspects du débat.

Un des éléments qui avait aussi entravé la portée des trois premières conférences internationales pour les femmes, à savoir celles de Mexico (1975), Copenhague (1980) et de Nairobi (1985), fut la faible participation des femmes autres que des intellectuelles et des femmes déjà engagées politiquement (par exemple des membres de gouvernement et

des épouses de chefs d'État) et le constat est plus fort encore chez les Africaines. Sow (1994 : 2) dit à cet effet que « ces réunions de femmes ont cependant l'inconvénient de concerner des cénacles, alors qu'il est urgent de porter le débat sur la place publique, de l'enraciner dans la réflexion sociale globale ». De ce fait, ces conférences ont eu peu de répercussions à l'intérieur de la société et chez les femmes vivant hors des institutions universitaires ou politiques et, le débat sur l'égalité est longtemps resté fermé autour de quelques féministes et intellectuelles occidentales principalement. Mais, la discussion s'est ouverte à toutes les femmes, occidentales et du Sud, « qu'elles soient chercheuses, professionnelles, activistes ou tout simplement intéressées » (Sow, 1994 : 2) à partir de la IVe Conférence « Paix, égalité, développement » qui s'est tenue à Pékin en septembre 1995.

1.2.2. L'importance de la conférence de Pékin pour les Africaines

Les femmes africaines participèrent massivement à la conférence de Pékin et l'Afrique ne fût plus seulement représentée par les femmes de présidents, les ministres ou les intellectuelles, comme c'était le cas lors des conférences antérieures, et des délégations conséquentes de militantes d'associations, des représentantes politiques, des techniciennes en développement ainsi que des ONG ont été du nombre (Hesseling et Locoh 1997 : 6 ; Manuh, 1998 : 2). D'ailleurs, plusieurs féministes africaines s'accordent sur le fait que les femmes africaines ont profité de l'occasion offerte par la Conférence de Pékin pour exprimer leurs revendications sur la scène internationale (Hesseling et Locoh, 1997 ; Adjamagbo-Johnson, 1997 ; Mutume, 2005).

En effet, dans les années 1990 il y a eu une explosion de la présence des femmes africaines dans la société civile et leur entrée a été manifeste dans la vie publique (Hesseling et Locoh, 1997 : 5). Cette explosion a été principalement motivée par les tentatives de démocratisation qu'ont connues plusieurs pays d'Afrique subsaharienne durant cette décennie. Avec l'avènement du multipartisme, la libération de la parole, l'organisation de conférences nationales et l'émergence d'une presse indépendante permettant aux citoyens de se prononcer sur les affaires publiques, ces dernières ont pu davantage s'impliquer dans les affaires de l'État, participer au changement, et elles se sont exprimées sur la scène politique. Elles ont aussi créé plusieurs associations et organisations non gouvernementales afin d'investir tous les terrains dans lesquelles elles entendaient lutter.

Ce qui est surtout remarquable c'est que les initiatives associatives cessent de cantonner les femmes aux activités de type « social » qui les enfermaient dans leur domaine réservé de bonnes épouses et bonnes mères. Elles sont désormais plus présentes dans la lutte pour le respect des droits civiques, de l'égalité de l'accès à l'éducation et commencent à se mobiliser sur le front des violences faites aux femmes. (Hesseling et Locoh 1997 : 7)

Les Africaines « ont pu aussi bénéficier de la mobilisation des femmes du monde entier lors de la conférence de Pékin pour obtenir un soutien sur des questions dont elles avaient décidé, lors de la conférence régionale africaine de Dakar » (Bop, 1997 : 55). Toutes les participantes africaines (les représentantes de gouvernements, d'ONG et toutes les associations de femmes impliquées dans la préparation de Pékin), soit plus de 3000 femmes (Manuh, 1998 : 2), s'étaient réunies à la conférence préparatoire de Dakar en

1994, afin de développer une plate-forme de revendications commune qui fut présentée à Pékin.

Une analyse comparée de toutes les conférences régionales qui ont prélué à Pékin résume ainsi les spécificités de la conférence africaine : « La plate-forme de Dakar insiste particulièrement sur l'*empowerment* et le rôle que peuvent jouer les femmes dans tous les domaines, notamment la culture, la famille, la socialisation et le développement. Le droit des femmes à l'accès au crédit et à la terre y est fortement souligné. Un des thèmes prioritaires insiste sur la situation des petites filles, les discriminations dont elles font l'objet, justifiant qu'une attention particulière leur soit portée... C'est d'ailleurs sur l'insistance particulière des Africaines que ce dernier thème a été inscrit dans le programme d'action final issu de la IV^e conférence mondiale ». (Hesseling et Locoh, 1997 : 6)

Ces préoccupations des Africaines ont bien été reflétées dans les onze champs d'action de la plate-forme de Pékin (Hesseling et Locoh, 1997 : 6 ; Manuh, 1998 : 2) :

- 1) Pauvreté des femmes, sécurité alimentaire défaillante et marginalisation économique ;
- 2) Accès insuffisant à l'éducation, à la formation, aux sciences et à la technologie ;
- 3) Rôle essentiel des femmes en ce qui concerne la culture, la famille et la socialisation ;
- 4) Amélioration de la santé des femmes et de leur santé génésique, y compris la planification de la famille et les programmes intégrés ;
- 5) Rôle des femmes en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;
- 6) Participation des femmes au processus de paix ;
- 7) Accès des femmes au pouvoir politique ;
- 8) Droits de la personne et droits légaux des femmes ;
- 9) Production statistique de données ventilées par sexe ;

- 10) Femmes, communication et information ;
- 11) Accès à un traitement équitable des petites filles.

La plate-forme d'actions développée à Pékin insistait sur le fait que toutes les politiques nationales et internationales ainsi que tous les programmes de développement intègrent une démarche qui prenne en compte l'équité des sexes dans leurs discours et dans leurs actions ; en même temps qu'on demanda à chaque pays de travailler en collaboration avec les ONG et les associations de femmes afin de concevoir un plan d'action adapté à la réalité nationale qui rejoigne les objectifs fixés par la conférence (Manuh, 1998 : 2). Le but de ces plans d'action étant ultimement d'enrayer les discriminations dans les onze points cités plus haut et de promouvoir l'émancipation des femmes.

1.3. Après Pékin, quelques avancées mais les obstacles persistent

Cette rencontre internationale a suscité bien de l'enthousiasme chez les militantes africaines. Toutefois, on constate que peu de pays ont appliqué le Plan établi lors de la conférence ou encore que les progrès se sont effectués lentement à travers le continent.

Alors que de nombreux pays ont ratifié des accords de l'ONU (notamment sur la question des femmes), ces accords n'ont pas eu de répercussions [immédiates] sur les dirigeants et ne se sont pas traduits par une amélioration des conditions de vie et de travail de la femme. (Manuh, 1998 : 3)

Par exemple, une enquête menée par l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement révéla que seuls dix pays africains, parmi lesquels on compte le Gabon et le Sénégal, avaient élaboré des Plans d'actions en faveur des femmes (Manuh, 1998 : 2). Ensuite, en 2003, soit huit années après la Conférence de Pékin, l'organisation politique du continent, l'Union africaine (UA), instaura la parité des sexes à ses postes de décision les plus élevés, en élisant cinq hommes et cinq femmes aux postes de commissaires. Dans la même foulée, la représentation des femmes au Parlement panafricain s'éleva à 25 % et une femme fut élue à sa direction. Quant au reste du continent, les gouvernements ont affiché une bonne volonté, mais bien des obstacles ont persisté, empêchant notamment les femmes d'accéder aux structures décisionnelles comme le préconisait le Plan de l'ONU.

Mais, d'où viennent tous ces éléments qui empêchent l'émancipation des femmes africaines ? Plusieurs faits peuvent être mis en cause. Pourtant, un élément a particulièrement retenu notre attention, à savoir, les barrières traditionnelles et les traditions patriarcales. En effet, en Afrique subsaharienne, le premier obstacle à l'émancipation de la femme telle que réclamée lors de la Conférence de Pékin qui peut être mis en cause est la tradition patriarcale qui prône la subordination des femmes. Plusieurs travaux ont démontré que :

L'idéologie traditionnelle dominante en Afrique subsaharienne comme au Maghreb postule une subordination des femmes allant souvent de pair avec l'exclusion de la sphère publique et en particulier de la sphère politique, réservée aux hommes. Les rôles politiques joués par certaines femmes dans les sociétés précoloniales paraissent à cet effet comme l'exception qui confirme la règle. (Adjamagbo-Johnson, 1997 : 63)

Cette culture se traduit par des discours et des actes qui reproduisent les inégalités et les principes du patriarcat depuis des temps ancestraux. Cette règle socialement acceptée et pratiquée dans la société est aussi enchâssée dans l'infrastructure institutionnelle et, en même temps, les pratiques et attitudes traditionnelles vis-à-vis des femmes se sont étendues dans la vie publique. Il ressort donc de nos lectures que cette donnée culturelle demeure certainement la principale raison de la sous-représentation des femmes chez les hauts fonctionnaires et aux postes de décision du gouvernement, des forces armées, des banques centrales, des ministères des finances, des affaires étrangères et des organisations régionales africaines (Adjamagbo-Johnson, 1997 : 2 ; Manuh, 1998 : 14). En un mot, même si les États ont reconnu la contribution importante des femmes au développement national et international en ratifiant les accords de l'ONU, il y a eu peu d'amélioration dans leur accès aux ressources et dans leur inclusion à la politique nationale de façon générale sur le continent, à cause de barrières qui trouvent leur fondement dans les traditions.

Maintenant que nous avons dressé un bilan des théories et des activités qui ont encadré l'émergence de la problématique « Femmes et développement », nous allons nous intéresser à la situation des Gabonaises et à l'intégration de ces différentes conceptions du développement des femmes à l'agenda politique du pays. Mais avant de rentrer dans le vif de notre sujet, nous allons faire dans le prochain chapitre une présentation générale du Gabon.

2.1. Contexte démographique

Logé dans le Golfe de Guinée et à cheval sur l'équateur, le Gabon s'étale sur une superficie de 267 667 km carrés, limité au Nord par le Cameroun, au Nord-Ouest par la Guinée équatoriale, à l'Est et au Sud par la République du Congo et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Il est divisé en neuf provinces : l'Estuaire, le Haut-Ogooué, le Moyen-Ogooué, la Ngounié, la Nyanga, l'Ogooué-Ivindo, l'Ogooué-Lolo, l'Ogooué-Maritime et le Woleu-Ntem, dirigées chacune par un gouverneur, elles-mêmes subdivisées en départements dépendant d'un préfet et, parfois, en districts, dépendant d'un sous-préfet. Certains Gabonais présentent, en plaisantant, la Guinée Équatoriale, comme la dixième province du Gabon ; et pareillement, les Camerounais disent que le Gabon est la onzième province du Cameroun. Ces blagues viennent du fait qu'il y a de grandes similitudes ethniques entre les populations du Nord du Gabon, du Sud du Cameroun et de la Guinée Équatoriale.

Le Gabon a une population estimée à 1 383 000 habitants dont 61 % se situe dans la tranche d'âge de 15 à 64 ans, et composée à 52 % de femmes. Il a une croissance démographique de 2,5 % par an due à la baisse de la mortalité, à un taux de natalité avoisinant 27,42 ‰ et un taux de fécondité de 3,7 enfants par femme en 2001 (www.legabon.org). Le pays a une population jeune et urbaine car on estime que 83 % des Gabonais vivent en milieu urbain. Toutefois, cette population est répartie de façon inégale sur le territoire et on constate qu'un peu moins de 75 % de la population se concentre dans quatre provinces. Parmi les régions les plus peuplées du pays, on retrouve en tête de liste la province de l'Estuaire et sa capitale Libreville, capitale politique du pays, qui abrite 597 200 habitants, soit environ 43 % de la population gabonaise. Ensuite

il y a le Haut-Ogooué qui, grâce à son industrie minière d'exploitation de l'uranium et du manganèse, abrite 15 % de la population. La province de l'Ogooué-Maritime et sa capitale Port-Gentil concentrent l'essentiel de l'industrie pétrolière et contiennent environ 8 % de la population, tout comme la province du Woleu-Ntem qui assure l'essentiel de la production agricole du pays. Les cinq autres provinces du pays abritent à peu près 25 % de la population et sont constituées de villes secondaires où on retrouve la plus grande partie de la population rurale du pays.

2.2. Contexte culturel

La population gabonaise est composée de plusieurs ethnies regroupées en cinq principaux groupes qui sont les Fangs, les Batékés, les Myénés, les Punus et les Nzébis. Sur le plan religieux, ce pays est essentiellement chrétien et animiste même si l'Islam commence à se répandre davantage dans la société. À côté des pratiques religieuses et à mi-chemin entre ésotérisme et réseau d'influence, on peut mentionner l'existence de la franc-maçonnerie qui compte un nombre notable d'adeptes dans les milieux des dirigeants. Il existe d'ailleurs une Grande Loge du Gabon, appartenant à la même obédience que le Grande Loge nationale française ainsi qu'un Grand Rite Équatorial Gabonais. Le mouvement rosicrucien est tout aussi fortement implanté au Gabon (Augé, 2005b).

Ce pays d'Afrique centrale était une colonie française jusqu'en 1960, année de son accession à l'indépendance. Malgré cette indépendance politique acquise, le Gabon a gardé beaucoup de liens avec l'ancien colonisateur qui découlent notamment des

politiques d'acculturation mises en œuvre durant l'époque coloniale. « Après plus de cent-vingt ans de servitude, les populations du Gabon héritaient d'un pays complètement transformé. Aux chefferies et petits royaumes plus ou moins moyenâgeux d'avant la période coloniale s'était substitué un jeune État doté de structures d'administration modernes » (Metegue N'Nah, 2006 : 157).

Comme partout ailleurs, la France instaura une politique d' « assimilation » durant la colonisation qui avait pour but l'intégration culturelle, politique et sociale des colonies à la mère-patrie, c'est-à-dire la France. Ainsi, grâce à l'éducation, à la religion et au commerce, le colon véhicula de nouvelles valeurs afin de couper les autochtones de leurs traditions. L'implantation d'institutions françaises dans les colonies afin d'avoir une législation commune prolongea le processus d'acculturation des populations gabonaises. Toutefois, la persistance des coutumes et des valeurs traditionnelles a empêché l'assimilation intégrale des valeurs et des institutions occidentales, ce qui fit des institutions gabonaises de pâles copies de l'administration française.

Si nous insistons sur cette politique d'assimilation que connut le Gabon, ainsi que toutes les colonies françaises entre 1839 et 1960, c'est parce que cette pratique a des répercussions sur la politique gabonaise jusqu'aujourd'hui, étant donné que tout le système politique, juridique et social du pays est inspiré de la France. L'accession à l'indépendance ne modifia pas de façon notable les rapports entretenus entre les deux pays pendant la colonisation car cette indépendance était conditionnée par la signature d'accords de coopération avec l'ancienne puissance colonisatrice.

Certes, dans les différentes administrations, des Gabonais remplacèrent les Français aux postes de direction. Mais par le biais de son assistance technique et par ses entreprises omniprésentes et toutes puissantes dans tous les secteurs de l'économie, la France continua à tenir fermement le pays dans une étroite dépendance et à peser lourdement sur son évolution. (Metegue N'Nah, 2005 : 161)

Aujourd'hui, presque cinquante ans après son indépendance, le Gabon se définit comme étant un pays démocratique ayant un système politique, lui aussi copié sur le modèle français et on peut dire qu'il jouit d'une situation politique stable comparée aux autres pays d'Afrique subsaharienne. Par stabilité, nous entendons le fait qu'il n'y a pas eu de changements majeurs sur la scène politique gabonaise depuis son indépendance le 17 août 1960. Ce pays n'a jamais connu de conflits politiques, tels que des guerres civiles ou d'autres conflits armés, et il n'a eu que deux chefs d'États dont un seul a connu des élections présidentielles au cours de son mandat. En effet, le président en exercice Omar Bongo Ondimba est passé à la tête du pays en 1967, après le décès du premier chef d'État, Léon Mba, qui avait accédé au pouvoir à l'indépendance. Il y a été reconduit trois fois successives, soit après les premières élections présidentielles qui ont suivi immédiatement l'instauration officielle de la démocratie et du multipartisme au Gabon, en décembre 1993, ensuite en décembre 1998 et en novembre 2005.

L'instauration de la démocratie au Gabon a notamment débouché sur la mise en place d'une nouvelle Constitution et de trois instances de pouvoir. Le pays s'est doté d'un régime semi-présidentiel, où le Président de la République partage le pouvoir exécutif avec le Premier Ministre qui est le chef du Gouvernement. Le pouvoir législatif est représenté par un Parlement bicaméral composé du Sénat et de l'Assemblée Nationale, et

enfin, le pouvoir judiciaire qui est une institution indépendante des deux précitées est entre les mains de la Cour Constitutionnelle (www.legabon.org).

2.3. Contexte économique

Avant la période coloniale, l'économie gabonaise était essentiellement basée sur la chasse, la pêche, la cueillette et le troc. On y pratiquait essentiellement une agriculture vivrière destinée à combler les besoins de base des populations. L'économie marchande fut donc introduite par des Blancs qui l'occupèrent par l'intermédiaire des entreprises coloniales.

Or, au lieu de développer des échanges monétaires, celles-ci se réduisirent à un simple troc des marchandises occidentales avec les produits de cueillette des autochtones. Elles s'assuraient de ce fait, puisque le rapport était souvent défavorable aux Gabonais, des profits colossaux sans fournir un minimum d'efforts dans l'amélioration des techniques d'exploitation qui faisaient énormément appel à la force physique des populations autochtones. (Ombigath, 2006 : 144-145)

C'est donc à partir des années 1920 que les entreprises coloniales ont commencé l'exploitation des ressources naturelles du pays. Après avoir exploité les produits de cueillette comme l'ivoire, le caoutchouc, le cacao et le café, les puissances coloniales, principalement la France et l'Allemagne, se sont investies dans l'industrie forestière. L'Okoumé, essence de bois dont regorge la forêt équatoriale, est devenu le principal produit d'exportation du Gabon au cours des années 1920, jusqu'au lendemain de l'accession du pays à l'indépendance. Aujourd'hui encore, l'industrie forestière reste

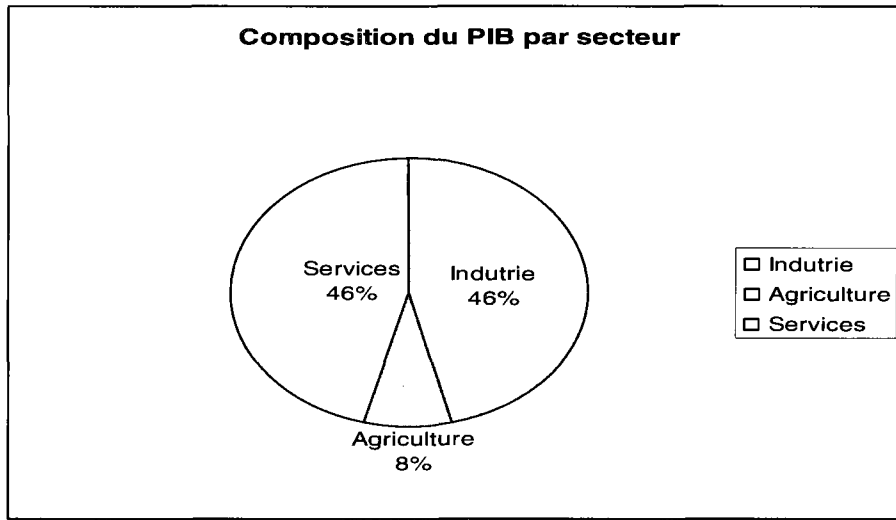
l'une des principales ressources économique du pays avec une production avoisinant les 2 310 000 mètres cubes en 2001. Hélas, tout comme à l'époque coloniale, seuls 7 % de la production forestière est transformée localement (www.legabon.org).

À côté de l'exploitation du bois, s'est développée l'exploitation minière lancée en 1936. Toujours sous la houlette des sociétés coloniales, on a exploité l'or et le diamant dans un premier temps, jusqu'à l'ouverture de deux grandes mines d'uranium (ce minerai a été exploité jusqu'à épuisement du gisement par la Compagnie des Mines d'Uranium de Franceville, Comuf, filiale de la compagnie française COGEMA) et de manganèse dans les années 1960. Actuellement, la Compagnie Minière de l'Ogooué (la Comilog, filiale de la société franco-américaine ERAMET) est le cinquième producteur mondial de manganèse, troisième producteur mondial de manganèse métal et premier exportateur mondial de bioxyde de manganèse (www.legabon.org). Aujourd'hui encore les principales sociétés forestières et minières continuent à appartenir à de grands groupes français tels que Rougier, Leroy et Delmas et cette situation renforce les liens entre les deux pays, mais surtout la dépendance économique du Gabon envers la France.

En marge des secteurs forestiers et miniers qui génèrent de gros revenus pour l'État, le secteur agricole n'a cessé de rétrograder depuis les années 1960. Edzodzomo-Ela (1993 : 170) rapporte qu'à cette époque, l'agriculture représentait 14,8 % du PIB, « pratiquement le même taux que les industries extractives » qui représentaient 15,5 % du PIB. Mais, « cette participation tombe à 8 % au cours de la période 1965-1972 (...). En 1985, elle ne représente qu'à peine 4 % du PIB » (1993 : 168). En marge de ces données économiques, il faut toutefois souligner l'existence d'une agriculture vivrière gérée essentiellement par les femmes.

Cette dégradation du secteur agricole a été fortement encouragée par l'essor de l'industrie des hydrocarbures qui d'une part a provoqué un exode massif des hommes actifs vers les chantiers, et de l'autre a apporté beaucoup plus d'argent dans les caisses de l'État. En effet, grâce à la forte augmentation du prix et de la production du pétrole dans les années 1970, l'économie gabonaise a connu un véritable boom. D'après Edzodzomo-Ela (1993 : 168), « la part du pétrole de 24 % du PIB en 1973 passe à 42 % en 1979. Durant cette période, l'activité pétrolière représente 75 % de la valeur ajoutée du secteur primaire ». Aujourd'hui encore, l'économie gabonaise est portée par le secteur pétrolier qui représente 77 % des exploitations totales, compte pour 46 % dans le Produit intérieur brut (PIB) et pour 56 % des recettes budgétaires (www.legabon.org; Profil de gouvernance du Gabon, 2004). Ce secteur, jadis monopolisé par le groupe Elf Aquitaine, est désormais entre les mains de Shell, de PANAFRICAIN, de Pioneer et de Vaalco, tous des grands groupes occidentaux. Enfin, on retrouve aussi dans ce riche sous-sol d'autres métaux de base comme le niobium, le phosphate, la barytine, la potasse, le talc et le fer qui ne sont pas exploités de façon significative et ne constituent donc pas des sources de revenus importantes pour le pays. Actuellement, l'agriculture contribue pour 8 % du PIB, contre 46 % pour l'industrie et également 46 % pour les services.

Tableau 1 : Composition du PIB par secteur



Source : Organisation des Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, Profil de gouvernance du Gabon, 2004 (p.6).

Cette abondance de ressources minières fait du Gabon l'un des pays les plus riches de l'Afrique subsaharienne. Selon les données de la Banque mondiale, le pays a un produit national brut (PNB) par habitant de 3860 dollars, ce qui lui confère la croissance moyenne annuelle du PNB par habitant la plus élevée en Afrique subsaharienne (www.legabon.org)¹. Toutefois, ses nombreuses richesses ne l'ont pas mis à l'écart de la crise économique qui frappe l'ensemble du continent noir et il est actuellement considéré comme étant un pays sous développé à causes de plusieurs problèmes liés à la mauvaise gestion des ressources de l'État.

¹ À titre de comparaison, le Sénégal a un PNB par habitant de 710 dollars, au Cameroun il est de 1000 dollars, et en République du Congo il s'élève à 1300 dollars.

En effet, le Gabon a adopté des politiques de développement non adaptées à la réalité locale au sortir de la colonisation comme bon nombre de pays africains. Dans les années 1960, les leaders politiques ont choisi différents modèles de développement, sensés permettre à leur pays de rattraper le retard accumulé face aux pays industrialisés, qui se sont avérés inefficaces et non adaptés à la réalité africaine.

Ainsi, entre 1960 et 1977, le Gabon se lança dans des grands projets de développement très coûteux, tels que la construction d'infrastructures routières, sanitaires et scolaires grâce aux retombées importantes du pétrole.

Selon Edzodzomo-Ela (1993 : 167),

les sociétés africaines se sont emparées de ces recettes, ou plutôt les ont subies avec la complicité des dirigeants acquis aux intérêts mercantiles des États et entreprises du monde occidental, le tout avec l'encadrement ou le verrouillage du système néocolonial par les « experts » et les institutions de l'Occident. Le résultat a pu apparaître à un moment donné positif çà et là. Mais, globalement, sur les trente dernières années, il a été partout négatif, pour ne pas dire catastrophique.

Metegue N'Nah (2006 : 200) ajoute à cela que,

le développement des activités économiques s'était fait de façon plus ou moins anarchique, ce qui fut appelé « capitalisme sauvage ». Dans l'ensemble du pays, seules, trois villes, à savoir Libreville, Port-Gentil et Franceville avaient vraiment connu un développement remarquable. Les autres localités n'avaient pas changé d'aspect.

2.4. Contexte éducationnel

En Afrique subsaharienne en général, l'accès à l'éducation est inégalitaire d'abord entre les différentes couches de la société mais aussi entre les hommes et les femmes. C'est pourquoi nous pensons qu'il est important de présenter le contexte éducationnel du Gabon afin d'appréhender l'importance de l'institution scolaire dans l'exclusion des femmes de la sphère politique.

Nous pouvons diviser son développement en deux parties. La première phase de développement du système scolaire gabonais se situe entre 1817 et 1960 (Augé, 2003 ; Metegue N'Nah, 2005), c'est-à-dire entre l'implantation de la première école française en 1817 et l'indépendance. Ces premières écoles ont été ouvertes en même temps que se sont répandues les missions catholiques et ensuite protestantes à travers le Gabon. Il y avait de petites écoles-catéchismes dans les différents villages où l'Église était implantée, ces dernières ne participaient pas à l'alphabétisation des populations mais seulement à l'évangélisation aux travers d'images et de faits religieux appris par cœur pour le salut de l'âme. Augé (2003 : 68) rapporte par ailleurs qu'en 1929 le Gabon ne comptait que onze écoles primaires et secondaires essentiellement et ce nombre s'élevait à 91 en 1952.

Aborder le système scolaire colonial demeure pourtant important pour comprendre la société gabonaise actuelle car l'école coloniale a transformé la structure sociale du pays et a favorisé l'essor d'une élite intellectuelle constituée de fils de chefs. Dans les années 1920 fut créée une école de fils de chefs fondée sur le principe de différenciation sociale. Augé (2003 : 69) rapporte des propos d'un colon de l'époque qui exprime clairement cette idée :

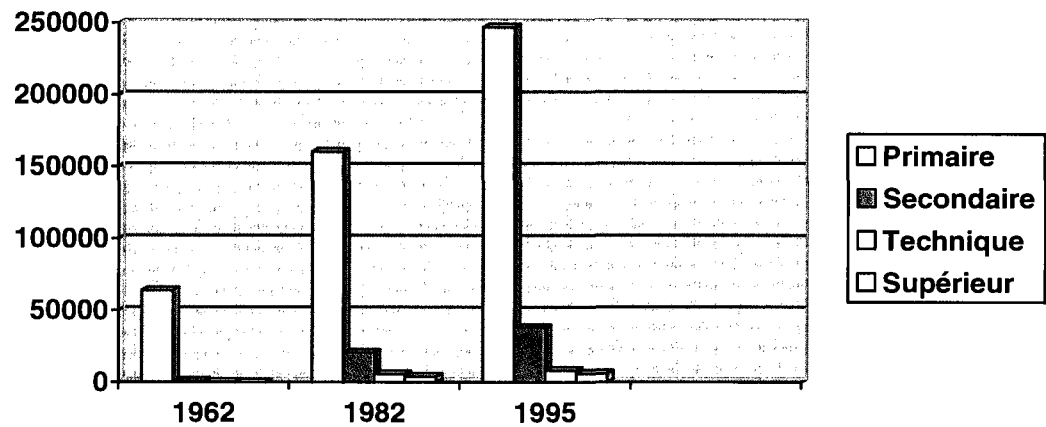
Considérons l'instruction comme chose précieuse qu'on ne distribue qu'à bon escient et limitons-en les bienfaits à des bénéficiaires qualifiés. Choisissons nos élèves tout d'abord parmi les fils de notables (...). L'élève est un moyen de la politique coloniale.

Ces derniers mots laissent sous-entendre que l'on formait intellectuellement les descendants des chefs de villages afin de mieux les contrôler dans l'administration coloniale vu que leur coopération était, dans une certaine mesure, indispensable; mais ils laissent aussi transparaître qu'une grande partie de la population a été exclue de la scène politique et que les positions de pouvoir ont été mises entre les mains d'un petit groupe de la société. Par ailleurs, on comprend que les filles étaient exclues de l'institution scolaire et surtout des écoles de fils de chefs et qu'elles ont été du même coup exclues des sphères décisionnelles. Au fil du temps, ce modèle scolaire ségrégationniste disparut et dans les années 1930-1940, on créa des écoles plus démocratiques dans tous les villages afin d'imposer le français comme langue de référence face aux innombrables dialectes locaux.

Après 1960, on passe à la deuxième phase d'évolution du système éducatif. Comme d'autres pays d'Afrique à cette époque, le Gabon faisait face à un taux élevé d'analphabétisme et à une forte pénurie de cadres car les différentes écoles coloniales avaient pour but de rendre les gens utiles et fonctionnels dans la société et non de leur apprendre à créer de nouvelles relations sociales qui leur permettraient de saisir la complexité de la gestion d'un nouveau pays (Augé, 2003 : 71). Devant cette situation de sous instruction, l'État a fait beaucoup d'efforts pour repenser et développer son système

éducatif et dès 1960, il a construit de nouvelles écoles en vue d'étendre le réseau scolaire. Dans la même lancée, on a fait construire des écoles supérieures et techniques, afin de former des cadres nationaux. A partir de cette année, on note une montée vertigineuse des effectifs dans l'enseignement secondaire, supérieur et technique comme en témoignent des chiffres relevés par Augé (2003 : 72) que nous avons résumé dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Évolution du nombre de personnes aux différents niveaux scolaires.



(Tableau construit à partir des données d'Augé, 2003 : 72)

Même si ces chiffres semblent montrer que seul le cycle primaire a augmenté de façon spectaculaire comparé aux autres cycles, il faut noter qu'ils sont bien inférieurs au nombre réel d'étudiants gabonais inscrits aux secondaire, technique et supérieur vu qu'ils tiennent uniquement compte de la population étudiant sur le territoire gabonais. Depuis 1960, le Gabon a créé un système de bourses scolaires permettant à ses élèves du secondaire et surtout des cycles supérieurs et techniques de poursuivre leur cursus

scolaire dans différents établissements à travers le monde. Par exemple, à l'heure actuelle le Gabon soutient 16 945 étudiants au niveau universitaire dont 9445 sont inscrits dans un établissement d'enseignement au Gabon. On retrouve approximativement 3360 en France, 325 au Canada, et à peu près 260 aux États-Unis ; tous les autres sont éparpillés dans d'autres pays d'Afrique, d'Europe et depuis peu de temps en Chine. D'ailleurs, la majorité des intellectuels et des cadres gabonais ont bénéficié de ces programmes de bourses et stages pour compléter leurs cursus. On retrouve des disparités dans l'attribution des bourses d'études car les chances d'aller étudier en Occident varient en fonction de l'origine sociale. Par exemple, en 2003, la population de l'Université Omar Bongo Ondimba était composée à 35,5 % d'étudiants venant de classes moyennes et 56,6 % venant des milieux populaires (Augé, 2003 : 74). Les enfants venants de familles aisées ne constituaient que 8 % de la population étudiante car, bien que tous aient accès à l'enseignement supérieur, ces derniers étudient plus fréquemment en France, au Canada et aux États-Unis.

Par ailleurs, les femmes n'ont commencé à enregistrer des taux d'alphabétisation similaires à ceux des hommes que plusieurs années après l'indépendance, car ce n'est que depuis 1966 que la Constitution gabonaise garantit un accès égal à l'éducation pour tous les enfants des deux sexes et que la loi fait obligation de scolariser tous les enfants âgés entre six et seize ans. Lorsqu'on regarde les chiffres relevés lors du dernier recensement des populations effectué en 1993, on se rend compte que les femmes comprises dans la fourchette 30-65 ans et plus sont bien moins alphabétisées que les hommes du même âge, alors qu'il y a autant de femmes que d'hommes alphabétisés pour la tranche d'âge comprise entre 15 ans et 29 ans.

Tableau 3 : Population alphabétisée

Groupe d'âge	Hommes	Femmes	Total	Ratio f/100 h
15- 19 ans	45 692	47 348	93 040	103,6
20- 24 ans	35 059	42 770	81 829	121,9
25- 29 ans	34 722	35 501	70 223	102,2
30- 34 ans	38 868	27 748	58 616	71,4
35- 39 ans	24 077	18 094	42 171	75,1
40- 44 ans	17 810	10 263	28 073	57,6
45- 49 ans	12 315	5 266	17 781	42,8
50- 54 ans	8 181	2 743	10 924	33,5
55- 59 ans	6 156	1 570	7 726	25,5
60- 64 ans	3 256	745	4 001	22,9
65+	3 429	1 118	4 547	32,6

Source : Recensement général de la Population et de l'Habitat, 1993. (Tiré de CEDEF 2003 : 15).

Présentement, on estime que

le taux de fréquentation des filles est de 100 % au primaire, de 39,94 % au premier cycle secondaire, de 7,20 % au second cycle et de 2,63 % au cycle supérieur. Il est donc constaté que plus le niveau d'études est élevé moins il y a de filles dans les effectifs.

Cette situation est certainement due au fait que les jeunes filles sont confrontées à de multiples problèmes tels que la démission parentale, les charges domestiques et les grossesses précoces. Cependant, certaines arrivent à terminer leurs études. (CEDEF, 2003 : 13)

Et on enregistre un taux d'alphabétisation général avoisinant 63,2 % ; soit 73,7 % d'hommes et 53,3 % de femmes âgés de plus de 15 ans sont lettrés, d'après des données de l'UNESCO.

La faible proportion de femmes inscrites au cycle supérieur combinée au faible nombre de femmes âgées de plus de 40 ans alphabétisées pourraient expliquer leur sous-représentation dans les organes de prise de décision. Mais, cette situation de sous-éducation des femmes n'est pas exceptionnelle en Afrique car, si on regarde la situation d'autres pays, on constate qu'au Sénégal par exemple, 29 % des femmes âgées de plus de 15 ans sont lettrées contre 56 % des hommes de la même tranche d'âge. Malgré ce faible pourcentage de femmes éduquées dans la population sénégalaise, elles constituent 16,5 % des membres du gouvernement en 1998, 17,5 % en 2005 et 15,5 % actuellement. Face à cette représentation des femmes sénégalaises au sein de leur gouvernement, nous pensons qu'il y a des facteurs autres que la scolarisation qui expliquent cette exclusion des Gabonaises de la prise de décision. Ainsi, dans le troisième chapitre nous allons retracer l'évolution de la situation des femmes gabonaises depuis la société traditionnelle, afin de cerner les mécanismes culturels, sociaux et politiques qui les ont historiquement tenues à l'écart du pouvoir pour enfin aborder leur entrée et leur présence sur la scène politique.

Chapitre III : L'évolution de la situation des femmes gabonaises

Le statut attribué aux femmes africaines au sein de leurs cultures respectives varie selon l'angle sous lequel on aborde le problème. En effet, selon certains, les cultures africaines ont réservé à la femme une place enviable, l'équilibre ayant été rompu par la colonisation. Pour d'autres, par contre, en dépit des aires d'autonomie relevées ici et là, la prééminence, l'autorité de l'homme et la subordination de la femme ne font aucun doute. L'un des arguments en faveur de cette deuxième position est la faible visibilité des femmes dans les structures traditionnelles de pouvoir et de décision. (Nanitélamio, 1994 : 10)

C'est à partir de cette dernière position que nous avons construit notre raisonnement sur le statut et la situation des femmes en Afrique subsaharienne, et spécialement au Gabon. En effet, toutes les études relatives à la condition des femmes africaines que nous avons lues admettent le principe selon lequel ces femmes sont au cœur du développement de leurs pays, bien que leur contribution ne soit pas reconnue à sa juste valeur. Elles sont activement présentes dans la sphère de production, dans l'économie et sont de ce fait des piliers fondamentaux de l'économie et de la société (Bazzi-Veil, 2000 : 5). Malgré tout cet apport à la société, on se rend compte que dans l'ensemble du continent, elles ne bénéficient pas d'un statut à la hauteur de leur engagement. Ainsi, dans ce chapitre, nous allons survoler la situation des femmes gabonaises depuis la société traditionnelle jusqu'à nos jours afin de voir les changements qui ont été effectués.

3.1. Situation des femmes et rapports de sexe dans la société traditionnelle gabonaise

3.1.1. Qu'est-ce que la société traditionnelle ?

Avant de commencer cette section de notre travail, il nous semble important de définir ce que nous entendons par société traditionnelle. Nous expliquerons ces termes à partir d'une définition de Richardson (1994) qui dit que la tradition est constituée d'éléments culturels hérités du passé. En d'autres termes, la société traditionnelle se caractérise par un ensemble de manières de penser, de faire ou d'agir, qui est un héritage du passé, et qui fait partie des coutumes et des habitudes. Ainsi, la tradition intervient dans les rapports sociaux de sexe en assignant des rôles et des statuts particuliers aux hommes et aux femmes. L'auteure ajoute aussi que :

Il existe un discours contradictoire sur le rapport entre les femmes et les traditions : parfois on affirme que les femmes sont les gardiennes de la tradition alors que dans d'autres circonstances on les qualifie de « moteur du changement ». Le statut de la tradition n'est pas non plus toujours clair car certains groupes sociaux peuvent manipuler la tradition aux dépens d'autres groupes. (Richardson, 1994 : 251)

Enfin, il est bien difficile de situer la société traditionnelle dans un espace temporel, car la société actuelle est toujours empreinte de comportements hérités des traditions. Toutefois, pour notre travail, nous essayerons de situer le passage de la société traditionnelle à une nouvelle ère politique et culturelle au Gabon autour des années 1990, date de l'instauration officielle du régime démocratique et multipartite. Cette date marque donc un tournant dans la façon de gouverner les affaires publiques par l'élargissement de l'accès à la prise de décision à tous les citoyens.

3.1.2. Statut des femmes au sein de la famille

« La situation réelle des femmes n'est pas identique dans toutes les sociétés et dans tous les temps » (Héritier, 2002 : 136). Toutefois, les rapports sociaux de sexe dans la société gabonaise sont bâtis sur une hiérarchie homme-femme qui pose toujours les femmes en situation de domination, aussi bien dans les systèmes de parenté patrilinéaires que matrilinéaires². Parce que considérées comme des êtres faibles, des enfants qu'il faut protéger, les femmes demeurent sous la tutelle de leur famille, avant de passer sous la protection de leur mari. Ce principe de différenciation et de hiérarchisation est reproduit matériellement dans les pratiques sociales dès le plus jeune âge, en attribuant à chacun des deux sexes une place, un rôle et des tâches spécifiques dans le ménage. C'est ainsi que les filles font très tôt l'apprentissage de valeurs telles que la soumission, la discrétion, la réserve et la patience, tandis que les garçons apprennent des valeurs liées à l'action. Il ressort par exemple de cette discrimination la faible scolarisation des filles comparées aux garçons dans les zones rurales, ou encore le décrochage scolaire des filles (voir chapitre 2).

Plus tard, dans le foyer, on leur reconnaît un statut d'épouse et de mère et dans ce même cadre elles ne sont pas à l'abri de pratiques qui portent atteinte à leurs droits comme par exemple le mariage précoce et forcé, les inégalités des droits par rapport à la filiation, à l'héritage du père et de l'époux et les pratiques discriminatoires à l'égard des veuves. Aussi, l'éducation des jeunes filles est fortement axée vers l'accomplissement de ces rôles de mères et d'épouses car, c'est par le mariage que les femmes acquièrent une

² On compte au Gabon cinq grands groupes ethniques (voir chapitre 2), eux-mêmes divisés en de multiples ethnies et on retrouve aussi bien des systèmes de parenté matrilinéaires que patrilinéaires.

légitimité et une place dans la société en tant qu'adultes. De même sur le plan social au Gabon, c'est en tant qu' « épouses, mères, premières éducatrices et garantes des valeurs sociales et culturelles » (Bongo, 1998 : 40) qu'elles sont reconnues. Jusqu'à aujourd'hui, la majorité des femmes gabonaises restent attachées au modèle traditionnel et ont tendance à valoriser ces rôles traditionnels. Un autre corollaire de la hiérarchisation entre les sexes est le partage inégal du pouvoir de décision. Les femmes gabonaises restent très concernées par ce que nous appellerons avec Mahfoud-Draoui (1994 : 98) « les petites décisions », celles du quotidien et de l'espace domestique. Mais, elles participent moins aux « grandes décisions », c'est-à-dire celles qui concernent le devenir de la famille. De nos jours, les décisions sont davantage prises en accord entre les deux époux, même si bien souvent, les décisions majeures ne sont pas prises par les femmes unilatéralement dans le couple.

3.1.3. Statut découlant de la culture et de la religion

L'affirmation de Haicault³ (citée par Tahon, 2003 : 27) selon laquelle « par son inscription dans les pratiques sociales, la production symbolique contribue activement à la recomposition dynamique de ces rapports sociaux » se vérifie aussi dans la culture gabonaise. En effet, les rapports sociaux inégaux entre les sexes sont reproduits grâce aux croyances et à la doxa qui effectuent sans cesse un travail de production symbolique, afin de justifier la distribution sexuée des rôles et des places dans la société. Par exemple, les arts populaires (les chants, les poèmes et les contes) ont souvent été utilisés afin de

³ Voir chapitre 1, p.28

véhiculer et de conforter la subordination des femmes considérées comme les gardiennes des traditions. Nombreux sont les contes qui font l'éloge des femmes soumises et vertueuses et affublent les femmes insoumises de toutes sortes de malheurs afin de mouler les opinions, les attitudes et les comportements (Nanitélamio, 1994). Même le système éducatif et les manuels scolaires participent à ce travail de production symbolique et contribuent à la recomposition dynamique de ces rapports sociaux inégaux dans la société gabonaise moderne. Dans la plupart des manuels scolaires, on présente les filles et les femmes dans des métiers stéréotypés liés au ménage, alors que les hommes font des métiers perçus comme étant virils (scientifiques, charpentiers, menuisiers...).

Les religions aussi ont participé à la consolidation de ce discours. Même si les religions animistes étaient fondées sur un principe de prééminence masculine, il semblerait qu'elles étaient plus ouvertes aux femmes que les religions révélées car elles comportaient des rituels typiquement féminins qui leur donnaient un certain pouvoir (Nanitélamio, 1994 : 16 ; Mianda, 1996 : 156). Ces rituels octroyaient, par exemple, un caractère sacré à la fécondité et aménageaient du même coup des espaces d'expression non négligeables pour les femmes. Par contre, les religions révélées ont eu un impact plus lourd sur leur statut car les hommes y sont présentés comme étant les porte-parole sensés transmettre directement la parole divine. Elles ont contribué à diminuer le pouvoir des femmes à l'intérieur comme à l'extérieur de leur foyer notamment dans les pays musulmans, tel que le Sénégal, où l'Islam a renforcé la patrilinéarité au détriment de la matrilinearité qui autrefois était plus présente, ainsi que l'idée du mariage comme devoir religieux ; de même qu'au Gabon, où le christianisme, répandu durant la colonisation a

favorisé un discours de subordination de la femme dont le rôle est valorisé comme épouse et mère tandis que l'homme est le chef de famille. Ici, une caution divine est apportée à l'infériorité de la femme avec le mythe d'Adam et d'Ève tirée de sa côte ; bien que la concertation soit encouragée au sein du couple, l'autorité de l'homme est affirmée sans ambiguïté. En un mot, les religions révélées, aussi bien l'Islam que le Christianisme, en raison de leurs structures et du poids de leur discours, ont renforcé, voire sacralisé la subordination des femmes. Et, cette subordination est désormais décrétée au nom du Ciel et non plus simplement sur la terre.

3.1.4. Statut inégal face au travail

L'inégalité entre les sexes se traduit aussi dans la division du travail. Il y a des tâches féminines, qui sont quotidiennes et dévalorisées d'une part, et d'autre part il y a les tâches masculines, périodiques, et qui ont plus de valeur dans la société. Par exemple, dans la société rurale et suivant le modèle villageois, les hommes sont chargés d'effectuer des tâches saisonnières comme l'abattage des grands arbres dans les champs, la chasse et la pêche, et les femmes font toutes les tâches journalières comme la cuisine, l'agriculture vivrière et la cueillette afin d'assurer les repas quotidiens, le transport de l'eau et soigner les petits animaux (telles les volailles). Cette division des tâches crée de ce fait une répartition inégale du temps de travail.

L'homme jouit plus librement de son temps que la femme. Il n'est pas, comme elle, assujetti aux contraintes d'entretien des plantations et de récolte des produits; il n'est pas davantage concerné par l'effort accaparant de transformation des produits agricoles en vue de leur consommation. Un ménage peut manquer de viande ou de poisson pendant plusieurs jours sans que

l'homme, pourvoyeur de droit de ces denrées, en soit spécialement blâmé. Mais aucun ménage ne saurait manquer de banane, manioc et autres ignames que la femme est tenue de fournir quotidiennement. Dans tous les cas, la femme a, seule, la responsabilité d'assurer au jour le jour et par tous les moyens, la nourriture à son époux et à ses enfants. Sans être un asservissement comme tel, la condition de la femme se dévoile comme socialement inférieure. (Anjembe, 2006 : 57)

Bien que les tâches soient différentes dans le monde urbain à cause de l'adhésion de la société gabonaise au système de marché capitaliste, leur répartition copie toujours le modèle traditionnel. Ce sont les hommes qui assument financièrement les besoins périodiques de la famille (par exemple, le logement) tandis que les femmes apportent les compléments quotidiens et assurent l'entretien ménager. Toutefois, il faut noter que les relations de pouvoir entre les époux sont en constant changement depuis la fin des années 1980, grâce, ou à cause de la crise économique qui a secoué tous les pays d'Afrique subsaharienne. Cette situation a déstabilisé la capacité des hommes à subvenir entièrement aux besoins de la famille et a renforcé la contribution des femmes au bien-être familial par le biais de leur travail salarié. Malgré ces quelques avancées, les mécanismes traditionnels de domination masculine restent présents dans la société actuelle. Ainsi, comme en témoigne Nanitélamio (1994), même les femmes qui ont les moyens de jouer un plus grand rôle dans la société, car possédant le pouvoir économique et un niveau d'instruction élevé, limitent leurs ambitions afin de ne pas se mettre en porte-à-faux avec la société et ses attentes.

À la fin de cette présentation sur la situation des femmes dans la société gabonaise, il semblerait qu'il y ait une contradiction entre d'une part, la survalorisation des femmes dans leur rôle reproducteur en tant que mères célébrées et valorisées, tandis que d'autre part elles sont minorisées, et ont un faible pouvoir décisionnel dans le ménage. Héritier (2002 : 137) déconstruit cette impression en disant que « la valorisation de la femme comme mère n'est d'ailleurs pas forcément un bien pour la condition féminine, et la révérence pour la maternité se double très vite du confinement de la femme dans le domestique et les rôles maternels ». En d'autres termes, cette valorisation de la fécondité et de la maternité permet de garder les femmes hors de la scène politique car elles doivent en premier lieu remplir leurs responsabilités maternelles avant de prétendre à toute autre activité. Le discours dominant au Gabon prônant l'importance des femmes dans leurs rôles « d'épouses, mères, premières éducatrices et garantes des valeurs sociales et culturelles », comme aime à le répéter le Président de la République, pourrait contribuer à leur absence de la scène publique, comme nous l'aborderons dans la prochaine section.

3.2. Entrée et présence sur la scène politique

De façon générale,

des femmes ont marqué, de façon ponctuelle, la vie des grandes civilisations africaines traditionnelles. Les femmes ont également exercé une certaine influence dans la vie politique de leur pays pendant et après la colonisation et surtout au moment de l'indépendance, et elles ont participé activement à des luttes politiques. (Bazzi-Veil, 2000 : 59)

Mais cette participation sporadique n'accompagne pas véritablement un changement de statut des femmes dans la sphère publique, qu'elle soit politique ou sociale comme en témoignent les discours entourant l'entrée des femmes sur la scène politique gabonaise.

3.2.1. Avant 1960...

L'histoire politique gabonaise fait peu mention des femmes et de leur place sur la scène publique durant la période coloniale, ou même lorsque la vie politique du pays s'anima pour revendiquer l'indépendance après la Deuxième guerre mondiale. Certains auteurs rapportent qu'elles étaient déjà regroupées en associations d'entraide basées sur les liens de sociabilité traditionnels, mais ces groupes n'avaient aucune implication politique (Metegue N'Nah, 2006 ; Augé, 2005b). Il semblerait qu'elles ont été moins présentes que d'autres Africaines sur la scène politique car elles ont obtenu le droit de vote en 1956 et n'ont participé aux élections qu'à partir de 1961, contrairement à leurs consœurs sénégalaises qui l'ont obtenu dès 1945 et qui ont commencé à participer activement aux luttes politiques dans la même période.

Ces onze années séparant l'accès au droit de vote entre les femmes sénégalaises et gabonaises s'expliquent entre autres par le fait que les Sénégalaises étaient déjà regroupées en associations politiques affiliées aux mouvements masculins, dès les années 1940. Jean Lacroix et Saliou Mbaye (1976) rapportent que les femmes sénégalaises ont obtenu le droit de vote peu de temps après les citoyennes françaises grâce à la mobilisation des populations masculine et féminine des quatre communes du Sénégal suite à la proclamation du droit de vote aux citoyennes françaises vivant en métropole et

dans les colonies. Les Sénégalais se sont insurgés contre cette discrimination et ont obtenu gain de cause à force de manifestations publiques, malgré les multiples réticences des colons. D'ailleurs, le Sénégal est la seule colonie française qui bénéficia du suffrage universel dès 1945.

Contrairement aux Sénégalaises qui se sont très vite impliquées dans leur destin politique, on peut dire que l'entrée des femmes gabonaises en politique s'est faite uniquement sous l'impulsion d'hommes militants car leur participation à la vie politique a été vue comme un atout par les partis naissants. Ils ont cherché alors à s'allier les femmes dans la lutte qui opposait non seulement des tendances politiques, mais aussi des générations de nationalistes et, chaque parti ou organisation politique s'est doté d'organes féminins parallèles ou au moins s'assura la collaboration d'organisations de femmes existantes (Goerg, 1997 : 8). Nous pensons avec Goeg (1997 : 9) qu'au Gabon et comme la situation aurait été vécue ailleurs,

cette présence des femmes ne signifie pas forcément la prise en compte de données spécifiques. Dans la lutte pour l'acquisition de droits politiques, les revendications féminines ou féministes furent tuées ou occultées par les priorités nationales, qu'il s'agisse de partis conservateurs ou de ceux maniant un discours marxiste.

Car, une fois les combats gagnés et l'indépendance acquise, les populations féminines jadis utiles ont été très vite renvoyées à leur foyer et sorties de la scène publique. On peut donc conclure avec Goeg (1997 : 10) que les femmes gabonaises ont été instrumentalisées durant la période de décolonisation, d'une part, par les partis politiques pour lutter contre la métropole, et d'autre part, par les groupes politiques entre eux afin de se donner plus de légitimité sur la scène nationale. Après 1960, l'histoire

politique gabonaise redevient totalement muette sur la place des femmes et ce, jusqu'en 1968.

3.2.2. Après l'indépendance

Hormis l'élite politique qui s'était accaparée du pouvoir dès l'indépendance acquise dans les années 1960, l'ensemble des populations a été tenu à l'écart du politique. Ainsi, après plusieurs élections ayant pour but de choisir le type de régime auquel le Gabon devait adhérer, le pays a finalement choisi de souscrire à un régime présidentiel multipartiste, à la tête duquel était Léon Mba qui a gouverné de 1960, jusqu'à son décès en 1967 (voir chapitre 2). Au cours de la même année, lorsqu'Omar Bongo Ondimba a pris les rênes du pays, il a aboli officiellement le multipartisme, et a créé un parti unique, le 13 mars 1968, le Parti Démocratique Gabonais (PDG) dont il est encore le président.

C'est à partir de 1968, suite à la création du PDG que les femmes sont entrées officiellement sur la scène publique, qu'elles ont commencé à participer à la vie politique et économique du pays et à accéder à des postes de responsabilité. Deux documents produits par le gouvernement nous aident à retracer cette évolution de la situation des Gabonaises, à savoir *Gabon, vingt ans*, publié en 1981, qui fait le bilan de l'évolution du pays vingt ans après son indépendance ; et *le Rapport général du forum national sur la condition de la femme gabonaise*, élaboré suite aux manifestations entourant la journée mondiale des femmes en mars 1992.

En effet, on peut lire dans le premier document susmentionné que :

Longtemps confinées dans leur rôle de mères de famille et de cultivatrices, tenues pratiquement à l'écart de la vie politique et même de la vie professionnelle, en raison de leur manque de formation, les femmes gabonaises ont du attendre l'avènement de la Rénovation nationale pour participer à la vie politique et économique et accéder à des postes de responsabilité. On peut donc dire que tout a commencé pour elles en 1968. (Gouvernement du Gabon, 1981 : 158)

Ce mouvement d'intégration prôné par le Parti unique ainsi que par le gouvernement a commencé par l'ouverture de tous les domaines d'enseignement et de formation aux filles afin d'encourager l'alphabétisation et la scolarisation des femmes⁴. Ensuite, en plus du discours de son président fondateur sur l'importance de « la femme gabonaise » pour le développement du pays, le PDG entama un mouvement d'ouverture politique en 1972 avec la création de l'Union Nationale des Femmes Gabonaises (UNFG), qui fut intégrée au PDG en 1977 sous la dénomination d'Union des Femmes du Parti démocratique gabonais (UFPDG ; Gouvernement du Gabon, 1981 : 158). Cet organe devint le principal lieu de regroupement des femmes à l'intérieur du parti et sur le plan national. D'ailleurs, ces mêmes archives rapportent que :

Au sein de la nouvelle organisation, les femmes gabonaises sont, comme les hommes au sein du Parti, véritablement mobilisées pour participer à toutes les tâches d'intérêt national qui appellent un large consentement populaire. Il y avait, dans ce domaine, un immense effort d'information politique à accomplir, il a été fait et il se poursuit. (Gouvernement du Gabon, 1981 : 158)

⁴ En effet dans le chapitre 2, tableau 3, on remarque qu'il y a une augmentation du nombre de femmes lettrées à partir de la tranche d'âge 25-29 ans, ce qui correspond à la tranche d'âge des femmes bénéficiaires de ces programmes d'éducation étant donné que le recensement a été effectué en 1993.

De plus,

le souci constant des autorités gabonaises d'œuvrer à l'émancipation de la femme s'est traduit enfin par la création en 1974 d'un organe gouvernemental d'intégration de la femme au développement. (...) Institué en Haut Commissariat à la promotion féminine, le département deviendra un Secrétariat d'État en 1983 et s'élargira aux droits de l'Homme en 1987, après avoir séjourné à la présidence de la République, à l'Éducation populaire et aux Anciens Combattants, à la Santé et aux Affaires Sociales. (République gabonaise, 1992 : 14)

Ces deux organes politique et étatique (l'UFPDG et le Haut Commissariat à la promotion féminine) étaient chargés d'appliquer la politique du gouvernement en faveur des femmes et de promouvoir les mesures destinées à améliorer leur situation et à faire respecter leurs droits. Aussi, des dispositions législatives ont-elles été prises pour l'émancipation des femmes parmi lesquelles on retrouve la suppression de la dot, la proscription du mariage des mineures, le renforcement du droit à l'éducation (rappelons que ce n'est que depuis 1966 que la Constitution gabonaise garantit un accès égal à l'éducation pour tous les enfants des deux sexes⁵) et le droit de travailler sans discrimination de sexe.

Toutefois, même si le document produit en 1981 laisse penser que tous les mécanismes ont été mis en place pour assurer l'émancipation des Gabonaises, *le Rapport général du Forum national sur la condition de la femme* de 1992 (p.17-18) dit que le travail d'information dont parle le gouvernement n'a pas produit de résultats satisfaisant quant à l'émancipation des femmes, et elles ignorent toujours leurs droits à cause de :

⁵ Voir chapitre 2, p.51

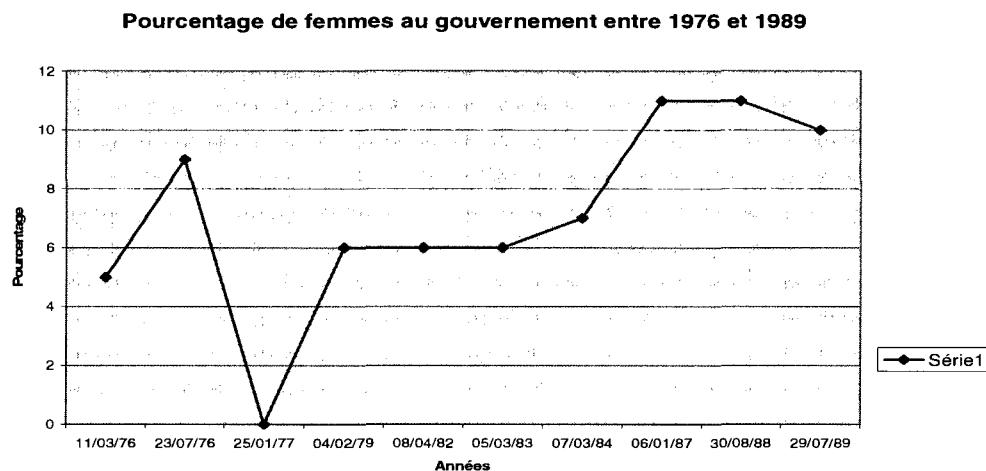
- 1- L'instabilité du département de la condition féminine, qui après avoir acquis une autonomie s'est retrouvé annexé à d'autres ministères.
- 2- Le manque de diagnostic catégoriel des femmes, bien qu'une étude sur les besoins des femmes ait été réalisée ; mais celle-ci avait dû être limitée aux femmes en milieu rural.
- 3- L'absence d'intégration d'un volet féminin dans certains ministères à l'instar du ministère de la Santé qui a conçu des unités de médecine préventive au bénéfice des femmes et des enfants.

Ainsi, ces différents organes ont d'une part permis l'intégration des Gabonaises aux affaires publiques, bien qu'il y ait toujours des insuffisances d'autre part.

D'une certaine manière, avec la création des organes féminins, les femmes ont acquis des espaces au sein desquels elles pouvaient soulever des questions relatives à leur bien-être et à leur participation politique bien que minimale. Elles étaient aussi présentes à toutes les manifestations d'envergure et étaient au fait de l'actualité politique. À l'intérieur de l'Union, elles étaient organisées en différentes sections et comités et choisissaient les femmes qui devaient les représenter dans les instances de pouvoir telles que l'Assemblée nationale et le gouvernement. C'est ainsi qu'en 1974, soit deux ans après la création de l'UFPDG, deux femmes ont fait leur entrée dans le gouvernement, l'une en tant que Haut Commissaire auprès du ministre d'État chargé des Affaires Sociales, des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, et l'autre en tant que Haut Commissaire à la Promotion Féminine. Ensuite ces femmes sont montées au poste de

Secrétaire d'État en 1976 (l'une à la Condition féminine et l'autre à l'Éducation populaire), et une femme est devenue ministre en 1980. À partir de cette année et jusqu'à la fin du régime monopartiste en 1989, on comptait toujours quatre ou cinq femmes dans les rangs du gouvernement, généralement affectées aux ministères de l'Éducation nationale, de la Santé et de la Promotion de la femme. Seule Pascaline Mferri Bongo Ondimba, fille du président de la République, a obtenu le portefeuille des Affaires étrangères en 1989. L'Assemblée nationale comptait aussi des femmes dans ses effectifs, toutes issues de l'UFPDG, soit treize femmes, dont cinq étaient membres du bureau entre 1980 et 1985 (Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme, 2000 : 21).

Tableau 4 : Pourcentage de femmes au gouvernement entre 1976 et 1989



Source : Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme, avril 2000, Rapport de l'enquête Femmes et prise de décision (p.20).

Mais, bien que quelques femmes étaient membres du gouvernement, de l'Assemblée nationale, des conseils municipaux ou occupaient d'autres postes de haut niveau dans la fonction publique, on n'a pas enregistré un changement de statut politique ou social. Comme l'ont indiqué Ba et Diop (2005 : 133) s'agissant des femmes politiques sénégalaises au temps du parti unique, « même si des députées et des candidates étaient intéressées par les questions féministes, ce n'était pas une lutte fondamentale qu'elles menaient pour la cause des femmes. Leur engagement visait plus à faire partie du sillage politique qu'à apporter un changement substantiel à la situation des femmes ».

Sur le plan politique, l'UFPDG était totalement inféodée au parti unique à l'échelle nationale et les femmes avaient un pouvoir de décision faible dans l'organe central. Il faut d'ailleurs noter que le PDG avait aussi créé une association des jeunes, l'Union des Jeunes du Parti Démocratique Gabonais (UJPDG) en même temps que l'UFPDG et ces deux organes répondaient d'abord au souci de doter le parti d'organisations de masse en réunissant les différents groupes de la société dans des organes annexes. Augé (2005b : 112-113) nous dit à cet effet que ces associations étaient formées dans une optique de séduction et animaient la vie des lycéens ou des femmes par des conférences et débats relatifs à la vie sociale, culturelle ou politique. Parallèlement aux activités associatives, ces groupes étaient régulièrement invités à rencontrer le Président qui leur réitérerait le discours sur les attentes nationales quant à leur contribution au développement du pays. Bien que l'UFPDG et l'UJPDG étaient totalement séparées des associations de travailleurs, ces organes constituaient des viviers

pour le parti en place, qui allait y recruter ses administrateurs publics parmi les militants les plus zélés et ayant le mieux intégrés ses objectifs.

Nous sommes aussi d'accord avec Adjamagbo-Johnson (1997 : 65), lorsqu'elle dit que les femmes jouaient le plus souvent un rôle de faire-valoir des hommes politiques au pouvoir car leur fonction durant les manifestations se limitaient aux chants, aux danses et aux activités d'animation des foules afin d'introduire les hommes sur l'estrade. Elles étaient responsables des activités de propagande et nourrissaient le culte de la personnalité instauré par Omar Bongo (Metegue N'Nah, 2006 : 197) à travers leurs activités socioculturelles. On peut aussi noter le fait qu'elles restèrent cantonnées dans des champs traditionnellement féminins comme bien évidemment la condition féminine, les affaires sociales, la santé et l'éducation populaire ; même si au fil du temps on les a retrouvées avec d'autres portefeuilles plus prestigieux comme la justice, ou encore le travail et l'emploi et les affaires étrangères.

Sur le plan social, on continuait à définir les femmes dans leur rôle de mère et d'épouse, limitant ainsi leur participation politique. Comme nous l'avons dit précédemment à partir d'Héritier (2002 : 137), au Gabon, la révérence de la maternité s'est accompagnée d'une fermeture aux affaires publiques. Par exemple, dans le passage ci-après, on voit qu'après avoir fait l'éloge de la politique d'ouverture, le gouvernement s'empresse d'émettre des restrictions quand à leur participation à la vie politique et professionnelle.

La politique du gouvernement consiste à favoriser ce large mouvement de participation des femmes à la vie politique et à la vie professionnelle du pays mais en faisant en sorte que cette vaste mutation se concilie toujours avec le rôle primordial que la femme joue dans la famille, cellule de base de la société. L'objectif du Gouvernement et de l'UFPDG est que la société gabonaise évolue de telle sorte que la femme au travail puisse, en même temps, remplir son rôle de mère et d'épouse sans être gênée dans l'une ou l'autre de ses responsabilités. (Gouvernement du Gabon, 1981 : 158)

Il y a donc dans les premières phrases de la citation une idée d'ouverture de la vie politique aux femmes, de même qu'on les invite à participer à la vie professionnelle, même si quelques lignes plus tard, on leur demande de concilier cette activité politique à leur vie de famille. Dans la deuxième phrase du texte, on insiste même sur le fait que leur rôle de mère et d'épouse doit avoir préséance sur les activités politiques ou professionnelles et que ce rôle féminin ne doit en aucune façon être gêné par les autres activités car la maternité est avant tout la responsabilité et le rôle primordial des femmes.

Cette idée de la primauté du rôle maternel des femmes sur les activités professionnelles et politiques était déjà présente dans les discours d'Omar Bongo Ondimba lorsqu'il déclare dans son Plan d'actions sociales de 1974 (p.105) qu' « il importe, notamment, que la femme qui travaille dans un emploi salarié puisse concilier, dans de bonnes conditions, ses responsabilités de travailleuse et de mère de famille ». Ces propos ont ouvert la porte à des violations des droits des femmes et à des discriminations, notamment dans l'accès au marché de l'emploi, ainsi que plusieurs obstacles à leur émancipation dans le but de privilégier le maintien de la distribution des rôles familiaux.

D'autre part, les actions organisées par le Secrétariat général à la condition féminine durant ces années afin de sérier les problèmes des femmes et d'aider le gouvernement à définir des politiques de développement se limitaient aux femmes rurales et au développement communautaire. Aussi, ces actions ont-elles essentiellement consisté en une série de projets s'inscrivant dans le courant théorique des IFD, en vogue dans les années 1970. On peut citer à cet effet les projets de « Transformation, conservation et commercialisation du manioc » qui est un produit d'alimentation de base, projet qui avait pour but d'alléger les tâches des femmes dans la préparation de cet aliment et augmenter leur productivité. Un autre projet intitulé « Femmes rurales et développement communautaire », élaboré en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), se proposait de mettre en œuvre des activités visant à l'amélioration des conditions de vie des femmes en les intégrant à l'économie agro-pastorale pour l'augmentation des productions vivrières et la promotion de la santé maternelle et infantile. Le projet appelé « Les fumoirs Chorkor » avaient pour but de diminuer la pénibilité des travaux des femmes dans le fumage des aliments. Et enfin le gouvernement a ouvert « Le centre féminin de production artisanale » qui devait permettre de résorber le chômage d'une certaine catégorie de femmes qui manquent de formation et de qualification professionnelle (République gabonaise, 1992 : 15-16).

Comme nous l'avons commenté dans notre premier chapitre, ces projets considéraient l'appui aux activités productives des femmes comme un des instruments du processus global de développement (Hesseling et Locoh, 1997 : 4). Toutefois, nous conviendrons avec St-Hilaire (1996) qu'ils n'ont pas entraîné l'émancipation des femmes

gabonaises, mais qu'ils les ont plutôt posées en tant qu'agents pouvant contrôler différentes variables sociales, comme par exemple le contrôle de la santé et de l'éducation qui auraient des impacts directs sur la sphère économique en faisant reculer la pauvreté et advenir le développement. Des propos du gouvernement gabonais nous confortent dans cette idée, car on peut lire dans une de ses déclarations :

À cet égard, toute une série d'initiatives ont été prises en vue de dispenser largement des notions d'économie familiale, de diététique, de puériculture, d'hygiène à toutes les femmes qui pouvaient en avoir besoin. Un travail en profondeur a été entrepris pour permettre à la femme, dans le cadre de la cellule familiale de base de surmonter ces difficultés. Le dispositif d'intervention repose sur l'implantation de structures à vocations polyvalentes (centres sociaux, permanences sociales, maison de la femme) et de centres spécialisés de la lutte contre les fléaux sociaux. (Gouvernement du Gabon, 1981 : 158)

Ces projets étaient donc élaborés davantage au niveau de la rationalité économique et, on a transformé les femmes en promotrices de toutes sortes de programmes pour leur faire administrer et contenir la pauvreté, pour reprendre des mots de St-Hilaire (1996). Hesseling et Locoh (1997 : 4) ajoutent à cette critique le fait que ces programmes mis sur pied suivant le modèle théorique de l'IFD tendaient à solliciter de plus en plus la participation des femmes à la production, notamment agricole, sans leur donner les moyens de sortir des rapports de domination. Notons aussi que ces projets d'émancipation confinaient encore une fois les femmes dans leur rôle de mère et d'épouse, et ne leur donnaient pas les outils pour participer à la politique ou à l'économie.

3.3. 1990 et l'avènement de la démocratie

Avec l'avènement de la démocratie dans les années 1990, il semblerait que les femmes africaines en général revinrent sur la scène politique comme cela avait été le cas lors des luttes pour la décolonisation. Bon nombres d'auteures africaines déclarent que la vague de démocratisation a aidé les femmes à entrer sur la scène politique. Hesseling et Locoh, (1997 : 6) disent à cet effet que :

À l'occasion de la libération de la parole qu'ont entraînés la tenue de conférences nationales et l'explosion de la presse indépendante dans plusieurs pays, les femmes et leurs associations se sont exprimées comme jamais auparavant. Elles ont payé un prix élevé dans cette revendication de la démocratie (elles ont été à la pointe des manifestations dans plusieurs pays) comme elles l'avaient fait, à plusieurs occasions, dans les temps forts de la revendication anticoloniale.

Au Gabon, on ne peut pas dire que les femmes ont été très présentes sur la scène politique durant cette période contrairement à ce qu'affirme le texte cité plus haut. En effet, on comptait certaines associations féminines durant la Conférence nationale de mars-avril 1990 qui régulait le changement de régime politique. Mais, sur les cent quatre-vingt dix associations qui ont participé à cette Conférence nationale, il n'y avait pas plus d'une dizaine d'associations de femmes. Hormis les organes féminins des partis politiques tels que l'UFPDG, on retrouvait d'autres associations telles que l'Association des Femmes juristes gabonaises (AFJG), créée en 1976 et qui milite activement pour la reconnaissance des droits juridiques et politiques des femmes, le Cercle des Femmes scientifiques du Gabon qui lutte pour la reconnaissance des compétences des femmes, et l'Association Femmes Gabonaises qui revendique l'intégration politique (République

gabonaise, 1992). Était-ce suffisant pour faire entendre la voix des femmes dans le processus de démocratisation et sur la scène politique ?

3.3.1 L'implication politique des Gabonaises

Pour rendre compte de la situation politique des femmes dans le nouveau système politique et de leur implication dans les affaires publiques, nous nous sommes intéressée au Forum national sur la condition de la femme gabonaise – une des seules manifestations d'envergure nationale dont nous avons pu trouver un rapport détaillé – organisé par le Gouvernement en 1992 sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture, chargé de la Promotion de la Femme.

Ce premier forum regroupa six cent femmes venues de tout le pays du 5 au 8 mars afin de célébrer la journée mondiale de la femme. Sans rentrer dans une description exhaustive des différents ateliers qui ont eu lieu au cours de cette rencontre, nous allons en voir les objectifs et la participation dans le but de présenter une idée de l'implication des femmes gabonaises elles-mêmes à la chose publique ainsi que le discours du Gouvernement sur le rôle des femmes dans la société à l'orée de la troisième République.

Les trois objectifs annoncés par les organisateurs de ce forum (République gabonaise, 1992 : 5) étaient de :

1. Faire le point de la politique gouvernementale en faveur de la femme depuis l'indépendance en recensant les acquis et les points faibles dans les domaines juridique, socioculturel et du développement ;

2. Redonner confiance à la femme, l'amener à se prendre en charge elle-même et à s'auto-assumer ;
3. Cerner les besoins et les aspirations réelles des femmes de toutes les couches sociales afin d'asseoir une politique effective de condition féminine et d'envisager une intégration de la dimension féminine dans les autres secteurs.

Du côté de la participation, on comptait parmi les six cent participantes à ce forum quinze associations féminines, dont les sections féminines des partis politique, l'épouse du chef de l'État, les épouses des membres du gouvernement et des corps constitués, les femmes en poste au gouvernement, ainsi que des membres de la société civile (République gabonaise, 1992 : 128). Sans oublier le Premier ministre, chef du gouvernement, accompagné d'une vingtaine d'hommes afin de témoigner du grand intérêt et du respect que le chef de l'État porte à la femme gabonaise.

Toujours dans le but de mieux comprendre l'importance que les femmes et le gouvernement accordaient à la participation des femmes en politique, nous avons regroupé les différentes associations en trois catégories définies en fonction des intérêts et des champs d'action qu'elles ont présentés durant le forum. La première catégorie regroupe les factions féminines des trois partis politiques les plus importants de l'époque (à savoir l'Union des Femmes du Parti Démocratique Gabonais, l'Union des Femmes démocrates socialistes et les femmes membre du Mouvement de Renovation National). Deuxièmement, il y avait cinq associations féministes (composées essentiellement des associations qui avaient participé à la Conférence nationale) ; et enfin sept associations socioculturelles. Cet exercice nous a amené à la conclusion selon laquelle les associations

participantes ont davantage mis l'accent sur le développement d'activités plus sociales que politiques, pour les femmes.

Il y a eu plus d'ateliers sur la place des femmes dans la société en tant que mères et responsables du bien-être familial, et sur le développement de lieux de socialisation des femmes. Les thèmes abordés étaient l'éducation de la jeune fille, la délinquance juvénile, les femmes en zones rurales et en zones urbaines ; et les discussions étaient articulées autour de la répartition des tâches dans le ménage, l'éducation sexuelle des jeunes filles, la multiplication des associations d'entraide destinées aux femmes et la conciliation travail-famille liée à l'entrée des femmes sur le marché du travail. Il y avait aussi des ateliers sur la santé et les fléaux sociaux tels que la violence, l'alcoolisme, l'abandon des enfants et la prostitution, qui ont abouti à la conclusion selon laquelle les femmes célibataires, notamment, devraient se détourner de ces vices et se passer des revenus facilement gagnés en intégrant les centres de formation professionnels créés par le gouvernement, en exerçant des petits métiers et travaux ménagers rémunérateurs ou encore en se regroupant en associations où elles pourraient initier de petits projets rentables. Car, ces vices sont imputés à l'esprit matérialiste et à la folie des grandeurs des jeunes filles qui les poussent à une vie sexuelle précoce et dissolue, selon les conclusions dudit forum (p.71). En d'autres termes, les participantes au forum ont encouragé les femmes à intégrer les structures créées par le gouvernement afin de sortir de ces situations de déchéance physique et morale. Elles se situent donc, à l'instar du pouvoir, sur le plan de la moralisation, sans évoquer les conditions matérielles précaires dans lesquelles sont placées ces femmes. Conditions matérielles qui sont liées entre autres à leur scolarisation peu poussée et à la salarisation féminine peu encouragée, en plus de

fournir, quand elle est accessible, des salaires très bas. Les accents moralisateurs employés et le silence sur ces variables de l'espace public (scolarisation et salarisation) dégagent donc le gouvernement des responsabilités qu'il dit assumer pour reporter « la faute » sur les jeunes filles.

Par ailleurs, les participantes au Forum ont recommandé au gouvernement de développer des structures pour le planning familial, la légalisation de la contraception et l'éducation sanitaire en ce qui a trait aux soins de santé de base et à l'alimentation familiale afin de protéger la santé des femmes, porteuses des générations futures. Mais encore là, elles précisent que s'agissant du planning familial et de la contraception, elles ne sont pas pour une politique de limitation des naissances mais pour une planification volontaire, car elles sont conscientes du fait que le Gabon est sous-peuplé. D'ailleurs, à la page 104 du rapport du Forum national sur la condition de la femme gabonaise, les intervenantes recommandent en même temps que l'abrogation de la loi interdisant la contraception, le prolongement de la politique pronataliste du gouvernement par des mesures incitatives (allocations familiales, couverture sanitaire de la mère et de l'enfant, etc.).

Contrairement aux objectifs annoncés par les organisateurs du forum, nous n'avons pas relevé de bilan sur la condition des femmes depuis l'indépendance et les deux autres points se sont résumés en une suite de recommandations pour contribuer au développement économique et sociale des femmes et leur rappeler leur rôle dans la famille et leur rôle de pilier de la société. Cette idée est clairement énoncée dans le discours de la ministre en charge de la condition féminine lorsqu'elle dit (République gabonaise, 1992 : 10-11) :

Nous sommes fortement persuadés que la femme reste une valeur sûre, la référence et le pilier sur lequel la société doit reposer. La femme constitue une ressource dynamique et disponible sur laquelle on doit compter pourvu qu'on lui donne les outils nécessaires à son plein épanouissement. La femme ne peut jouer ce grand rôle que lorsqu'elle se sent comprise, entourée et aidée.

On peut donc voir, à partir de cette déclaration, que les femmes gabonaises sont définies par le gouvernement, notamment le ministère de la Condition féminine, comme une ressource sociale dans le processus de développement, mais pas encore comme des participantes à la vie politique comme nous l'expliquerons dans notre analyse de cette citation.

En effet, les termes employés par la ministre pour décrire les femmes, tels que « la femme reste une valeur sûre », nous ramène au discours dominant traditionnel sur leur rôle, comme nous l'avons défini d'après Richardson (1994 : 251) : elles sont perçues en tant que gardiennes des valeurs et de la tradition. Les termes « pilier » et « référence » qui sont associés à ceux de « valeur sûre » viennent d'ailleurs renforcer cette idée. De plus, au Gabon, étant classiquement dépeintes en tant qu' « épouses, mères, premières éducatrices et garantes des valeurs sociales et culturelles » (Bongo, 1998 : 40), elles sont donc aussi les garantes de la société car elles produisent des enfants pour l'État. Ce rôle reproducteur des femmes est très important car, rappelons le, le Gabon est sous-peuplé. En un mot, leur rôle dans la société est une extension de leur rôle dans la famille, la référence, ici, à la société, ne constitue donc pas un changement du discours habituel qui les définit en tant que mères et épouses. C'est en ce sens qu'elles restent une valeur sûre, dans le sens que leur rôle ne change pas.

L'expression valeur sûre est aussi liée à celle de « ressource dynamique et disponible » utilisée plus tard dans la citation. « Ressource dynamique » en tant que moteur du changement pour revenir à la définition de Richardson (1994 : 251) qui dit qu'il existe un discours contradictoire sur le rôle des femmes dans la société : parfois on affirme que les femmes sont les gardiennes de la tradition alors que dans d'autres circonstances on les qualifie de « moteur du changement ». Cette expression confirme donc cette idée d'instrumentalisation des femmes dans le développement, aussi bien économique que politique. Elles sont une ressource pour le développement social et économique notamment parce que dans l'optique des politiques issues du courant de l'IFD (voir chapitre 1), elles peuvent administrer et gérer la pauvreté et la santé. Ressource pour le développement politique aussi, car, constituant 52 % de la population, elles peuvent être un atout non négligeable pour les partis politiques.

Enfin, à la fin de la citation lorsque la ministre de la Condition féminine dit que « la femme ne peut jouer ce grand rôle que lorsqu'elle se sent comprise, entourée et aidée », elle les replace dans un rôle de mineures à protéger. Il y a donc une idée de paternalisme étatique qui prolonge la situation que les femmes connaissent déjà au sein de la famille. En d'autres termes, les femmes demeurent sous la tutelle de leur père et ensuite de leur époux au sein de la famille parce qu'elles sont considérées comme des êtres faibles, des enfants qu'il faut protéger et cette situation d'infantilisation se poursuit au sein de l'État.

En résumé, dans cette même citation, la ministre définit d'abord les femmes dans leur rôle traditionnel de pilier de la société. Cette idée est manifestée par le fait qu'elle parle de manière générale de « la femme », comme si toutes les femmes gabonaises, quel

que soit leur statut social (ou celui de leur mari) étaient dans la même situation. Cet usage général du terme trahit le fait que pour le gouvernement, elles ont toutes un même rôle : celui de pilier de la famille et de la société. Ce qui suppose qu'elles soient « entourées » et « comprises », d'où le paternalisme de l'État. Elles sont donc une valeur d'autant plus sûre qu'elle ne change pas. Mais en même temps, la ministre les présente dans leur rôle dynamique, de moteur du changement, car elles représentent une ressource qui peut faire changer la situation économique ou politique du pays.

3.3.2. Après la conférence de Pékin

Avant d'argumenter davantage sur les initiatives adoptées suite à la Conférence de Pékin, il nous semble important de dire que les archives nationales ne rapportent que la participation des femmes de l'UFPDG à ladite conférence, notamment de leur présidente et ministre de la Condition féminine à cette époque, Victoire Lasseny Duboze.

Toutefois, un an après cette manifestation mondiale, une réunion des associations de femmes gabonaises, similaire à celle organisée en 1992 et évoquée précédemment, a eu lieu, toujours dans le but de faire le point sur la situation des femmes gabonaises, ainsi que le suivi du plan d'action ratifié par le Gabon. *Le Rapport général du séminaire sur le suivi de la quatrième conférence mondiale sur les femmes* qui s'est tenu en mars 1996 montre qu'il y avait près de la moitié de la participation enregistrée en 1992 : seulement trois cent femmes, et cinq associations féminines totalement différentes de celles présentes quatre ans plus tôt, plus l'Association des femmes juristes du Gabon (AFJG), y ont participé. On dénombre aussi parmi les participants, l'épouse du Président de la

République, son directeur de Cabinet Civil (en la personne de sa fille, Pascaline Mferri Bongo Ondimba) et le Coordonateur Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). L'objectif premier de ce séminaire était de recommander des mesures pour l'application des points de la plate-forme de Pékin.

C'est au cours de ce séminaire que la question des femmes dans la prise de décision telle qu'élaborée à Pékin est rentrée dans les préoccupations du gouvernement gabonais. En plus des données présentées à Pékin, une enquête nationale menée sur la représentation des femmes dans les instances décisionnelles a montré que ces dernières étaient sous représentées à tous les niveaux de l'administration, notamment dans les ministères et les autres organes exécutifs au Gabon. Le même rapport (p. 36) montrait même que la sous représentation des femmes s'était accentuée dans les débuts de la démocratisation et du multipartisme et que cette situation évoluait de façon incertaine.

Le tableau suivant montre que la présence des femmes au Gouvernement qui se situait autour des 10 % durant le monopartisme est tombée à 4 % deux ans après l'instauration du nouveau régime. Durant deux années, soit entre 1994 et 1996, il n'y avait qu'une seule femme dans les rangs ministériels, Madame Paulette Missambo, qui jusqu'à présent détient le record de longévité au gouvernement pour une femme. Entrée au gouvernement en 1991, elle y est restée jusqu'en 2008 et a successivement occupé le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargé de la condition féminine; celui du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle ; le ministère des Transports et de l'Aviation civile et enfin celui de la Santé et de l'hygiène publiques, tout ceci en même temps qu'elle occupait des fonctions de député.

Tableau 5 : Participation comparée des femmes au gouvernement

MONOPARTISME				MULTIPARTISME			
Année	Effectif	Femmes	%	Année	Effectif	Femme	%
1984	55	4	7,30	1990	41	4	9,75
1987	46	5	10,90	1990	29	2	7,00
1988	46	5	10,90	1991	35	4	11,50
1989	42	4	9,50	1992	36	5	13,89
				1994	27	1	4,00
				1995	27	1	4,00
				1996	27	1	4,00
				1997	40	3	7,50
				1999	43	5	11,70
				2002	47	5	10,60
				2003	39	5	12,82

Mis à part les facteurs tels que les « stéréotypes traditionnels » dont nous avons déjà parlé qui tendent à garder les femmes hors des sphères de pouvoir et des responsabilités politiques, les participantes à cette réunion ont identifié d'autres facteurs d'exclusion comme la charge de travail familial, le coût de l'exercice des fonctions politiques (notamment pour les députés) et l'absence de formation politique des femmes vu qu'elles ont été cantonnées aux activités sociales. De même, depuis l'avènement du

multipartisme, les femmes ne bénéficient plus des mécanismes de nomination à des postes exécutifs comme cela se faisait du temps du monopartisme et elles se retrouvent donc désarmées pour se lancer dans les différentes compétitions politiques. La baisse de leur nombre à l'Assemblée nationale sous le multipartisme reflète pareillement cette difficulté qu'elles rencontrent à s'insérer dans les organes directeurs des partis politiques et à se faire élire par la population, à cause bien sûr des représentations traditionnelles. En effet, le tableau 6 montre qu'il y avait 14,2 % de femmes au Parlement au cours de la dernière législature du parti unique, mais que cette participation est tombée à 5 % au début du multipartisme et de la démocratie. On remarque d'ailleurs que jusqu'aujourd'hui, les femmes n'ont plus atteint cette proportion de 14,2 % au sein du Parlement, même si leur nombre n'a cessé de croître au sein du législatif.

Bien que le gouvernement se soit engagé à œuvrer pour l'augmentation du nombre de femme dans le gouvernement, au Parlement et dans les partis politiques en augmentant leur représentation jusqu'à 30 % à court terme et 50 % à long terme (Rapport général du séminaire sur le suivi de la quatrième conférence mondiale sur les femmes, 1996 : 37), on remarque que cet objectif est loin d'être atteint dix ans après la Conférence de Pékin. Dans la même veine, les projets d'instauration de quotas pour garantir ces niveaux de représentation des femmes n'ont jamais vus le jour, ni dans la politique gouvernementale, ni au sein des partis politiques.

Tableau 6 : Évolution de la représentation féminine à l'Assemblée nationale

Période	Total	Hommes	Femmes	% de femmes
1980-1985	93	80	13	13,90
1985-1990	120	103	17	14,20
1990-1996	120	114	6	5,00
1996-2001	120	111	9	8,50
2001-2006	119	108	11	9,24
2006-2011	120	105	15	12,50

3.4. Bilan de la situation des femmes avant les élections présidentielles de 2005

Après 45 ans d'indépendance, 15 ans de multipartisme et plus de 10 ans après la Conférence de Pékin, quel bilan peut-on dresser de la situation des femmes gabonaises ? Tout d'abord il y a toujours de nombreuses discriminations envers elles dans la législation et le Gabon accuse un grand retard dans l'application de la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ratifiée en 1982. Deux rapports sur la situation des femmes au Gabon présentés par le comité du CEDEF en 2003 et 2005 rapportent entre autre que parmi les avancées, on peut noter l'abrogation en 1990, de l'ordonnance N°64/69 du 4 octobre 1969 interdisant l'utilisation des contraceptifs et la

reconnaissance du droit à la contraception par la Charte des libertés la même année (CEDEF, 2003 : 2). Toutefois, cette loi de 1990 limitait le droit à la contraception aux femmes mariées, de même qu'il fallait l'autorisation de l'époux avant de bénéficier du planning familial et des méthodes contraceptives. Cette restriction entraînait donc de nombreux avortements clandestins et leurs complications (décès des mères, stérilité), chez les femmes célibataires notamment. En 2000, cette loi a été révisée afin de définir certaines mesures de protection sanitaire et sociale de la mère et de l'enfant. Aujourd'hui, les Gabonaises, mariées et célibataires, sont en principe libres de planifier les naissances et d'avoir recours à tous les moyens de contraception, sauf l'avortement qui demeure illégal et passible d'emprisonnement et/ou d'amende. Seul l'avortement thérapeutique peut être pratiqué si la santé de la mère et/ou de l'enfant est en danger. Mais pour les femmes mariées, ce droit reste restreint par le Code civil.

En effet, au plan des retards, il est maintenu dans le Code civil que « la femme est tenue d'obéir à son époux et elle ne peut exercer une profession que dans la localité où se trouve le domicile conjugal » (CEDEF, 2005 : 1). Ainsi, plusieurs femmes perdent des postes importants en raison de cette mesure, avance le même rapport. De même, aucune mesure n'est prévue pour mettre fin à la polygamie, acte qui va à l'encontre du Code civil qui reconnaît l'égalité des droits et des devoirs des époux. « Il convient également de citer l'article 692 qui dispose que la veuve est privée de ses droits d'usufruit si elle se remarie sans motif grave, dans une famille autre que celle de son défunt époux » (CEDEF, 2003 : 5).

Ce retard se manifeste aussi dans la mise en pratique de la Convention de Pékin de 1995 en ce qui a trait à la participation politique des femmes. Les mêmes examens du

CEDEF rapportent que sur le plan politique, la loi relative aux partis politique ne fait aucune différence entre l'homme et la femme sur la participation à la vie publique. En d'autres termes, « la femme gabonaise a le droit de vote et est éligible dans les mêmes conditions que l'homme auprès de tous les organismes publics » (CEDEF, 2003 : 10). Toutefois il est nécessaire d'obtenir une autorisation de l'époux dans le cas des femmes mariées avant de participer à la vie politique (CEDEF, 2005 : 10). Pour justifier la persistance de ces différentes inégalités, la Ministre gabonaise de la Famille, Angélique Ngoma, a expliqué que :

Les retards accumulés ne signifient pas que des progrès n'ont pas été réalisés. Les autorités ont donné aux femmes les mêmes possibilités qu'aux hommes en mettant l'accent sur la formation professionnelle. La conjoncture difficile limite les actions en faveur des femmes. Leur situation dans la société gabonaise est cependant confortable grâce aux efforts déployés par le Gouvernement. (CEDEF, 2005 : 2)

Tout d'abord, nous soulignerons dans cette citation la phrase : « La conjoncture difficile limite les actions en faveur des femmes ». Il est vrai que l'économie nationale a été restructurée par les programmes d'ajustements structurels imposés par les grandes institutions financières internationales. Toutefois, on peut dire qu'actuellement le pays connaît une situation économique confortable au regard du PIB plutôt favorable du Gabon (qui se situe autour des 3860\$, voir chapitre 2). Il faudrait donc se demander pourquoi la conjoncture affecte particulièrement les « actions en faveur des femmes ». Est-ce parce que l'État ne considère pas les femmes comme des citoyennes à part entière bénéficiant de *droits* et non de *faveurs* ? On voit en effet dans le choix du terme *faveur* plutôt que celui de *droit* une autre expression du paternalisme de l'État qui ne considère

pas les femmes comme des citoyennes, qui en tant que telles, ont le droit d'avoir des droits.

On peut souligner au même titre l'annonce que « leur situation dans la société gabonaise est cependant confortable grâce aux efforts déployés par le gouvernement ». À quelle instance se réfère la ministre ? D'après les données présentées dans notre travail, il est évident que leur situation dans l'instance politique n'est pas confortable. On voit encore ici que le gouvernement s'attribue les bonnes actions et met les points négatifs sur le compte d'autres entités, notamment la conjoncture dans le cas actuel, qui l'empêcherait d'œuvrer davantage pour la reconnaissance des droits des femmes. Dans le même rapport, la ministre rejette aussi le tort sur les institutions internationales qui ne soutiennent pas conséquemment les efforts du Gabon, alors que le pays est doté de fortes ressources en matières premières notamment. En un mot, on reste encore dans le discours paternaliste de l'État qui est « un bon père » pour les femmes, mais quand il ne l'est pas, ce n'est pas de sa faute à lui.

De plus, « son gouvernement tente de mettre en place des lois qui ne vont pas à l'encontre des traditions » (CEDEF, 2005 : 3). Car « il est important de protéger l'institution familiale, mais cela ne doit pas se faire au détriment des droits des femmes » (CEDEF, 2005 : 4). Il ressort donc de cette réponse que le rôle « traditionnel » des femmes prévaut sur leur participation politique, et cela est encore plus vrai pour les femmes mariées qui ont besoin de l'autorisation de leur époux pour participer à la vie politique. Il semblerait donc qu'il est plus facile aux femmes n'ayant pas de responsabilités familiales ou conjugales de rentrer en politique. Toutefois, à la fin du même rapport (p.6), la délégation gabonaise a annoncé que progressivement, le concept

de genre est intégré aux diverses structures gouvernementales, mais sans expliquer davantage comment ce concept y était intégré.

À la fin de ce chapitre, il apparaît que la situation des femmes n'a pas beaucoup évolué malgré les différents changements politiques. En effet, les femmes gabonaises restent toujours définies par leur rôle maternel et les valeurs d'effacement des affaires publiques qui s'y accrochent. Cette vision des choses est présente dans les discours du gouvernement sur la place des femmes dans la société car ces derniers les évoquent en tant que mères et épouses. Il est flagrant lorsque la ministre de la Famille, de la Protection de l'enfance et de la Promotion de la femme illustre la reconnaissance de la participation politique des femmes par les prix qu'octroie le Président de la République aux femmes agricultrices et aux mères de douze enfants et plus. Enfin, cette vision des femmes en tant que mères se traduit bien dans l'évolution de l'organe étatique chargé de la promotion des femmes qui est bien souvent attaché à la famille, à la jeunesse ou à l'enfant. Comme nous le voyons dans le tableau 7, avec l'avènement du multipartisme en 1990, la Condition féminine a été attachée au ministère de la Jeunesse, des Sports, des Arts, de la Culture, chargé des Droits de l'Homme. Ce qui confirme le côté folklorique que revêtait cette question, comme faisant partie de l'art et de la culture. Toutefois, c'est grâce à cette attache aux Droits de l'Homme que la situation quant au droit à la contraception a changé pour les Gabonaises.

Mais après la Conférence de Pékin en 1995, le Gabon a commencé à intégrer le cadre conceptuel, alors nouveau, du genre au domaine de l'éducation principalement,

comme en témoigne le passage de la Condition féminine au ministère de l'Éducation nationale dans la même période. Dépassant la simple dimension femme, l'approche genre a été vue comme un instrument tant théorique que stratégique, qui permettrait « d'interroger la réalité non seulement sur les conditions de vie particulière de la femme, et de procéder à une analyse comparative par rapport à celle de l'homme, mais encore d'en situer les interactions » (Ministère de l'Éducation nationale, 1996 : 75). Durant ce séjour à l'Éducation nationale, l'accent a été mis notamment sur l'éducation des filles et la lutte contre l'analphabétisme chez les femmes, la baisse du taux de scolarisation des filles et l'accroissement inquiétant du nombre d'adolescentes mères obligées de quitter l'école (Ministère de l'éducation nationale, 1996 : 76).

Cette intégration de l'approche genre à la Condition féminine s'est aussi traduite par un changement de vocable. Au terme « condition », on préféra celui de « promotion » dès 1999, même si on est retourné à une vision des femmes comme pilier de la société en intégrant la Promotion des femmes au ministère de la Famille et de la Solidarité nationale en 1999 et au ministère de la Famille et de la Protection de l'enfance en 2002. Avec ce retour à une vision plus traditionnelle des femmes, le ministère a continué d'intégrer l'approche genre à l'étude de différents problèmes tels que la féminisation de la pauvreté, l'accroissement du nombre de femmes chefs de ménages dans les couches sociales les plus pauvres, le taux élevé de mortalité maternelle, l'accès difficile aux ressources économiques pour les femmes, l'éloignement des femmes des centres de décisions et l'aggravation chez les hommes d'une irresponsabilité face à la sexualité, à la paternité et à la famille. Ces points introduisent certes la participation des femmes à la prise de décision, mais d'autre part, ils renforcent aussi leur rôle central de pilier dans la famille et

dans la société. C'est encore en référence à ce rôle central dans la gestion des problèmes sociaux que le ministère a été attaché à l'Hygiène publique et la Santé en 2008 à cause des enjeux de santé publique, particulièrement le sida, qui touchent de plus en plus les couches vulnérables de la société.

Tableau 7 : Évolution de l'organe étatique chargé de la promotion des femmes depuis sa création

1974	Création du Haut Commissariat à la Promotion féminine
1983	Secrétariat d'État à la Promotion féminine
1990	Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Arts, de la Culture, chargé des Droits de l'Homme et de la Condition féminine.
1996	Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargé de la Condition féminine
1999	Ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Promotion de la femme
2002	Ministère de la Famille, de la Protection de l'enfance et de la Promotion de la femme
2008	Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique, chargé de la Famille et de la Promotion de la femme

En conclusion de ce chapitre, nous pouvons constater que la présence des femmes dans les institutions politiques a diminué avec l'avènement du multipartisme, étant donné qu'elles ne bénéficient plus des mécanismes de nomination qui leur permettaient de rentrer dans le gouvernement (Ministère de l'Éducation nationale, 1996 : 37). Bien que le

président de la République s'était inscrit pour l'instauration de quotas de représentation des femmes dans les cabinets ministériels et avait recommandé aux partis politiques de présenter plus de femmes lors des élections, ces mesures n'ont jamais été appliquées. De même, après la conférence de Pékin le gouvernement a commencé à intégrer progressivement le concept de genre aux diverses structures gouvernementales, mais cette pratique n'est pas encore institutionnalisée (CEDEF, 2003 : 3 ; 2005 : 6).

Ainsi, seules certaines femmes ont réussi à utiliser les espaces créés par l'Union des Femmes du Parti Démocratique Gabonais (UFPDG) pour entrer dans les instances décisionnelles et l'exclusion implicite des mères et épouses de la scène politique a favorisé un processus de promotion individuelle au détriment du développement des revendications féminines et féministes.

Vu le manque de mécanismes mis en place pour faciliter l'accès des femmes aux sphères de pouvoir et le faible engagement des Gabonaises dans les affaires publiques, comment expliquer la brusque augmentation du nombre de femmes au sein du gouvernement après les élections de novembre 2005 ? C'est ce que nous allons voir dans le dernier chapitre.

Chapitre IV : L'intégration de l'approche genre à l'agenda politique

À la fin du chapitre précédent, nous avons conclu que les femmes gabonaises étaient sous représentées dans les organes politiques de prise de décision. Jusqu'à la fin de l'année 2005, elles n'avaient jamais dépassé le seuil de 13 % de participation au gouvernement ; de même qu'à l'Assemblée nationale, elles n'avaient jamais constitué plus de 14 % des parlementaires. Nous avons aussi remarqué que depuis l'avènement de la démocratie multipartite leur présence dans ces deux instances principales de prise de décision avait connu une évolution en dents de scie, étant donné qu'elles ne bénéficient plus du mode de désignation par nomination, en vigueur au temps du parti unique (Ministère de l'Éducation nationale, 1996 : 37).

En janvier 2006, on a assisté à une brusque augmentation de leur nombre au sein du nouveau gouvernement constitué à la suite des élections présidentielles de novembre 2005. On comptait douze femmes parmi les quarante-neuf ministres nommés, ce qui représentait 24,49 % des effectifs ministériels, contre 12,82 % dans le gouvernement précédent. Ce pourcentage a encore légèrement augmenté en janvier 2007 à la suite d'un remaniement ministériel, amenant ainsi les femmes à constituer un peu plus du quart du gouvernement, soit 26 % des ministres. Mais, leur présence a chuté dès décembre 2007 après un autre réaménagement du gouvernement, qui a ramené leur participation à 16,67 % des effectifs de l'exécutif. Pour comprendre cette situation, d'augmentation et de régression du nombre de femmes dans le gouvernement, nous nous sommes intéressée à

la campagne entourant les élections présidentielles de novembre 2005 afin de voir s'il y avait des éléments qui pouvaient l'expliquer.

4.1. La campagne présidentielle de novembre 2005

Les présidentielles qui ont eu lieu en novembre 2005 étaient les troisièmes élections démocratiques organisées au pays, après celles de décembre 1993 et de décembre 1998. Elles comptaient cinq candidats et, sans réelle surprise, c'est le candidat à sa propre succession qui a été réélu. Tous avaient accordé une attention aux femmes dans leurs discours, toutefois nous n'avons pas été en mesure de retracer les textes des candidats défaits. Nous nous contenterons donc de souligner que le candidat-président à sa propre succession, Omar Bongo Ondimba (président du Parti démocratique gabonais, le PDG), accordait un volet important de son plan de société aux femmes, plus précisément à leur intégration dans les instances de prise de décision afin que celles-ci participent justement au développement du pays. Il en faisait une condition à une meilleure pratique de la démocratie au Gabon. Dans ses discours, Omar Bongo Ondimba présentait désormais les femmes comme étant des actrices centrales dans les processus de démocratisation et de développement du Gabon.

Nous avons analysé son projet de société pour comprendre ce changement de discours et ses implications dans la participation des femmes au gouvernement, tout d'abord parce que Bongo Ondimba est l'artisan de toutes les politiques à l'égard des femmes. C'est sous sa longue présidence qu'elles sont rentrées au gouvernement et au Parlement à partir des années 1970. D'ailleurs, la ministre de la Promotion de la femme a

affirmé devant le Comité d'élimination de toutes formes de discrimination envers les femmes en 2003 (CEDEF, 2003 : 30), que « l'amélioration de la condition de la femme gabonaise n'aurait pu se faire de façon aussi prompte sans l'engagement personnel de S.E. Monsieur le Président de la République, Chef de l'État ». Comme il a été l'heureux élu de ces troisièmes élections présidentielles, c'est donc sous son commandement que cette situation d'entrée et de sortie des femmes du gouvernement s'est produite.

Dès le premier regard, on peut dire que le programme de société, intitulé *Mon projet : des actes pour le Gabon*, est différent de ceux présentés aux élections précédentes. En effet, ce document de soixante dix-neuf pages est deux fois plus long que le plan de société présenté en 1998, et il est divisé en cinq chapitres détaillés, contrairement à l'autre qui n'en avait que deux (le premier chapitre faisait un bilan de sa gouvernance depuis 1993 et le deuxième présentait tous les enjeux pour le septennat à venir). Les cinq points mis à l'honneur dans ce programme de 2005 étaient, bien sûr l'économie en première place, suivi du plan de restructuration du système social. Le chapitre intitulé *Je place la femme au cœur de notre développement* se trouvait en troisième position et il était suivi du volet sur la jeunesse et enfin du plan de diplomatie et de maintien de la paix nationale.

Ce découpage des chapitres nous a intéressée car c'est la première fois que la question des femmes était séparée de celle des jeunes dans son discours. Cette nouveauté nous a semblé importante car, comme nous l'avons déjà avancé au troisième chapitre, les discours antérieurs de Bongo Ondimba abordaient toujours la problématique des femmes

avec celle des jeunes. D'ailleurs, on se rappelle que les organes de rassemblement des femmes (Union des Femmes du Parti démocratique gabonais, UFPDG) et des jeunes (UJPDG) ont été créés dans la même période et avec le même souci de doter le parti d'organisations de masse pour réunir les différents groupes de la société dans des organes annexes (Augé, 2005b : 112-113). Donc, depuis les années 1970, ces deux catégories ont toujours été abordées ensemble et encore, dans le projet présidentiel de 1998, la question des femmes et celle des jeunes étaient traitées dans le même point qui avait pour titre *Pour l'épanouissement de la femme et pour la préparation des jeunes aux défis du futur*. Ces deux points étaient développés sur un peu moins de deux pages dans le projet de société de 1998, tandis que dans ce dernier projet la seule situation des femmes a été développée sur quatre pages. Ce qui montre donc que le sujet a gagné en importance dans l'agenda politique du candidat.

Mais l'élément essentiel de ce projet envers les femmes est l'intégration de l'approche genre à la politique gouvernementale, comme moyen de parvenir à l'égalité entre les sexes. En effet, très tôt dans le texte le futur Président rappelle le rôle qu'il a joué et continue de jouer en faveur de l'émancipation des femmes, et il réitère son intention de réparer l'injustice qui fait qu'elles n'ont jamais eu un positionnement social équivalent à leur engagement dans la société. Bongo Ondimba (2005 :55) le dit très clairement dans l'affirmation :

Je me suis donc, concernant les femmes gabonaises, employé à réparer progressivement cette injustice de l'Histoire et celle-ci occupe à présent une place conséquente dans notre société et y joue un rôle de plus en plus déterminant.

Ainsi, c'est dans le but de permettre toujours plus d'égalité que le Président s'attèle à faire adopter par le gouvernement des mesures concernant la mise en œuvre de l'approche genre depuis à peu près 1998. Parmi ces mesures conçues sous l'impulsion de l'approche genre, on peut noter l'institutionnalisation de la Journée nationale de la femme gabonaise qui est célébrée le 17 avril⁶ depuis cette même année, et la création d'une Commission interministérielle chargée de revoir tous les textes discriminatoires à l'égard des femmes, a rapporté la ministre gabonaise de la Promotion de la femme au comité du CEDEF (2003 : 31). Donc, toujours animé du souhait que « l'égalité homme-femme soit affirmée et codifiée dans toutes les lois de la République, depuis la Constitution jusqu'au Code civil », le candidat-président a annoncé qu'il travaillera afin que les lois en faveur des femmes soient davantage respectées. En effet, si « l'arsenal juridique est aujourd'hui conséquent, (...) dans les faits, celui-ci n'est pas totalement respecté car le poids des traditions – qu'elles soient ethniques, régionales ou sociologiques – reste fort ». C'est pourquoi, promet-il de veiller à ce que « le gouvernement propose au Parlement de nouvelles lois, plus précises dans leur définition et plus répressives dans leur application, afin de protéger les jeunes filles, les femmes, les épouses, les mères célibataires, les divorcées, les veuves, les plus âgées, etc. ».

En plus d'annoncer qu'il va continuer son action dans l'application des lois, le candidat à sa propre succession ajoute que :

⁶ La date du 17 avril a été choisie en souvenir de l'entrée de la première femme gabonaise dans le gouvernement

Aujourd'hui, pourtant, il faut aller plus loin.

Il faut mettre fin à l'inégalité établie, et dont certains semblent se contenter, entre l'homme et la femme sur le plan professionnel.

Ainsi donc à diplôme égal et compétence égale, la femme doit pouvoir accéder aux mêmes fonctions, aux mêmes postes, aux mêmes responsabilités et aux mêmes rémunérations.

Ainsi également doit être plus affirmé le droit des femmes pour l'accès au monde du travail, sur la base de l'égalité homme-femme. (Bongo Ondimba, 2005 : 55)

Ce point marque une certaine évolution dans sa conception de la participation des femmes au développement économique. Dans ce discours, les femmes ne sont plus des personnes que l'on doit former pour l'avenir comme on les dépeignait dans le passé (République gabonaise, 1981 et 1992). De même, lorsqu'Omar Bongo Ondimba évoquait la participation professionnelle des femmes, il n'abordait jamais les questions relatives au salaire. Cette déclaration laisse aussi entendre qu'il intégrerait davantage de femmes dans le prochain gouvernement. D'ailleurs, quelques pages plus tard, il dira en ce sens que :

Il convient aussi de renforcer le rôle et la place des femmes aux postes décisionnels dans notre société. À cet égard, l'État et l'administration se doivent de montrer l'exemple. Il y a encore de notables progrès à faire sur le nombre de femmes au gouvernement, au parlement et dans les institutions en général. Même si, et depuis les années soixante-dix, j'ai veillé personnellement à ce que ce soit le cas. (Bongo Ondimba, 2005 : 57)

4.2. L'entrée des femmes à l'exécutif : janvier 2006, janvier 2007 et décembre 2007

Comme nous venons de le voir, cette dernière affirmation laissait sous-entendre qu'il y aurait une augmentation du nombre de femmes au sein des organes de prise de décision au cours de son prochain mandat. Effectivement, on en comptait douze dans le nouveau gouvernement formé en 2006. Parmi ces femmes, il y avait cinq anciennes ministres, sinon habituées des hautes fonctions administratives, mais surtout sept nouveaux visages, issus de la société civile. En d'autres termes, ces femmes en étaient à leur première participation au gouvernement, et elles n'avaient pas de passé militant connu.

4.2.1. Janvier 2006

Le gouvernement nommé le 26 janvier 2006 était composé de quarante-neuf membres, soit le Premier ministre, quatre Vice-Premiers ministres, onze ministres d'État, dix-neuf ministres et quatorze ministres délégués. Il y avait, une femme Vice-Premier ministre, une ministre d'État, six ministres et quatre ministres déléguées. Aussi, avons-nous choisi de présenter ces femmes, avec les informations dont nous disposons, en les divisant en deux catégories, la première regroupant les anciennes figures du gouvernement et la deuxième, celles issues de la société civile.

1- Paulette Missambo, ministre d'État, ministre de la Santé et de l'Hygiène publiques est sans aucun doute la doyenne des femmes de ce gouvernement. En effet, elle y est présente depuis 1991 et a été de 1994 à 1996 la seule femme du gouvernement. Elle a

occupé plusieurs postes importants tels que le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargé de la condition féminine, celui du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle et le ministère des Transports et de l'Aviation civile. De plus, elle occupe un siège de député depuis 1996.

2- Honorine Dossou Naki, nommée ministre de la Justice, Garde des Sceaux, détient ce portefeuille depuis janvier 2002, elle avait déjà participé au gouvernement dans les années 1990. Elle a été la première femme ambassadrice du Gabon en France pendant huit ans, et la représentante générale du Gabon aux Nations-Unies à Genève. Enfin, Dossou-Naki a été élue députée aux élections législatives de décembre 2001.

3- Angélique Ngoma : ministre de la Famille, de la Protection de l'Enfance et de la Promotion de la Femme occupe ce poste depuis le dernier gouvernement de 2003. Elle est entrée au gouvernement d'abord en tant que Secrétaire d'État en 1999 et y est présente depuis lors. Elle a aussi été élue deux fois consécutives à l'Assemblée nationale en 1996 et 2001. C'est une militante reconnue de Parti démocratique gabonais dont elle est la secrétaire générale adjointe de la section des femmes (UFPDG).

4- Alice Lamou, la ministre de la Lutte contre le sida, chargée des orphelins du sida est rentrée au gouvernement en 2002 à la tête du ministère de la Marine marchande et des Équipements portuaires. Elle était membre du Secrétariat général de l'Assemblée nationale avant d'entrer à l'exécutif.

5- Laure Olga Gondjout, nouvellement entrée au gouvernement en tant que ministre déléguée auprès du ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration régionale, n'est pas une inconnue de la haute

administration gabonaise. En effet, elle est la secrétaire particulière du Chef de l'État depuis près d'une vingtaine d'années et a toujours été très présente sur la scène diplomatique gabonaise.

Aux côtés de ces femmes qui avaient déjà fait leurs preuves au gouvernement, il y avait, celles issues de la société civile et sans passé militant comme nous l'avons dit.

6- Georgette Koko, la Vice-Premier ministre, ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Recherche et de la Technologie, fait partie des personnes choisies dans la société civile. Cette administratrice civile était inconnue de la scène politique avant cette première entrée au gouvernement.

7- Christiane Bitoughat, ministre du Travail et de l'Emploi, est une professeure de lycée, connue pour ses activités syndicales. Elle a d'ailleurs été à la tête de plusieurs grèves menées par les syndicats des enseignants.

8- Maitre Francine Méviane, nommée ministre du Contrôle d'État et des Inspections, est une avocate membre du Barreau gabonais.

9- Marie Missouloukagne, elle aussi administratrice civile, a été nommée ministre de la Promotion du secteur privé, de l'Économie sociale et de l'Artisanat.

10 - Maitre Paulette Oyane, avocate et membre du Barreau gabonais, est entrée au rang de ministre déléguée auprès du ministre du Commerce et du Développement industriel.

11 - Solange Mabignath, enseignante de formation, a été nommée ministre déléguée auprès du ministre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

12 - Maitre Denise Mekam'Ne, avocate, membre du Barreau gabonais et de l'Association des femmes juristes du Gabon, a été nommée ministre déléguée auprès du ministre de la Fonction publique, de la Réforme administrative et de la Modernisation de l'État.

4.2.2. Janvier 2007

Le 21 janvier 2007, ce jeune gouvernement a connu son premier remaniement dans la foulée des élections législatives de décembre 2006. Deux femmes en sont sorties, soit Alice Lamou et Maitre Francine Méviane, mais trois autres les ont remplacées, élevant le nombre de femmes à treize. Il s'agit de :

13- Blandine Marundu, qui est entrée au poste de ministre de la Culture et des Arts, en remplacement du précédent ministre, décédé à la fin de l'année 2006.

14- Colonel-major Edwige Nkeze, nommée ministre déléguée auprès du ministre de la Fonction publique, de la Réforme administrative et de la Modernisation de l'État.

15- Gisèle Laure Eyang Ntoutoume, ministre déléguée auprès du ministre d'État, ministre de l'Habitat, du Logement et de l'Urbanisme, qui s'est fait connaître par les médias en tant que présidente d'une association de jeunes diplômés d'une région rurale et sous intégrée du pays.

Afin de présenter ces femmes de façon concise, nous avons fait un tableau de synthèse qui résumera leurs caractéristiques personnelles telles que leur expérience politique, leur profession et/ou formation ainsi que leur statut matrimonial.

Tableau 8 : Récapitulatif des femmes au gouvernement de janvier 2006 et 2007

Nom	Expérience politique	Profession/ Formation	Situation matrimoniale	Présence au gouverne- ment
Paulette Missambo	Ministre au gouvernement depuis 1991 ; Députée depuis 1996	Enseignante	Célibataire	1991 – déc. 2007
Honorine Dossou-Naki	Membre du gouvernement dans les années 1990 ; Ambassadrice du Gabon en France ; Représentante du Gabon aux Nations Unies ; Députée de 2001 à 2006	Juriste	Mariée	2002
Angélique Ngoma	Ministre depuis 1999 ; Députée de 1996 à 2006	Enseignante	Célibataire	1999
Alice Lamou	Ministre depuis 2002 ; Députée de 2001 à 2006 ; Membre du Secrétariat général de l'Assemblée nationale en 2003	Administratrice civile	Mariée	2002 – déc. 2006
Laure Olga Gondjout	Secrétaire particulière du Président de la République depuis les années 1980	Interprète	Célibataire	Janv. 2006
Georgette Koko	Société civile ; Conseillère du ministre de l'Environnement	Géographe	Mariée	Janv. 2006
Christiane Bitoughat	Société civile ; Présidente d'un syndicat d'enseignant	Enseignante	Mariée	Janv. 2006 – déc. 2007
Francine Méviane	Société civile	Juriste	Célibataire	Janv. 2006 – déc. 2006
Marie Missouloukagne	Société civile	Administratrice civile	Mariée	Janv. 2006 – déc. 2007
Paulette Oyane	Société civile	Juriste	Célibataire	Janv. 2006 – déc. 2007
Solange Mabignath	Société civile	Administratrice civile	Célibataire	Janv. 2006

Denise Mekam'Ne	Société civile ; Membre de l'AFJG	Juriste	Mariée	Janv. 2006
Blandine Marundu	Société civile	Administratrice civile	Célibataire	Janv. 2007 – déc. 2007
Edwige Nkeze	Société civile	Colonel-major des Forces armées	Célibataire	Janv. 2007 – déc. 2007
Gisèle L. Eyang Ntoutoume	Société civile ; Présidente d'une Association de jeunes	Ingénieure en génie civil	Célibataire	Janv. 2007

4.2.3. Décembre 2007

Le 29 décembre 2007, on a assisté à un deuxième remaniement ministériel qui a, cette fois-ci, fait baisser les effectifs féminins du gouvernement. En effet, à la veille des fêtes marquant ses quarante années à la tête de l'État, le président Omar Bongo Ondimba a dressé un bilan de sa présidence et dévoilé certains de ses projets politiques, comme la future nomination d'un « gouvernement de mission » chargé de lutter efficacement contre la corruption et le statu quo qu'a connu le pays ces dernières années. Ce gouvernement se voulait plus resserré, avec des objectifs précis, capable de concrétiser ces orientations et ces directives sur le terrain, notamment dans les domaines prioritaires présentés durant sa campagne présidentielle : le logement, l'assurance maladie, l'école, la santé et la lutte contre la corruption et l'impunité. Le Président soutenait dorénavant que seuls les actes détermineront dans l'avenir le destin du futur gouvernement car, désormais, celui-ci tirera sa durée de vie de sa capacité à entreprendre et à agir (www.afrik.com, www.gabonews.ga).

À sa nomination, ce gouvernement de mission ne comptait plus que sept femmes contre treize dans le précédent. Georgette Koko, Angélique Ngoma et Honorine Dossou Naki ont maintenu leurs postes de ministre. Tandis que Laure Olga Gondjout et Denise Mekam'Ne ont été promues au rang de ministre ; Gisèle Laure Eyang Ntoutoume et Solange Mabignath ont gardé leur poste de ministres déléguées. Ainsi, la participation des femmes à ce gouvernement composé de quarante-deux membres est tombée à 16,67 %. En plus de diminuer quantitativement, la participation des femmes a aussi diminué qualitativement pour ainsi dire. En effet, si dans les gouvernements de janvier 2006 et 2007 elles occupaient des ministères prestigieux comme la Justice et les Affaires étrangères et d'autres fonctions avec des implications économiques, désormais elles se retrouvent dans des postes qui sont traditionnellement accordés aux femmes comme la Promotion de la femme, la Santé et l'Éducation. Par exemple, la ministre Honorine Dossou-Naki a quitté la charge de ministre de la Justice et Garde des Sceaux pour celui de la Lutte contre la corruption. Pareillement, Laure Olga Gondjout est passée de ministre déléguée aux Affaires étrangères au rang, certes plus élevé, de ministre plénipotentiaire en charge de l'Information et des Télécommunications, dans un pays où les technologies de l'information sont complètement désuètes. Parmi les femmes maintenues dans ce gouvernement, on retrouve quatre femmes que nous avons identifiées comme venant de la société civile et trois anciennes du gouvernement. La plupart ont donc changé de portefeuille ou de rang en 2007 par rapport à janvier 2006 (certaines sont passées de ministre délégué à ministre) comme nous le montrons plus bas.

- 1- Georgette Koko, maintenue au poste de Vice-Premier ministre, ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la nature.
- 2- Angélique Ngoma qui, en plus du ministère de la Famille et de la Promotion de la femme, s'est vue adjoindre celui de la Santé et de l'Hygiène publique.
- 3- Honorine Dossou Naki : ministre du Contrôle d'État, des Inspections, de la Lutte contre la Corruption et l'Enrichissement illicite.
- 4- Laure Olga Gondjout : ministre de la Communication, des Postes, des Télécommunications, et des Nouvelles technologies de l'Information.
- 5- Denise Mekam'Ne : ministre des Affaires sociales, de la Solidarité, de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin, et de la Lutte contre le Sida.
- 6- Gisèle Laure Eyang Ntoutoume : ministre délégué auprès du ministre des Travaux publics, des Infrastructures et de la Construction, chargé de la Construction.
- 7- Solange Mabignath : ministre délégué auprès du ministre de l'Éducation nationale et de l'Instruction civique, chargé de l'Enseignement primaire.

Lorsque nous avons pris connaissance de ces nouveaux effectifs, nous avons immédiatement pensé que c'était les femmes issues de la société civile et les non parlementaires qui étaient sorties de ce gouvernement. En effet, bien que la Constitution gabonaise en son article 31 stipule que les membres du gouvernement sont choisis aussi bien au sein du Parlement qu'en dehors de celui-ci, la pratique montre que c'est davantage à l'intérieur de la chambre législative que les ministres sont choisis. Mais, en consultant la liste des parlementaires élus à la législature de 2006-2011, on s'est rendu compte qu'aucune des femmes restée dans les rangs n'était député ; au contraire, il y

avait des femmes députés parmi celles qui sont sorties. On peut citer parmi elles Paulette Missambo qui en est à sa troisième législature, Marie Missouloukagne et Maitre Paulette Oyane, nouvellement entrées au Parlement. Donc, nous avons cherché d'autres raisons pour expliquer la sortie de ces femmes du gouvernement.

4.3. Quelques hypothèses

4.3.1. Remise en cause de leur légitimité

Même si des femmes issues de la société civile ont été maintenues dans le gouvernement de décembre 2007, plusieurs en ont été exclues. On pourrait attribuer leur exclusion à une remise en cause de leur sélection hors du Parlement. En effet, aucune d'elles n'était une parlementaire ou une militante connue avant d'être promue au rang de ministre, donc leur entrée au gouvernement semblait arbitraire et relever de l'unique volonté du prince (pour reprendre l'expression de Sineau, 2001). Ainsi, même si « le choix hors Parlement – et parfois hors politique – du personnel gouvernemental » n'est pas une situation propre au Gabon puisque Sineau (2001 : 82) le remarque aussi pour la France, et que le Chef de l'État « se plait à promouvoir au rang de ministres des techniciens et de hauts fonctionnaires souvent inconnus du grand public », l'origine extra-parlementaire de ces nouvelles recrues a donné lieu à de nombreuses critiques de la population. Si l'on suit le constat effectué par Sineau (2001 : 82-83) s'agissant de l'entrée de femmes dans le gouvernement durant la Cinquième République en France, on pourrait dire qu'au Gabon,

Ne pouvant se prévaloir de l'onction du suffrage universel, les nouvelles promues se trouvent, parce que femmes, en situation de vulnérabilité et objets de toutes les suspicions. Au mieux on émet des doutes sur leur valeur politique, au pis on les accuse plus ou moins ouvertement de devoir leur promotion à leur seule qualité de femme.

Il nous paraît toutefois tout aussi important de souligner que, si la volonté du prince peut justifier cette entrée de femmes non élues au gouvernement, on peut dire qu'elle explique aussi le fait que des élues en soient exclues. Comme nous l'avons dit précédemment, trois députées, soit Paulette Missambo, Marie Missouloukagne et Paulette Oyane n'ont pas été reconduites au gouvernement de décembre 2007 alors qu'elles pouvaient se prévaloir de la légitimité du peuple par le vote. Cette situation d'exclusion de femmes élues au profit de novices peut contribuer à renforcer les doutes quant à la valeur politique des dernières.

Les nouvelles recrues manquent aussi d'expérience dans le domaine politique, principalement à cause du fait qu'elles ont fait leur entrée dans ce cercle politique sans être élues. Bien qu'elles appartiennent toutes au parti du Président de la République, certaines n'ont d'autres ressources et expériences politiques que l'exercice de fonctions partisans ou associatives locales. Par exemple, Laure Eyang Ntoutoume est la présidente d'une Association de jeunes diplômés issus d'une région rurale du pays et Christiane Bitoughat était une syndicaliste, qui a mené de nombreuses grèves dans le but de revoir les conditions d'emploi et salariales du corps professoral. Même si la première est demeurée au gouvernement après le remaniement de décembre 2007, plusieurs critiques et journalistes pensent qu'elle doit son salut à sa forte présence dans les médias, notamment à cause des activités qu'elle mène au sein de son Association. Un des points

communs de toutes ces femmes est sans doute que ce sont des techniciennes et non des politiciennes, et qu'elles ont été nommées à ces postes en raison de leurs qualités professionnelles, comme en témoigne la nomination de trois avocates, membres du Barreau gabonais aux postes de ministre du Contrôle d'État et des Inspections, ministre déléguée auprès du ministre de la Fonction publique, de la Réforme administrative et de la Modernisation de l'État et ministre déléguée auprès du ministre du Commerce et du Développement industriel ; trois postes qui exigent des compétences juridiques.

Enfin, le dernier point de critique concerne leurs attributs individuels. Parmi ces attributs on peut relever, en tête de liste, l'âge. En effet, toutes les recrues de la société civile sont relativement jeunes, elles ont environ dans la jeune quarantaine, alors que leurs homologues masculins ont en moyenne cinquante ans. Augé (2005b : 144) dit à cet effet que « la cinquantaine est manifestement idéale pour intégrer la sphère politique nationale, si l'on en juge la surreprésentation de cette sphère d'âge au gouvernement. Cette moyenne atteint également cinquante-sept ans pour les élites politiques gouvernementales ». Ensuite, en plus de leur jeune âge, on a souvent critiqué leur statut matrimonial peu clair, car certaines d'entre elles ne sont pas mariées : on l'a vu, elles sont nombreuses à être officiellement célibataires : neuf femmes sur quinze sont présentées sous ce statut civil. On peut donc dire que la présence d'un mari ne semble pas être un atout pour devenir une ministre dans le gouvernement gabonais. Jeunes et célibataires, bien qu'ayant des enfants dans la plupart des cas, leur situation sociale ne cadre pas avec la représentation traditionnelle de mère et épouse que véhicule le président dans ses discours.

4.3.2. Approche genre, oui mais...

Deuxièmement, nous pensons que cette présence des femmes au gouvernement a été si brève car, l'approche genre, telle que nous l'avons formulée au premier chapitre, requiert un degré d'engagement pour le changement structurel et le transfert de pouvoir (Rathgeber, 1994 : 85) qui n'étaient pas manifestes dans les discours présidentiels. En effet, si on retourne aux discours de campagne électorale du candidat, on se rend compte qu'il continue de définir les femmes dans leurs rôles traditionnels tout en mettant en avant l'approche genre pour déconstruire les inégalités de sexes. Cette présentation des femmes en tant que mère et épouse est en contradiction avec l'approche genre, car elle ne remet pas en question la construction sociale des rôles et la division sexuée du travail qui sont identifiées comme les premières causes qui handicapent la participation des femmes au développement (Mianda, 1996 : 13-14). Par exemple, le candidat à sa propre succession à la présidence déclare en guise d'introduction de son projet de société que :

Depuis la nuit des temps, dans la plupart des sociétés, la femme est toujours apparue comme le socle de la cellule familiale et notamment comme un élément dans la construction de toute société humaine.

Que la société assure cela à son enfant et une grande partie du bonheur de la femme sera faite. Parce qu'elle lui donne la vie, les préoccupations de la mère sont centrées sur l'enfant, sa santé, son éducation puis, devenu grand, un emploi. (Bongo Ondimba, 2005 : 55)

Ainsi, on voit qu'il continue de définir les femmes par rapport à leur rôle dans la cellule familiale. Le discours d'égalité qui est véhiculé tout au long de ce texte concernait les mères et les épouses. Ce qui constitue, on l'a assez répété, un obstacle à l'intégration des femmes dans les postes de prise de décision politiques.

Ensuite, le candidat limite aussi la participation professionnelle des femmes qu'il a défendu quelques pages plus tôt en disant :

Mais toutes les femmes ne peuvent prétendre être ministres, secrétaires générales, présidentes de Tribunal, directrices de clinique ou de collège. Elles n'en sont pas moins indispensables à la vie de la société. (Bongo Ondimba, 2005 : 58)

En d'autres termes, le développement dont les femmes ont la charge est toujours celui de produire des enfants, de les éduquer et d'être des compagnes aimantes. Ainsi, on pourrait penser que ce sont les femmes qui n'accomplissent pas ces devoirs qui peuvent prétendre à des fonctions publiques et politiques. D'ailleurs, le futur déjà président dira pour conclure son texte que la raison pour laquelle il place les femmes au cœur du développement est que :

Particulièrement consciencieuses, elles sont nombreuses à occuper des emplois de confiance dans l'administration et dans les entreprises. Mais, elles sont aussi actives dans les villages où elles font des plantations qui leur permettent de nourrir leur nombreuse progéniture.

J'ai une totale confiance en la femme gabonaise pour assurer les rôles qui lui sont dévolus. Peupler le Gabon, élever ses enfants, être des compagnes aimantes, participer à la vie sociale des villes et des villages, se consacrer à leur famille et se réaliser dans une activité professionnelle valorisante et rémunératrice, voici les nobles tâches qui sont dévolues à nos mères, à nos femmes et à nos filles. (Bongo Ondimba, 2005 : 58)

Une fois encore, nous donnerons raison à Héritier (2002) lorsqu'elle dit que la révérence de la maternité s'accompagne d'une fermeture de l'accès aux affaires publiques. On peut emprunter à Sineau (2001 : 79) la considération selon laquelle Bongo Ondimba « est moderne sur la forme, n'hésitant pas à appeler plusieurs femmes au gouvernement, et traditionnel sur le fond » car il continue de définir les femmes dans leurs rôles maternels.

Enfin, lorsque le candidat-président a parlé des réformes législatives qui seraient faites en faveur des femmes, il n'a jamais abordé les questions relatives à leurs droits politiques ou la question de la représentation politique. En effet, il s'est attardé essentiellement à l'importance de légiférer en faveur des veuves et des mères célibataires en disant :

Le droit des femmes devenues veuves doit être impérativement protégé en termes de droits de succession et d'héritage, ne serait-ce que pour assurer aux enfants qui sont encore à charge une vie décente, malgré le décès du père. (Bongo Ondimba, 2005 : 56)

Ou encore :

Je demande que, dorénavant, les allocations familiales perçues par les chefs de famille, présents ou absents du foyer conjugal, reviennent de droit aux épouses qui ont la charge nourricière du foyer. Des dispositions doivent être mises à l'étude par les organismes payeurs afin que les mères de famille soient assurées de percevoir leur dû. Je veillerai à ce que les textes législatifs soient conformes à cette nécessaire évolution. (Bongo Ondimba, 2005 : 57)

Il n'était aucunement question des droits politiques des femmes, ou de mettre en place des mécanismes pour assurer leur représentation politique dans les principaux organes de prise de décision, points qui avaient pourtant été débattus lors du Séminaire sur le suivi de la Conférence de Pékin tenu à Libreville en 1996. En effet, lors dudit séminaire les participantes avaient demandé au gouvernement de faire adopter une ordonnance fixant le quota de représentation des femmes aux postes de prise de décision à 30 % de 1996 à 1998 et à 50 % à partir de 1998 et de « faire adopter par les partis politiques une clause de l'égalité des sexes dans la présentation de candidatures à des postes électifs et autres » (République gabonaise, 1996 : 38-39).

Tout au long de son plan de société, on voit que le futur Président s'est bien gardé de se positionner sur ces points précis tels que les quotas légaux ou la parité et qu'il n'a introduit qu'à mots couverts l'augmentation du nombre de femmes dans la haute administration de l'État. Toutefois, aucun chiffre n'a été donné tout au long de la campagne, de même qu'aucune procédure législative n'a été annoncée pour garantir leur présence. Ce qui nous amène à dire que « en dépit de la volonté présidentielle de rendre visible la participation des femmes au cercle gouvernemental, on se demandera si la reconsidération de l'inégal partage du pouvoir entre les sexes n'est pas plus apparente que réelle ». Comme l'a affirmé Sineau (2001 : 73), étudiant le cas de l'entrée des femmes à l'exécutif en France, nous dirons avec elle que, au Gabon, « cette féminisation par le haut (...), n'est pas exempte d'ambiguïtés ». En tête de liste de ces ambiguïtés, nous noterons l'audace du nombre de femmes appelées à jouer un rôle gouvernemental qui a été tempéré par leur très courte présence au gouvernement. Pas plus de deux années seulement, quand on sait que certains ministres sont au gouvernement depuis plusieurs

décennies, suivant les règles du jeu de « la chaise musicale » pour reprendre l'expression d'Augé (2005b : 161).

De plus, on n'a pas enregistré une féminisation des Assemblées élues. On note certes une augmentation du nombre de députées à l'Assemblée nationale au cours de cette législature qui a commencé en 2006, soit 12,5 % contre 9,24 % dans la précédente. Mais ce chiffre est encore loin des 13,9 % et 14,2 % enregistrés en 1980 et en 1985 au temps du parti unique. Et pourtant, à cette époque il y avait moins de femmes ministres (elles ne représentaient pas plus de 10 % des effectifs). De même, il y a moins de femmes qui font leur entrée en politique par l'élection, et en nous inspirant encore des observations que Sineau (2001 : 73) a faites sur le cas de la France, nous apporterons comme preuve à cette affirmation le fait « qu'elles sont, proportionnellement, moins nombreuses à bénéficier de la légitimité du suffrage universel (au Parlement) qu'à se réclamer de l'autorité du prince (au gouvernement) ». Ainsi, au Gabon, la plupart des femmes entrées dans le gouvernement l'ont été par nomination tout d'abord, même si après, certaines ont réussi à se faire élire à l'Assemblée nationale.

4.3.3. Instrumentalisation de la question des femmes à des fins politiques

Enfin, la dernière hypothèse que nous avançons pour expliquer cette courte présence des femmes au gouvernement est l'instrumentalisation du débat sur leur rôle dans la bonne gouvernance et la démocratie, comme alternative politique. En effet, ces troisièmes élections ont engendré beaucoup de questionnements quant au renouvellement de la classe politique dirigeante, en poste depuis plusieurs décennies. D'ailleurs, plusieurs

observateurs ont rapporté que les discours autour du renouvellement de l'élite politique et de son ouverture aux jeunes et aux femmes ont été la grande nouveauté de cette campagne et ensuite du gouvernement de janvier 2006. Ainsi, à défaut de nommer des membres de l'opposition, qui ont pour la plupart perdu leur crédibilité auprès de la population à cause de leur proximité avec le gouvernement en place, le candidat à sa propre succession à la présidence a prôné le rajeunissement et la féminisation de l'exécutif, qui ne pouvaient être que bien accueillis.

Cette utilisation des femmes comme symbole d'un nouveau politique a déjà été observée dans d'autres pays, notamment en France comme l'a expliquée Sineau (1995 et 2001). En effet, l'auteure rapporte que François Mitterrand avait eu recours à cette stratégie en 1981 pour marquer une nouvelle ère, « celle de l'après-patriarcat en politique » (Sineau, 1995 : 325). Et comme dans le cas français, le président gabonais s'est montré respectueux de la hiérarchie entre les sexes et il n'y a pas eu une révolution dans l'attribution des portefeuilles aux femmes. Elles sont restées dans des secteurs qui leur sont traditionnellement réservés, tels que la Santé et les Affaires sociales, et l'Éducation nationale et les fonctions considérées comme régaliennes, demeurent toujours entre les mains des hommes, comme en témoigne la distribution des portefeuilles dans le gouvernement de décembre 2007. Dans la même veine, Sineau (2001), en tant qu'observatrice du système politique français, rapporte que Chirac aussi a fait de petites promesses électorales aux femmes en 1995. Pour se donner une image « féministe », il a nommé douze femmes (grande coïncidence) dans son premier gouvernement dirigé par Alain Juppé : elles ont disparu six mois plus tard. Dans ce dernier cas, derrière la volonté de rajeunir et de féminiser les effectifs gouvernementaux,

l'auteure décèle une stratégie pour ne pas nommer « les poids lourds balladuriens, bannis pour trahison » (Sineau, 2001 : 168). Si on appliquait cette observation du cas français à la politique gabonaise, on dirait que cette volonté de rajeunir et féminiser les effectifs gouvernementaux après les présidentielles de 2005 était davantage une stratégie pour tenir les membres de l'opposition hors du gouvernement qu'une manifestation de l'approche genre et de sa tentative de concrétisation.

Ce rajeunissement du gouvernement a continué avec la formation du gouvernement de mission en décembre 2007, mais cette fois-ci ce fut au tour d'hommes, plus jeunes que la moyenne établie au gouvernement, et eux aussi inconnus de la scène politique, de faire leur entrée au gouvernement. On note par exemple l'entrée du Général d'Armée Flavien Nzengui Nzoundou, ancien Aide de camps du Chef de l'État au poste de Ministre des Travaux publics, des Infrastructures et de la Construction ; de Dieudonné Moussirou, économiste et ancien Secrétaire exécutif de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) au poste de Ministre des Transports et de l'Aviation civile ; ainsi que d'un ancien Ambassadeur, Patrice Tonda, à la tête du ministère du Logement, de l'habitat et de l'urbanisme

Enfin, l'intégration de l'approche genre dans le discours amène aussi à penser qu'il y a eu une instrumentalisation de la question des femmes afin de répondre à des objectifs internationaux de bonne gouvernance. En effet, le fait que plusieurs grands organismes internationaux tels que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque internationale de développement (BID) et les organismes de coopération internationale de certains pays (dont le Canada) exigent l'inclusion de la perspective genre (Chejter, 2007 : 126) dans les projets pour lesquels est sollicité du

financement pourrait expliquer l'introduction de ce concept dans le discours politique. De même, dans les recommandations faites par le CEDEF au Gabon (2003, 2005), les observatrices insistaient sur l'importance d'inclure cette perspective dans la politique nationale. Mais, il ressort de toutes ces recommandations que le plus important se limite à inclure la perspective, alors qu'il n'y a pas de paramètres précis qui la définissent ou qui dictent à l'État comment l'intégrer concrètement. Ainsi, le concept reste au niveau théorique, et se prête à être utilisé comme une technique, sans vraiment engendrer des transformations dans les pratiques.

Pour conclure ce chapitre, on pourrait dire que la résolution du Président d'ouvrir la politique aux femmes s'est traduite par un retour aux pratiques utilisées durant la période du parti unique, à savoir le système de nomination et l'imposition par le haut. Comme nous l'avons montré dans notre analyse du projet de société du candidat-président, il ne proposait aucune réglementation pour garantir la présence des femmes dans les organes politiques. Ainsi, la nomination des femmes à des postes exécutifs n'est-elle pas l'objet d'une politique gouvernementale et cette politique d'imposition par le haut ne laisse pas d'espace aux femmes pour prendre leur destinée en main, de même qu'elle ne permet pas un réel partage des tâches décisionnelles entre les hommes et les femmes.

Toutefois, bien qu'elle ait été de courte durée, la visibilité accordée aux femmes par le Président a peut être eu un impact symbolique, en contribuant à encourager la population à élire des femmes, si on en juge par l'augmentation du nombre de femmes

parlementaires en 2006 : 12,5 % contre 9,24 % en 2001. En effet, il faut noter que les législatives de 2006 ont eu lieu près d'un an après la formation du gouvernement composé de douze femmes et que trois femmes de ce gouvernement ont été élues députées (une réélue, à savoir Paulette Missambo et deux nouvellement élues : Marie Missouloukagne et Paulette Oyane, toutes trois sorties du gouvernement en décembre 2007).

Malgré cette visibilité, les femmes souffrent toujours d'un manque cruel de surface électorale et donc de poids politique car, le Président a conçu des changements programmatiques plus superficiels que profonds, mettant en vitrine quelques femmes. Ce mécanisme de promotion individuelle ne permet pas de faire avancer la promotion des femmes car, comme le remarque Chejter (2007 : 125) dans le cadre de l'Amérique du Sud – mais cette remarque n'est pas propre à ce continent – « toutes les femmes qui sont devenues parlementaires ou fonctionnaires de l'État ne partagent pas les revendications du mouvement féministe ». Ba et Diop (2005 : 133) précisent que ces femmes choisies ne mènent pas une lutte fondamentale pour la cause des femmes. Leur engagement vise plus à faire partie du sillage politique qu'à apporter un changement substantiel à la situation des femmes. Parce qu'elles ont été nommées par le Président, la promotion des femmes ministres est loin d'être le résultat délibérée d'une politique en faveur des femmes et garde un caractère strictement individuel. Donc, leur présence dans les hautes institutions n'est pas de nature à entraîner une redistribution du pouvoir entre les sexes.

Conclusion

La question de l'intégration des femmes à la prise de décision n'a pas perdu en importance aussi bien sur la scène internationale qu'à l'intérieur des États, comme en témoigne l'intégration croissante de la perspective genre dans les politiques de développement et de gouvernance. On peut même dire avec Mama (2004 : 406-407) qu'« on ne peut plus se permettre, de nos jours, d'ignorer la question du genre » même si ce que diverses institutions font pour être perçues comme « faisant du genre » est souvent questionnable. Cette intégration grandissante de l'approche aux politiques nationales, notamment au Gabon, reflète l'impact que les théories féministes ont eu sur la conceptualisation de la place des femmes dans le développement. De même, les actions menées par les ONG, telle que la Plate-forme d'action élaborée lors de la Conférence de Pékin en 1995, ont soulevé la question importante de la responsabilité entre les hommes et les femmes, pour que l'égalité des sexes devienne une réalité (Manuh, 1998 : 17).

Au Gabon, le discours et les pratiques pour la promotion des femmes ont évolué au rythme de ces avancées internationales. Aujourd'hui, on est sorti du discours de développement des années 1970 et 1980, dominé par les approches de l'IFD qui se basait principalement sur la lutte contre la pauvreté, pour discuter des droits des femmes comme le postule l'approche GeD. C'est sous le sceau de l'approche genre que les femmes ont été invitées à participer davantage à la prise de décision après novembre 2005. Toutefois, il ressort de notre analyse que la question de l'*empowerment* des Gabonaises, telle que nous l'avons défini au premier chapitre, soit comme l'acquisition d'un pouvoir et une capacité à gérer ses ressources, n'est pas encore entrée dans le débat politique.

Pour parler de la question de l'*empowerment* des femmes gabonaises, il nous faudrait pouvoir aborder le militantisme des femmes elles-mêmes sur la scène politique, l'existence d'organisations féministes qui œuvreraient en ce sens ainsi que l'implication de l'État dans l'émancipation des femmes.

Nous pensons que la création d'organes féminins dans les partis politiques, notamment dans le Parti démocratique gabonais (PDG) au pouvoir depuis 40 ans, et la création d'un ministère pour la Promotion des femmes en 1974 ont participé au processus d'émancipation des femmes au Gabon. Ces structures leur ont permis d'acquérir une certaine visibilité politique et des places au gouvernement et à l'Assemblée nationale à partir de 1976. On peut même dire qu'elles occupent des places de leaders dans certaines institutions, telle que la Cour Constitutionnelle qui est dirigée par une femme, depuis 1991. Mais ces ressources ne permettent pas une érosion des disparités sexuées dans la vie politique pour différentes raisons.

En effet, on remarque un faible militantisme de la part des Gabonaises. Notre comparaison entre le Gabon et le Sénégal nous a amenée à considérer que la faible intégration des Gabonaises au gouvernement pouvait être imputable à l'absence de militantisme de ces dernières. Comme nous l'avons exposé dans le 3^{ème} chapitre, les Sénégalaises se sont davantage impliquées dans leur destin politique et ont formé plusieurs groupes et associations afin de faire avancer leurs droits politiques. Ba et Diop (2005) mentionnent d'ailleurs l'existence de mouvements de femmes indépendants des partis politiques qui militent pour l'accès aux instances de décision ou à la défense des droits des femmes tel que le Conseil sénégalais pour les femmes (COSEF). « Dans le domaine politique et parlementaire, la vaste campagne de sensibilisation et de

conscientisation menée au sein de la société civile et des diverses organisations de promotion des droits de la femme a enregistré des résultats encourageants » (Ba et Diop, 2005 : 129).

On pourrait peut-être parler d'un mouvement féministe au Sénégal, soutenu par des universitaires et affilié à d'autres mouvements internationaux tels que l'AFARD (Association des femmes africaines pour la recherche et de développement), le FEDDAF (Femmes, droits et développement en Afrique) et d'autres associations plus petites. Par contre au Gabon, les mouvements de femmes sont encore des appendices des partis, le plus influent est l'Union des femmes du PDG. On comprend donc qu'ils ne revêtent pas un sens revendicatif qui permettrait d'améliorer leur condition de citoyenneté. Il n'y a que l'Association des femmes juristes du Gabon (AFJG) qui surveille les droits juridiques des femmes par le biais d'un Observatoire du droit des femmes et de la parité. Comme nous l'avons exposé au chapitre 4, à partir des observations effectuées par Chejter (2007) en Amérique du Sud, cette situation favorise donc des mécanismes de promotion individuelle au détriment d'une promotion des revendications féminines et féministes. En plus, ces mécanismes de promotion individuelle sont renforcés par une politique de népotisme dont ont profité la majorité des femmes qui ont occupé de hautes fonctions politiques depuis 1974. On peut citer en exemple Pascaline Mferri Bongo Ondimba, fille aînée du chef de l'État qui a été ministre des Affaires étrangères de 1991 à 1994 et qui est depuis lors sa Directrice de cabinet. Laure Gondjout est la fille du fondateur et premier Président de l'Assemblée nationale gabonaise, Paul Gondjout. On retrouve bien d'autres filles de proches parents, amis et autres grandes personnalités politiques gabonaises dans les différents gouvernements.

Cause ou conséquence du faible militantisme des Gabonaises, il ressort de notre travail que l'essentiel des actions à l'endroit des femmes est mené par le gouvernement (politique du haut vers le bas), tandis qu'au Sénégal, on assiste à une situation inverse (politique du bas vers le haut). Il est en définitive clair que l'existence de mouvements associatifs féminins peut jouer un rôle de plus en plus important pour contribuer à créer des conditions favorables à l'émergence des femmes en politique (Adjamagbo-Johnson, 1997 : 71). Les études sur le sujet (Ba et Diop, 2005) s'accordent sur le fait que l'augmentation du nombre de femmes dans l'exécutif sénégalais ainsi que la nomination d'une femme comme premier ministre le 3 mars 2001 résulte des batailles que les mouvements, notamment le COSEF, ont menées pour une plus juste représentation des femmes dans les instances de décisions politiques. Au Gabon, c'est grâce au souhait du Président de renforcer l'égalité homme-femme au sein de la haute administration, comme il l'a annoncé durant ses discours de campagne électorale en 2005, qu'elles ont pu intégrer l'exécutif en plus grand nombre. D'ailleurs, Angélique Ngoma, alors ministre de la Promotion de la femme a salué cette situation au Comité pour la lutte contre toutes formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF, 2003 : 30), en déclarant, rappelons le, que

l'amélioration de la condition de la femme gabonaise n'aurait pas pu se faire de façon aussi prompte sans l'engagement personnel de Son Excellence Monsieur le Président de la République Chef de l'État.

Ces propos témoignent aussi de ce que le débat sur la responsabilité des femmes n'est pas encore ouvert au Gabon, peut-être en raison du manque de mobilisation politique.

Toutefois, aussi bien pour les militantes sénégalaises que pour les élues du prince au Gabon, il est difficile de se maintenir au pouvoir, pas seulement à cause du manque de légitimité politique ou de l'instrumentalisation de la question des femmes à des fins électorales comme nous l'avons avancé au dernier chapitre. En effet, « les charges familiales et maternelles, l'absence de formation politique et le coût de l'exercice des fonctions politiques » (République gabonaise, 1996 : 37) pour ne citer que ces exemples, sont autant de facteurs qui entravent la participation politique et la représentation des femmes aussi bien au Gabon qu'au Sénégal et qu'ailleurs dans le monde.

La société fonctionne à partir d'un ensemble de valeurs socioculturelles en perpétuel conflit entre la tradition, la religion et la modernité. Au Gabon, la ministre de la Promotion de la femme a fait remarquer au comité du CEDEF (2003 : 7) que

certaines mentalités et pratiques culturelles font réellement obstacles à la promotion sociale de la femme gabonaise. On peut citer parmi elles : le lévirat, le sororat, la division traditionnelle du travail, qui en fait mettent la femme dans une position d'infériorité sociale.

Le système social en vigueur a toujours privilégié la responsabilité des hommes dans la gestion des affaires publiques et l'idéologie traditionnelle dominante exige la soumission des femmes à l'ordre masculin et l'introduction des religions révélées dans les pays, c'est-à-dire le Christianisme et l'Islam, a consolidé cet état des choses. De leur analyse de la société sénégalaise, Ba et Diop (2005 : 136-137) tirent cette conclusion, qui est aussi applicable au Gabon :

Cette représentation structurelle profondément enracinée dans la société et dans les mœurs constitue le principal facteur discriminant de l'accès des femmes à la sphère publique et politique (...). Identifiée comme le sexe faible, la femme doit s'occuper du foyer et de l'éducation des enfants pendant que l'homme affronte le monde extérieur.

Comme nous l'avons souligné au deuxième chapitre, l'analphabétisme des femmes constitue aussi un autre facteur du maintien des femmes hors des institutions politiques. La scolarisation au Sénégal et au Gabon est marquée par une disparité entre les sexes qui réduit les chances des femmes d'être présentes sur la scène politique. Ce handicap a comme corollaire leur manque de formation et d'expérience politique. En effet, il est difficile pour une personne, homme ou femme, sans expérience politique de se maintenir au pouvoir. C'est sous ce chapitre qu'il faudra inscrire la nomination suivie de la démission quasi-imminente de Marie Lucienne Tissa Mbengue à la tête du département de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation moins d'une semaine après la formation du premier gouvernement d'Abdoulaye Wade (Président du Sénégal depuis le 1^{er} avril 2000), pour cause d'incompétence et d'inexpérience. L'honnêteté et le courage de la démissionnaire, qui par ailleurs s'activait dans les groupements féminins, est à saluer car il n'est pas d'usage de voir un ministre prendre l'initiative de quitter un gouvernement. Aussi, cet incident a-t-il été reproché au Président, accusé d'avoir mal choisi ses recrues.

Enfin, la dernière barrière que nous considérons être à l'origine de la faible réussite politique des femmes est leur faible pouvoir économique. En effet, pour réussir en politique dans ce contexte il faut avoir les moyens financiers de faire face aux

dépenses qu'entraînent toute campagne électorale et ensuite de répondre aux preuves de générosité qu'attendent les populations de la part des élus. S'agissant du Sénégal, Ba et Diop (2005 :138) disent à cet effet, « qu'il faut avoir les moyens d'entretenir quotidiennement toute une clientèle de militants, souvent "alimentaires", dont les rangs grossissent avec la pauvreté croissante, pour s'assurer des alliances en vue d'une victoire ». Ce constat est aussi applicable au Gabon, où bon nombre de militants n'étant pas idéologiquement convaincus du sens de leur geste le soir du vote, penchent du côté du plus offrant : c'est ce qu'on appelle localement la politique du ventre.

Pour terminer sur une note plus optimiste, il semble que la représentation politique des Gabonaises serait en voie de s'améliorer si on en juge par l'augmentation des députées à l'Assemblée nationale après les législatives de 2006. Actuellement, elles constituent 12,5 % des effectifs contre 9,24 % dans la législature précédente. Dans la même veine, la jeune institution du Sénat compte au terme de sa deuxième législature 14,29 % de femmes, contre 12 % au cours de la première. S'il n'y a pas eu un changement profond de discours quant au rôle des femmes dans la société, peut-être pourrait-on parler d'un changement de pratiques au regard de cette augmentation du nombre de femmes élues. Il resterait toutefois bien léger. Il serait utile de voir si on rencontre davantage de femmes dans les cabinets ministériels, qui sont bien souvent identifiés comme des viviers pour les postes exécutifs (Sineau, 1988, 2001), afin de savoir si, à l'avenir, la participation des femmes au gouvernement sera maintenue, voire augmentée. Cette question pourrait marquer le point de départ d'une nouvelle recherche.

Bibliographie

Adjamagbo-Johnson, Kafui (1997), « Le politique est aussi l'affaire des femmes », dans *Politique africaine : L'Afrique des femmes*, numéro 65, pp. 62-73

Augé, Axel Éric (2003), « La théorie de «l'école reproductrice » à l'épreuve de la réalité éducative au Gabon», *Recherches Africaines*, numéro 4, *Afrique centrale, une région en crise*, L'Harmattan, pp. 65-81.

Augé, Axel Éric (2005a) « Jeunes, jeunesse et intégration des élites politiques au Gabon. La place des trajectoires sociales individuelles », *Afrique contemporaine*, volume 1, numéro 13, pp. 197-215.

Augé, Axel Éric (2005b), *Le recrutement des élites politiques en Afrique subsaharienne ; Une sociologie du pouvoir au Gabon*, Éditions L'Harmattan.

Ba Halimatou et Rosalie Diop (2005), « Sénégal. Une présence des femmes à l'Assemblée nationale qui ne rend pas justice à leur engagement dans la société et dans les partis », dans Manon Tremblay (dir.). *Femmes et parlements. Un regard international*, Montréal, Éditions du remue-ménage.

Bazzi-Veil, Laetitia (2000), *Analyse de la situation de la femme en Afrique de l'Ouest et du Centre*, UNICEF, Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, CEPRASS, Abidjan, Septembre 2000.

Bisilliat, Jeanne (dir.) (1992), *Relation de genre et développement : femmes et sociétés*, Paris ORSTOM.

Bisilliat, Jeanne, (1997), *Face aux changements, les femmes du Sud*. Paris, L'Harmattan.

Bisilliat, Jeanne et Christine Verschuur (dir.) (2000), *Le genre : un outil nécessaire : introduction à une problématique*, Paris- Montréal, L'Harmattan.

Bongo, Albert Bernard (1974), *Pensée et action sociales, Président de la République gabonaise*, Monaco, Paul Bory.

Bongo, Omar (1998), *Pacte national de solidarité et de développement. Pour une nouvelle société gabonaise*, Libreville, Multipress-Gabon

Bongo Ondimba, Omar (2005), *Mon projet, des actes pour le Gabon*, Libreville, Multipress-Gabon

Bop, Codou (1997), « Après Pékin, quelle coopération internationale en Afrique ? », *Politique africaine : L'Afrique des femmes*, numéro 65, mars 1997, pp. 48-61.

Boyd, Rosalind E. (1994), « Empowerment of women in Contemporary Uganda : Real or Symbolic ? » dans Huguette Dagenais et Évelyne Piché (dir.), *Women, Feminism and Development / Femmes, Féminisme et développement*, Montréal, McGill-Queen's University Press, pp.305-326.

Châtaigner J.-M. (2006), « Principes et réalités de la politique africaine de la France », *Afrique contemporaine*, volume 4, n°220, p. 247-261.

Chejter, Silvia (2007), « Le local et le global dans les pratiques des ONG féministes en Amérique latine », dans Marie-Blanche Tahon (dir.), *Des Frontalières*, Montréal, Éditions du remue-ménage, pp.118-128.

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), (2003), « Examen des rapports présentés par les États parties conformément à l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapports périodiques combinés des États parties. Gabon », Nations Unies, www.un.org, 25/06/2003

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), (2005), « Les experts du CEDAW demandent au Gabon de revoir son Code Civil, sources de nombreuses discriminations à l'égard des femmes », Nations Unies, Communiqué de presse FEM/1476, www.un.org, 13/01/2005

Compagnon, Daniel (2004), « Pour une analyse multidimensionnelle du processus électoral africain. Historicité, comparaison et institutionnalisation », dans Patrick Quantin (dir.), *Voter en Afrique : comparaison et différenciations*, Paris, L'Harmattan.

Dagenais, Huguette et Denise Piché (1994), « Conceptions et pratiques du développement : contributions féministes et perspectives d'avenir / Concepts and Practices of Development : Feminist Contribution et Future Perspectives » dans Huguette Dagenais et Évelyne Piché (dir.), *Women, Feminism and Development / Femmes, Féminisme et développement*, Montréal, McGill-Queen's University Press, pp. 3-73.

Damant, Dominique, Judith Paquet et Jo Bélanger (2001), « Recension critique des écrits sur l'empowerment ou quand l'expérience de femmes victimes de violence conjugale fertilise des constructions conceptuelles », *Recherches féministes*, vol.14, numéro 2, pp.134-154.

Fortin-Pellerin, Laurence (2006), « Contributions théoriques des représentations sociales à l'étude de l'empowerment : le cas du mouvement des femmes », *Journal International sur les Représentation Sociales*, volume 3, numéro 1, pp. 57-67.

Gaspard, Françoise (dir.) (1997), *Les femmes dans la prise de décision en France et en Europe*, Paris, L'Harmattan.

Goerg, Odile (1997), « Femmes africaines et politique : les colonisées au féminin en Afrique occidentale », *Histoire, femmes et sociétés*, volume 6, Femmes d'Afrique. www.clio.revues.org

Guionnet, Christine et Érik Neveu (2004), *Féminins-masculins : sociologie du genre*, Paris A. Colin.

Habermas, Jürgen (1993), *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.

Héritier, Françoise (2002), *Masculin/Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob.

Hesseling, Gerti et Thérèse Locoh (1997), « Introduction au thème : Femmes, pouvoirs, sociétés », dans *Politique africaine : L'Afrique des femmes*, numéro 65, mars 1997, pp. 3-18.

Jenson, Jane et Mariette Sineau (1995), *Mitterrand et les Françaises, Un rendez-vous manqué*, Paris, Presses de Sciences-Po.

Kaldor, Mary (2007), « L'idée de la société civile mondiale : altermondialisation, société civile et mondialisation », *Recherches sociologiques*, Louvain-La-Neuve, volume 38, numéro 1, pp.89-108.

Labrecque, Marie-France (2001), « Présentation : Perspectives anthropologiques et féministes de l'économie politique ». *Anthropologie et société* volume 25, numéro 1, pp.5-21.

Lacroix, Jean et Saliou Mbaye (1976), « Le vote des femmes au Sénégal », *Éthiopiennes*, numéro 6, *Revue socialiste de culture négro africaine*, www.refer.sn/ethiopiennes

Lamarche, Lucie (2005), « De Beijing à l'OMC : à quelle gouvernance les femmes participent-elles aujourd'hui ? », dans Marie-Blanche Tahon (dir.), *Des frontalières*, Montréal, Éditions du remue-ménage, pp.129-141.

Landry, Réjean (1992), « L'analyse de contenu », dans Benoît Gauthier (dir.), *Recherche sociale, De la problématique à la collecte des données*, (dir.), Québec. Presses de l'Université du Québec, deuxième édition.

Mace, Gordon et François Pétry (2000), *Guide d'élaboration d'un projet de recherche, Deuxième édition*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, Bruxelles, De Boeck Université.

Mahfoud-Draoui, Dora (1994). « Démocratisation et participation des femmes à la prise de décision dans la vie privée et dans la vie publique : enjeux et perspectives » dans *Séminaire AFARD, Femmes et démocratisation en Afrique : enjeux et perspective, Johannesburg, 7 au 11 avril 1994*.

Mama, Amina (2004), « Passer de l'analyse à la pratique », dans Ayesha Iman, Amina Mama et Fatou Sow (dir.), *Sexe, Genre et Société, Engendrer les sciences sociales africaines*, Dakar, Paris, CODESRIA- Karthala, pp. 405-416.

Mamadi, Kourouma, Mangué Guillermo et Youssouf Hodane (2004), *Évaluation et suivi des progrès accomplis en vue de la bonne gouvernance en Afrique. Profil de gouvernance du Gabon*, Commission économique pour l'Afrique, Organisation des Nations Unies, Septembre 2004.

Manu, Takyiwaa (1998), « Les femmes dans le développement de l'Afrique. Surmonter les obstacles, pousser au progrès », *Afrique Relance, Nations Unies* (en ligne), numéro 11, Avril 1998.

Metegue N'Nah, Nicolas (2006), *Histoire du Gabon, Des origines à l'aube du XXI^e siècle*, Paris, L'Harmattan.

Mianda, Gertrude (1996), *Femmes africaines et pouvoir. Les maraîchères de Kinshasa*, Paris, L'Harmattan.

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargé de la Condition féminine (1993), *Rapport général du séminaire sur le suivi de la quatrième conférence mondiale sur les femmes*, Libreville, Mars 1996.

Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme (2000), *Programme « Autonomisation et promotion sociale et économique de la femme Gabonaise »*, *Rapport de l'enquête Femmes et prise de décision*, Programme des Nations Unies pour le développement, Libreville, Avril 2000.

Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture, Chargé des Droits de l'Homme et de la Condition Féminine (1992), *Rapport général sur la condition de la femme gabonaise*, Mars 1992, République gabonaise.

Mutume, Gumisai (2005), « La lutte des femmes africaines pour l'égalité. 10 ans après Beijing : malgré des progrès, d'importants obstacles demeurent », *Afrique Renouveau, Nations Unies* (en ligne), volume 19, numéro 2, Juillet 2005.

Nanitélamio, Jeanne (1994), « Femmes, cultures et processus démocratique », dans *Séminaire AFARD, Femmes et démocratisation en Afrique : enjeux et perspective, Johannesburg, 7 au 11 avril 1994*, pp. 9-22.

Ombigath, Pierre Romuald (2006), « La crise économique de 1930 et ses répercussions sur l'industrie forestière du Gabon (1930-1939) », *Le Gabon, Approche multidisciplinaire*, Paris, L'Harmattan.

Planche, Jeanne (2007), *Société civile. Un acteur historique de la gouvernance*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer.

Rapport de la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes, (Beijing 4-15 septembre 1995), « Plate-forme d'Action de Beijing, Les 12 domaines prioritaires d'action; Chapitre IV : Objectifs stratégiques et mesures à prendre », Nations Unies.

Rathgeber, Eva M. (1994), « WID, WAD, GAD. Tendances de la recherche et de la pratique dans le champ du développement » dans Huguette Dagenais et Éveline Piché (dir.), *Women, Feminism and Development / Femmes, Féminisme et développement*, Montréal, McGill-Queen's University Press, pp.77-95.

Razafindrakoto, Mireille, François Roubaud et Léonard Wantchekon (2006), « Gouvernance et démocratie en Afrique : la population a son mot à dire » *Afrique contemporaine*, volume 4, numéro 220, pp.21-31.

Richardson, Mary Rebekah (1994), « Des concepts pour l'étude des rapports sociaux de sexe dans le développement », dans Marie-France Labrecque (dir.), *L'égalité devant soi. Sexes, rapports sociaux et développement international*, Ottawa, Centre de recherches pour le développement international.

Rodet, Marie (2006), « C'est le regard qui fait l'histoire. Comment utiliser des archives coloniales qui nous renseignent malgré elles sur l'histoire des femmes africaines », *Terrains et Travaux*, volume 1, numéro 10, pp.18-35.

Robert, André D. et Annick Bouillaguet (2002), *L'analyse de contenu*, 2^{ème} édition mise à jour, Paris, Presses universitaires de France, Collection Que-sais-je (numéro 3271).

Ryckmans, Hélène (1995), « L'impact des projets de développement sur les rôles de production et de reproduction des femmes africaines », *Recherches féministes*, volume 8 numéro 1, pp.51-74

Sarr, Fatou (1998), *L'entrepreneuriat au Sénégal. La transformation des rapports de pouvoir*, Paris, L'Harmattan.

Sen, Amartya Kumar (2000), *Repenser l'inégalité*, Paris, Éditions du Seuil.

Sineau, Mariette (1988), *Des femmes en politique*, Paris, Éditions Economica.

Sineau, Mariette (2001), *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Paris, Presses de Sciences-Po.

Sow, Fatou (1994), *L'analyse du genre et les sciences sociales en Afrique*, Paris, Éditions Karthala.

Sow, Fatou (2004), *Sexe, genre et société : engendrer les sciences sociales africaines*, Paris, Éditions Karthala.

St-Hilaire, Colette (1995), *Quand le développement s'intéresse aux femmes, Le cas des Philippines*, Paris, Éditions l'Harmattan, 1995.

St-Hilaire, Colette (1996), « La production d'un sujet-femme adapté au développement : Le cas de la recherche féministe aux philippines ». *Anthropologie et sociétés*, volume 20, numéro 1, pp. 81-102.

Thériault, Joseph Yvon (1985), *La société civile ou la chimère insaisissable : essai de sociologie politique*, Montréal : Québec/Amérique.

Tahon, Marie-Blanche (2003), *Sociologie des rapports de sexe*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Tremblay, Manon (1994), *Des femmes au Parlement, une stratégie féministe ?* Montréal, Éditions du remue-ménage.

Tremblay, Manon et Réjean Pelletier (1995), *Que font-elles en politique ?* Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.

Van Allen, Judith (2001), « Women's Rights Movements as Measure of African Democracy », *Journal of African and Asian Studies (JAAS)*, volume 36, numéro 1, pp. 39-63.

Sources Internet consultées

www.afrik.com

www.assemblee.ga

www.finances.gouv.ga/bourses-et-stages/

www.gabonnews.ga

www.legabon.org

www.omarbongo.org

www.pdg-canada.org;

www.un.org